

# SCHEMA D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

---



## DEPARTEMENT DE L'AIN

---

## DIAGNOSTIC

---

janvier 2017



## SOMMAIRE

---

SOMMAIRE .....	1
PROPOS LIMINAIRES .....	2
1. L'AIN, UN DEPARTEMENT, DES TERRITOIRES : PORTRAIT DE L'AIN.....	3
2. LES SERVICES DE SANTE.....	19
3. LES SERVICES AU PUBLIC DU QUOTIDIEN .....	24
4. LA COMMUNICATION NUMERIQUE .....	33
5. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	39
6. L'ACTION SOCIALE.....	45
7. LES EQUIPEMENTS CULTURELS, DE LOISIRS ET SPORTIFS.....	61
8. L'AIN, UN DEPARTEMENT EN CONTRASTE.....	65
TABLES DES ILLUSTRATIONS.....	67
TABLE DES MATIERES .....	69

---

## PROPOS LIMINAIRES

---

En application de l'article 98 de la loi NOTRe du 7 août 2015, les services de l'État et du Conseil départemental ont entamé un travail d'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) de l'Ain, qui sera arrêté avant le 31 décembre 2017.

Le décret n°2016-402 du 04 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire dispose, en son article 1, que : « *le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public prévu par l'article 26 de la loi du 4 février 1995 susvisée porte sur l'ensemble des services, qu'ils soient publics ou privés, destinés à être directement accessibles, y compris par voie électronique, au public, celui-ci pouvant être des personnes physiques ou morales.*

*Le schéma comprend :*

*1° Pour l'ensemble du département, un bilan de l'offre existante, avec sa localisation et son accessibilité, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services ;*

*2° Pour les territoires présentant un tel déficit, un programme d'actions d'une durée de six ans comportant d'une part, des objectifs quantitatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et, d'autre part, des mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;*

*3° Un plan de développement de la mutualisation des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental, établi à l'issue de l'inventaire des mutualisations existantes. »*

L'étude de l'offre existante d'équipements sur le territoire constitue une étape préalable à la définition d'un programme d'actions. Durant six mois, le groupe projet chargé d'élaborer ce schéma a recueilli toutes les informations indispensables à la réalisation d'un état des lieux de l'accessibilité des services au public dans le département. Tous les domaines de services au public ont été étudiés : services de santé, services d'action sociale, communication numérique, transports et déplacements, services marchands, offre culturelle et sportive.

Les conclusions de ce diagnostic, consolidées par des données cartographiques et chiffrées, se basent sur les informations et données connues au 31 décembre 2016.

Pourtant, les éventuelles réformes réglementaires à venir de même que les transferts futurs de compétences entre collectivités pourraient être de nature à modifier la situation telle que présentée dans ce diagnostic. Il s'agira donc pour l'instance de suivi, qui sera créée suite à l'adoption du SDAASP, de suivre non seulement la mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma mais aussi de veiller à la prise en compte des changements qui surviendront suite à la réalisation de ce diagnostic.

## 1. L'AIN, UN DEPARTEMENT, DES TERRITOIRES : PORTRAIT DE L'AIN

---

### 1.1. Démographie et territoire

#### A. Une démographie durablement dynamique

L'Ain compte 619 500 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013, ce qui représente 8 % de la population régionale. Il s'agit du 6<sup>ième</sup> département de la région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est un département fortement périurbain.

La croissance de sa population est très vive. En cinq ans, le département gagne 38 100 habitants, soit presque l'équivalent de la population de son chef-lieu, Bourg-en-Bresse. La population augmente de façon régulière, de + 1,3 % par an en moyenne sur la période 2008-2013 ; elle augmentait déjà au même rythme entre 1982 et 2008. L'Ain figure ainsi parmi les départements les plus dynamiques de France Métropolitaine : la Haute-Savoie se classe au premier rang, avec l'Hérault (+ 1,4 %), l'Ain est troisième.

L'augmentation de la population provient d'une attractivité résidentielle du département, en lien avec le desserrement urbain de Genève et de Lyon. L'excédent migratoire est ainsi le principal moteur du dynamisme démographique, avec une contribution de + 0,8 %, au même niveau que la Haute-Savoie, et nettement au-dessus de la moyenne régionale (+ 0,3 %). Néanmoins, la contribution du solde naturel reste plutôt élevée (+ 0,5 % en moyenne annuelle). L'Ain se distingue, en effet, par une proportion importante de personnes et de familles, aux tranches d'âge de la vie active. Cette population contribue donc à l'excédent des naissances sur les décès.

La croissance démographique du département s'explique en premier lieu par le dynamisme du Pays-de Gex. La population augmente fortement dans les communes les plus proches de Genève. C'est le cas de la ville de Gex, dont la croissance annuelle s'élève à 2,4 %. La spectaculaire progression constatée sur l'aire urbaine de Genève-Annemasse est portée par la forte attractivité de Genève, métropole internationale. Parmi les nouveaux arrivants, près d'un actif sur deux y travaille. Le phénomène est particulièrement visible depuis l'entrée en vigueur, en 2002, des accords bilatéraux entre l'Union européenne et la Suisse. Dans la couronne périurbaine, les communes de Prévessin-Moëns (+ 7,4%), de Thoiry (+ 4%) et de Ferney-Voltaire (+ 3,4%) enregistrent des augmentations significatives.

Lyon constitue, avec Genève, une autre grande polarité pour le département. Mais le rythme de croissance diminue dans la couronne périurbaine de Lyon. Dans cette partie de l'Ain, la périurbanisation, plus qu'elle ne s'essouffle, s'éloigne. Ce sont ainsi les communes les plus éloignées de Lyon qui connaissent les progressions de population les plus fortes. Ainsi, Ambérieu-en-Bugey enregistre une croissance démographique élevée : + 2,3 % en moyenne annuelle.

On observe autour de Bourg-en-Bresse un phénomène de desserrement urbain. La population de la ville-centre est stable et les autres communes du pôle urbain progressent, en s'étendant à la couronne périurbaine burgienne.

L'aire urbaine d'Oyonnax voit sa population diminuer, en raison d'un déficit migratoire. La population de la ville d'Oyonnax diminue de 0,8 % en moyenne annuelle entre 2008 et 2013. Cette tendance est relativement récente. Elle fait écho aux difficultés que connaît l'industrie de la plasturgie et touche d'autres communes du Haut-Bugey, comme Nantua (- 0,6%).

	POPULATION				Taux annuel de variation 2008-2014 (en %)
	1999	2008	2013	2014	
<b>France métropolitaine</b>	58 518 395	62 134 866	63 697 865	64 027 784	0,50
<b>Auvergne – Rhône – Alpes</b>	6 954 285	7 459 092	7 757 595	7 820 966	0,79
<b>Ain</b>	<b>515 270</b>	<b>581 355</b>	<b>619 497</b>	<b>626 127</b>	<b>1,24</b>
<b>Arrondissements</b>					
Bourg-en-Bresse	295 351	332 313	350 548	354 177	1,07
Belley	79 656	90 880	97 136	98 110	1,28
Gex	59 336	73 701	87 153	89 200	3,23
Nantua	80 927	84 461	84 660	84 640	0,04
<b>Chefs lieux d'arrondissement</b>					
Bourg-en-Bresse	40 666	40 203	40 490	40 967	0,31
Belley	8 004	8 750	8 909	8 983	0,44
Gex	7 733	9 694	10 893	11 141	2,35
Nantua	3 902	3 633	3 524	3 534	-0,46
<b>Communes de plus de 5000 habitants</b>					
Bourg-en-Bresse	40 666	40 203	40 490	40 967	0,31
Oyonnax	24 162	23 114	22 258	22 485	-0,46
Ambérieu-en-Bugey	11 436	12 792	14 359	14 022	1,54
Bellegarde-sur-Valserine	10 846	11 404	11 644	11 745	0,49
Gex	7 733	9 694	10 893	11 141	2,35
Saint-Genis-Pouilly	6 383	8 379	9 635	9 854	2,74
Miribel	8 539	8 997	9 277	9 425	0,78
Ferney-Voltaire	7 083	7 822	9 236	9 337	2,99
Belley	8 004	8 750	8 909	8 983	0,44
Divonne-les-Bains	6 171	7 806	8 762	9 100	2,59
Prévessin-Moëns	4 261	5 300	7 560	7 710	6,45
Meximieux	6 840	7 334	7 424	7 539	0,46
Montluel	6 454	6 774	7 074	7 527	1,77
Lagnieu	5 882	6 694	6 889	6 953	0,63
Trévoux	6 392	6 768	6 708	6 702	-0,16
Viriat	5 288	5 735	6 258	6 250	1,44
Jassans-Riottier	5 338	5 934	6 254	6 222	0,79
Péronnas	5 534	6 135	6 109	6 196	0,17
Thoiry	4 063	4 938	6 006	6 061	3,47
Saint-Denis-lès-Bourg	4 921	5 229	5 505	5 505	0,86

Sources : INSEE, recensements 1999, 2008, 2013 et 2014

Illustration 1 : lecture comparée de la démographie de l'Ain et de ses principales agglomérations

## 1.2. Un département productif, attractif et résidentiel

### A. L'Ain, un département dynamique, industriel et agricole

La structure territoriale de l'Ain dépasse la lecture classique de son armature urbaine. Si l'Ain connaît un tissu urbain organisé autour de petites villes et gros bourgs (Bourg-en-Bresse, première unité urbaine de l'Ain est au 109<sup>ème</sup> rang français), les territoires de l'Ain connaissent un dynamisme, un développement et un fonctionnement de département urbain. Entre ruralité agricole, urbanité diffuse et dynamiques métropolitaines, l'Ain connaît une spécificité à prendre en compte.

**Chiffre clé :** Premier département industriel de France et forte valeur ajoutée agricole (6 filières d'excellence, 6 AOC/AOP), paysages et espaces de la ruralité et seul département de France à avoir deux métropoles à ses portes.

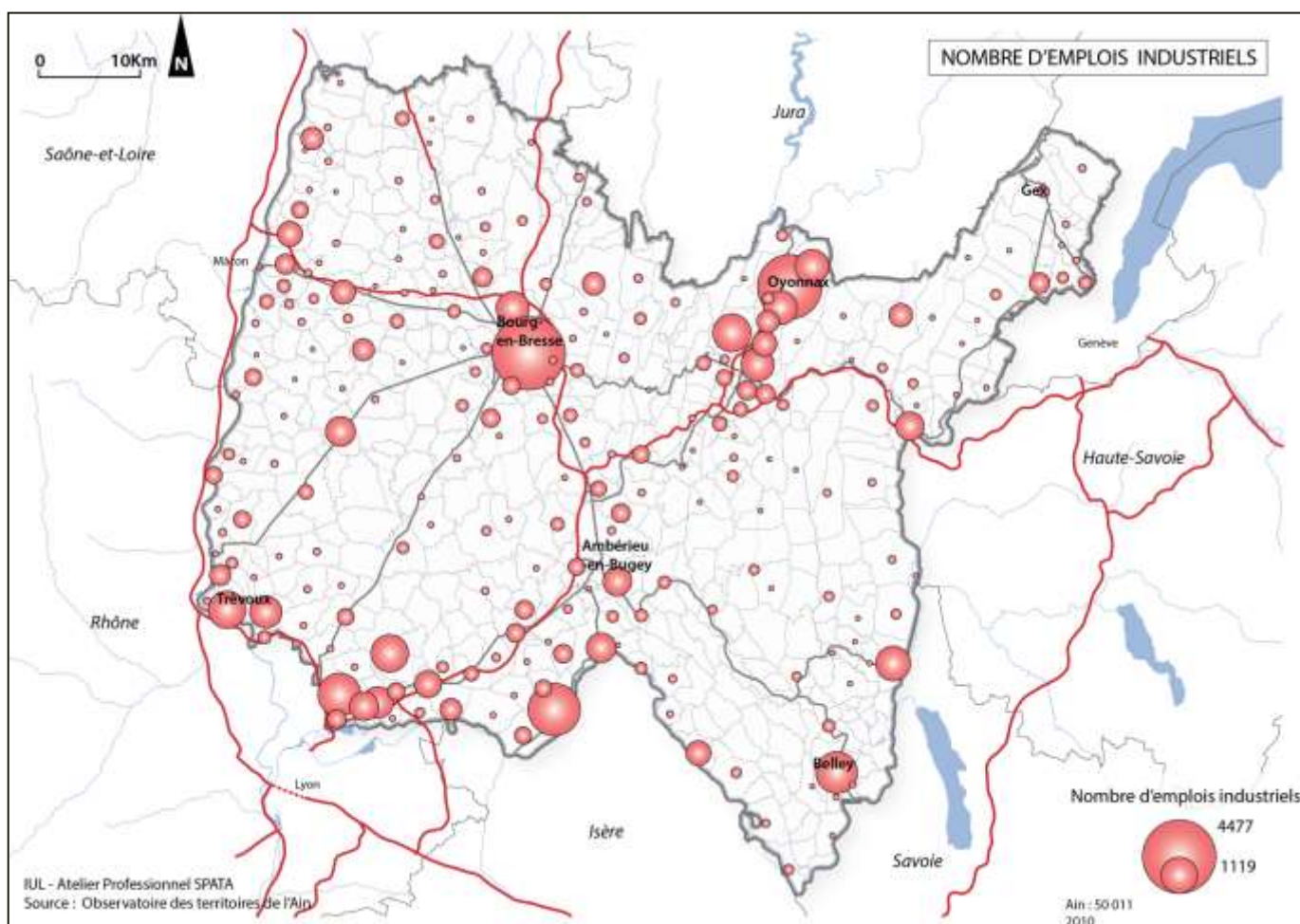


Illustration 2 : Répartition des emplois industriels de l'Ain

### B. Des prévisions démographiques entre opportunités et défis

La projection démographique menée par l'INSEE (Omphale), les éléments de réflexions retenus dans les projets de territoire (SCoT, PLH...) illustrent à la fois l'attente et la volonté d'une poursuite de dynamisme démographique. L'approche mobilité de ces projections et projets induit de penser quantitatif et qualitatif ensemble, pour structurer le développement sans dégrader le cadre de vie : armature urbaine, taille critique des agglomérations pour les services du quotidien, accès aux services supérieurs (université, recherche et innovation, culture et

loisirs). Ainsi l'offre de transports, la capacité de mobilité et d'accès des ménages et des activités seront le fruit de la cohérence de ce développement programmé.

**Chiffre clé :** 4ème niveau de croissance démographique en France métropolitaine selon l'INSEE pour 2040, l'Ain sera démographiquement dynamique. L'accès aux services publics pour cette population dépendra du modèle de développement et de la capacité d'offre de mobilité.

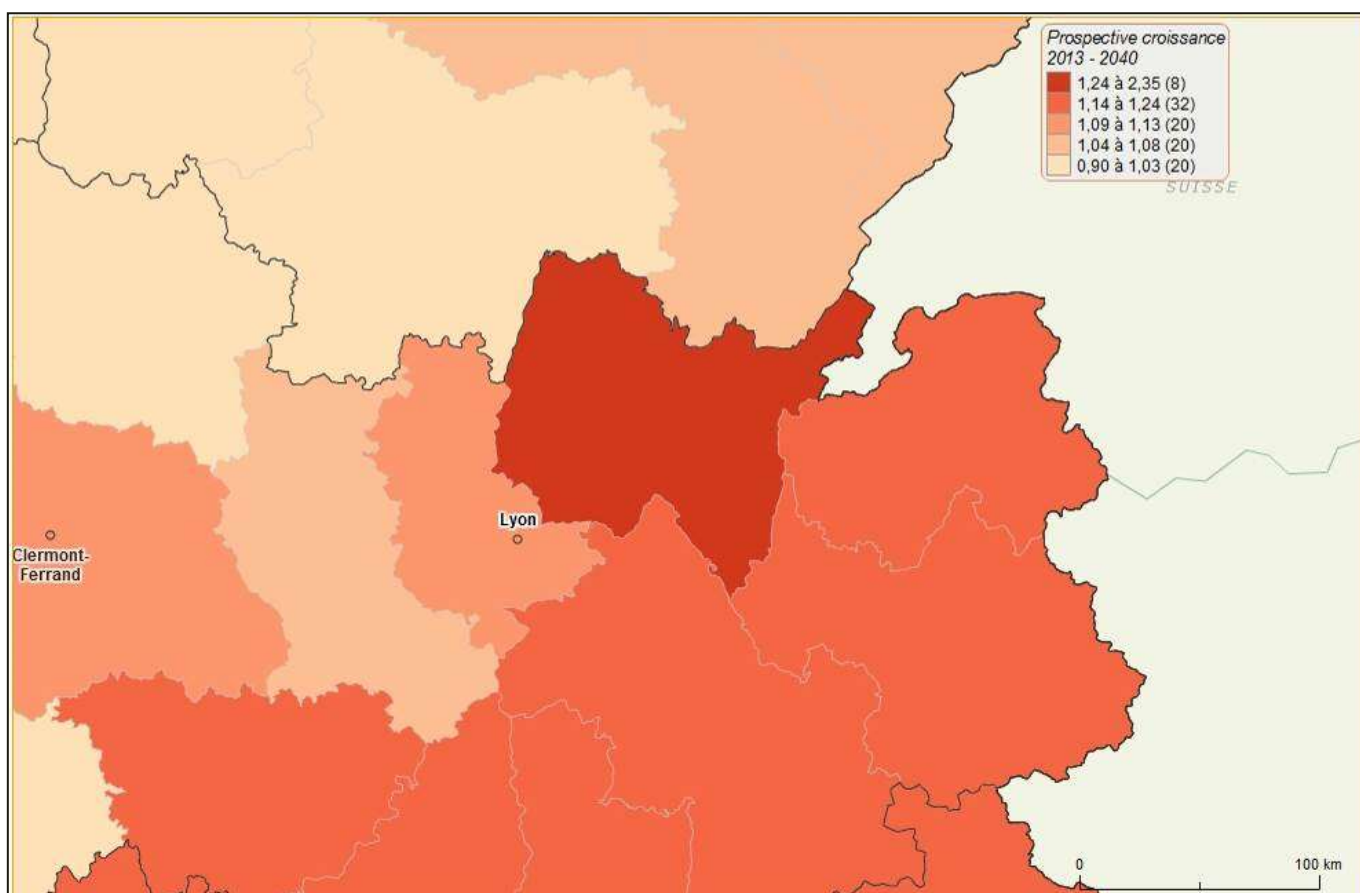
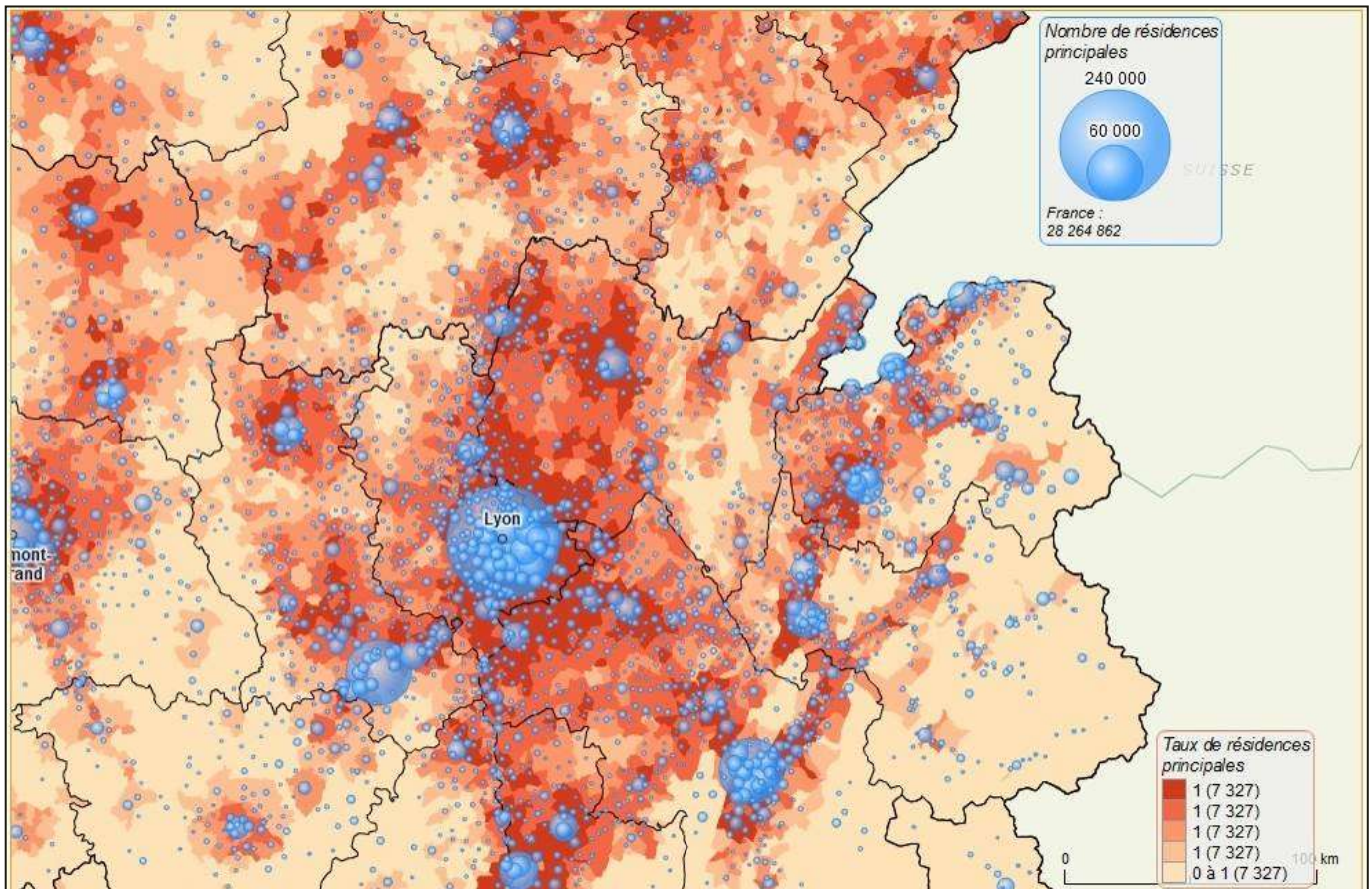


Illustration 3 : Prospective démographique 2013 - 2040

### C. Un département résidentiel

Cette attractivité ne se limite pas à une dynamique économique et ne se traduit pas par une part importante de résidences secondaires et donc temporaires. L'attractivité est résidentielle, la population est permanente et les besoins en services, équipements, commerces suivent la croissance démographique.





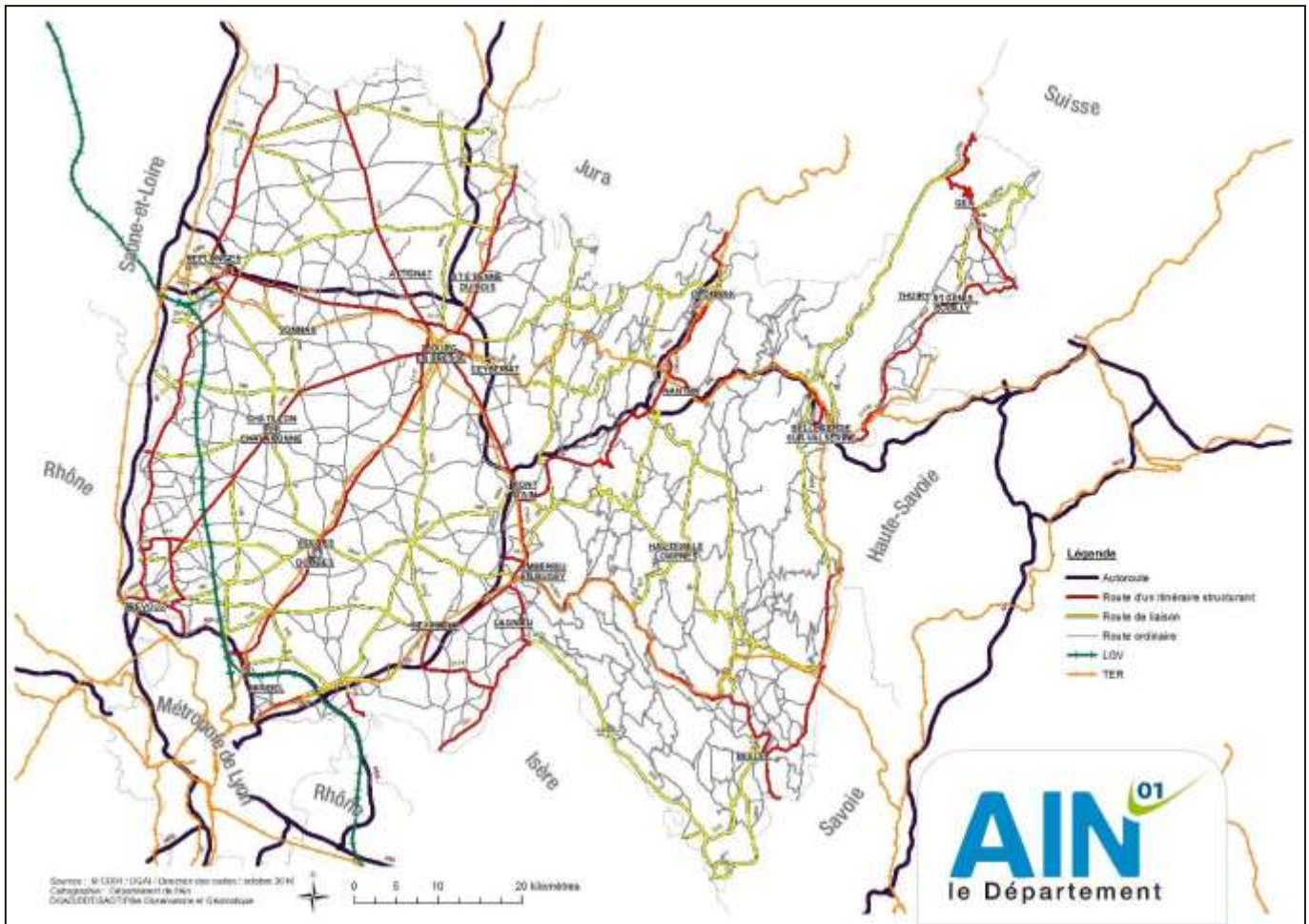
**Illustration 4 : Volume et taux de résidences principales**

*Taux de résidences principales de 87% (29ème rang) mais une seule agglomération à plus de 50 000 habitants*

#### **D. Un territoire fluide et desservi.**

Ce dynamisme démographique et économique est en relation étroite avec la densité d'infrastructures de déplacements autoroutières, routières et ferroviaires :

- Les infrastructures de déplacement confortent l'attractivité de l'Ain.
- La croissance démographique et économique a justifié, pour partie, la création d'un réseau dense d'infrastructures.



**Illustration 5 : Réseaux routier et ferroviaire de l'Ain**

La relation entre l'urbanisation, l'attractivité et le développement d'une part, et le réseau de déplacement d'autre part est lisible par l'observation régulière des trafics routiers sur le réseau départemental. A proximité des centres urbains majeurs intérieurs et extérieurs, le trafic routier atteint des volumes importants, en constante augmentation. Les axes structurants de ce réseau correspondent également à une demande importante et concentrent des flux de desserte et de transit.

Le nombre de voyageurs en transports collectifs routiers et ferroviaires suit cette dynamique.

Seule la présence d'autoroutes en pénétrantes à Lyon déleste le réseau routier départemental sur le Val-de-Saône et la Côtière.

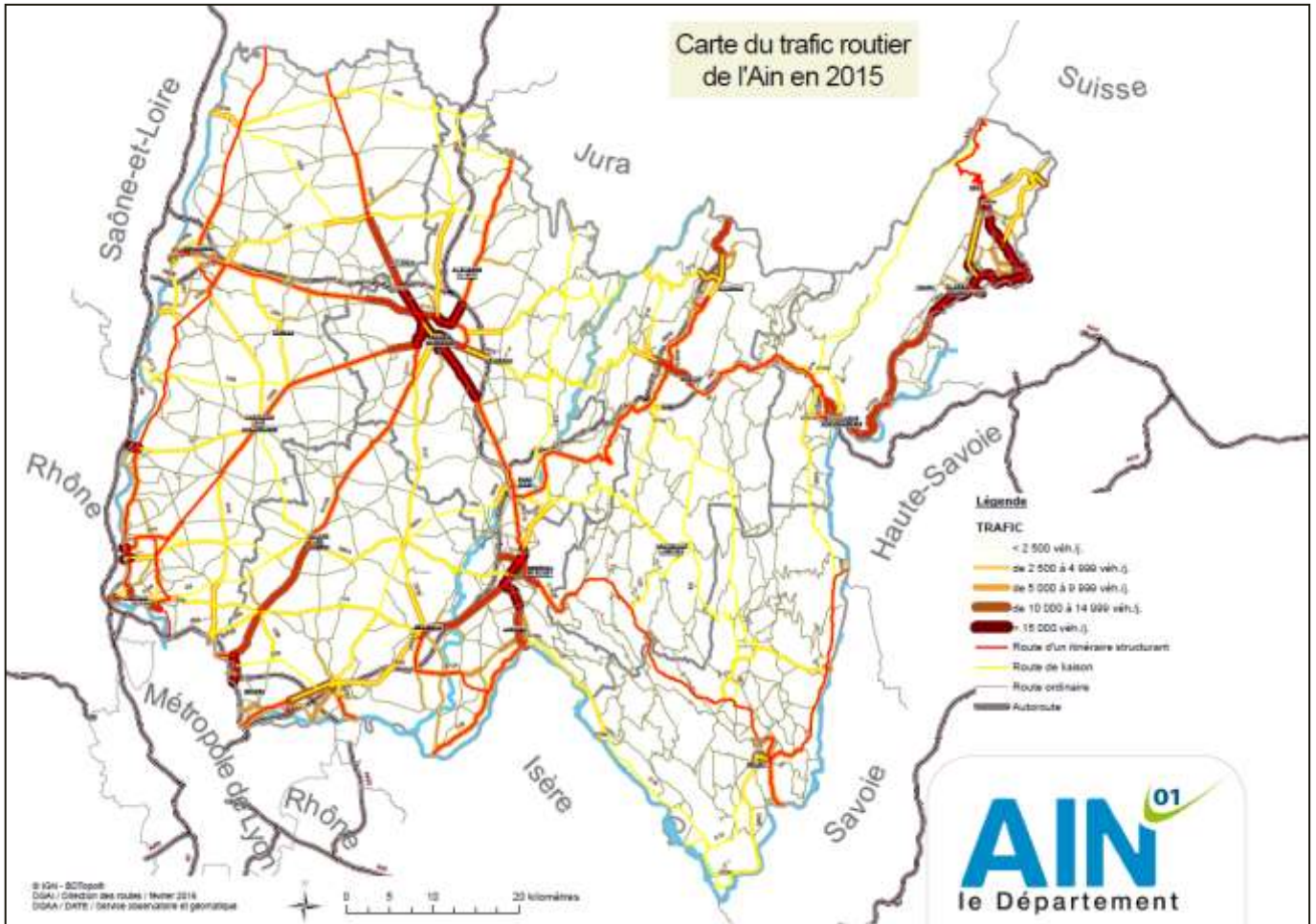


Illustration 6 : Trafic routier du réseau départemental (2015)

### 1.3. Des fragilités socio-économiques indexées sur l'armature territoriale

Une cartographie rapide de quelques indicateurs socio-économiques permet de noter deux dynamiques concomitantes.

Illustration 7 : Revenu fiscal médian des ménages

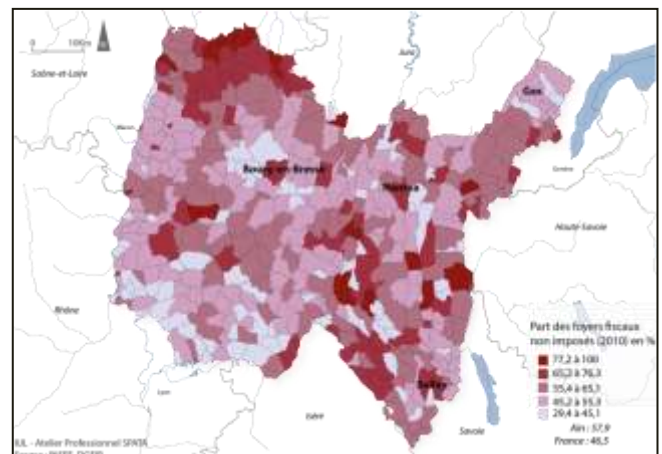
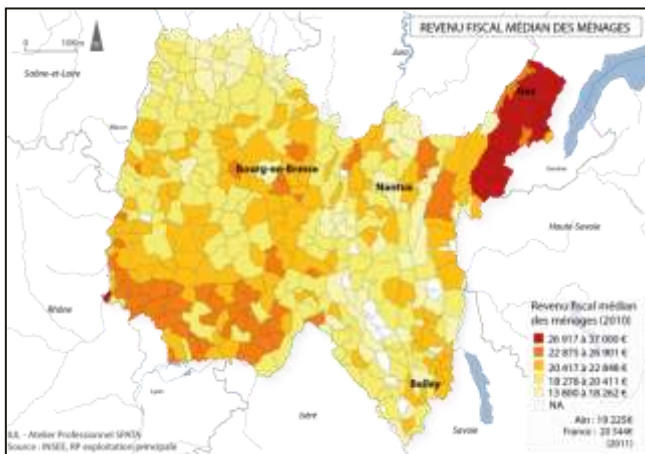
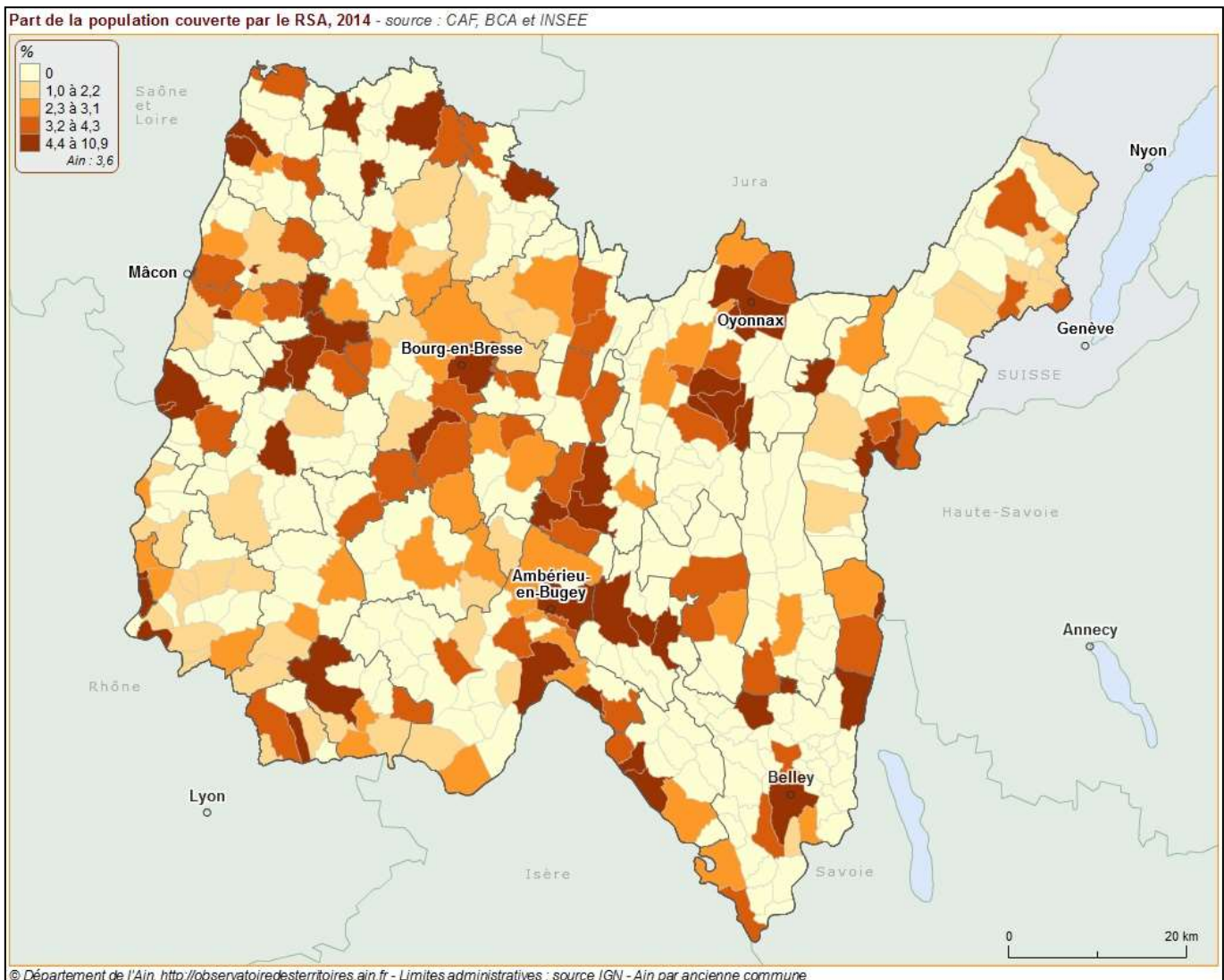


Illustration 8 : Part des foyers fiscaux non imposables

Le revenu fiscal médian des ménages et la part des foyers fiscaux non imposés montrent une pauvreté plutôt en milieu rural, ou au moins en éloignement des centres urbains principaux.



**Illustration 9 : Part de la population couverte par le RSA - données 2014**

En revanche, la précarité est davantage présente dans les centres urbains, sans toutefois être absente de certains territoires à dominante rurale ou de moyenne montagne.

Ces deux dimensions de pauvreté et précarité définissent ainsi des territoires et des populations fragiles.

## 1.4. L'implantation des services publics

La question de l'accès des citoyens à leurs administrations ainsi qu'aux services publics est fondamentale. Les cartographies suivantes permettent ainsi d'identifier les sites des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des services chargés de la prévention et de la sécurité. A cela s'ajoutent une carte des points de présence postale et une carte de sites des opérateurs.

### A. Les services de l'Etat

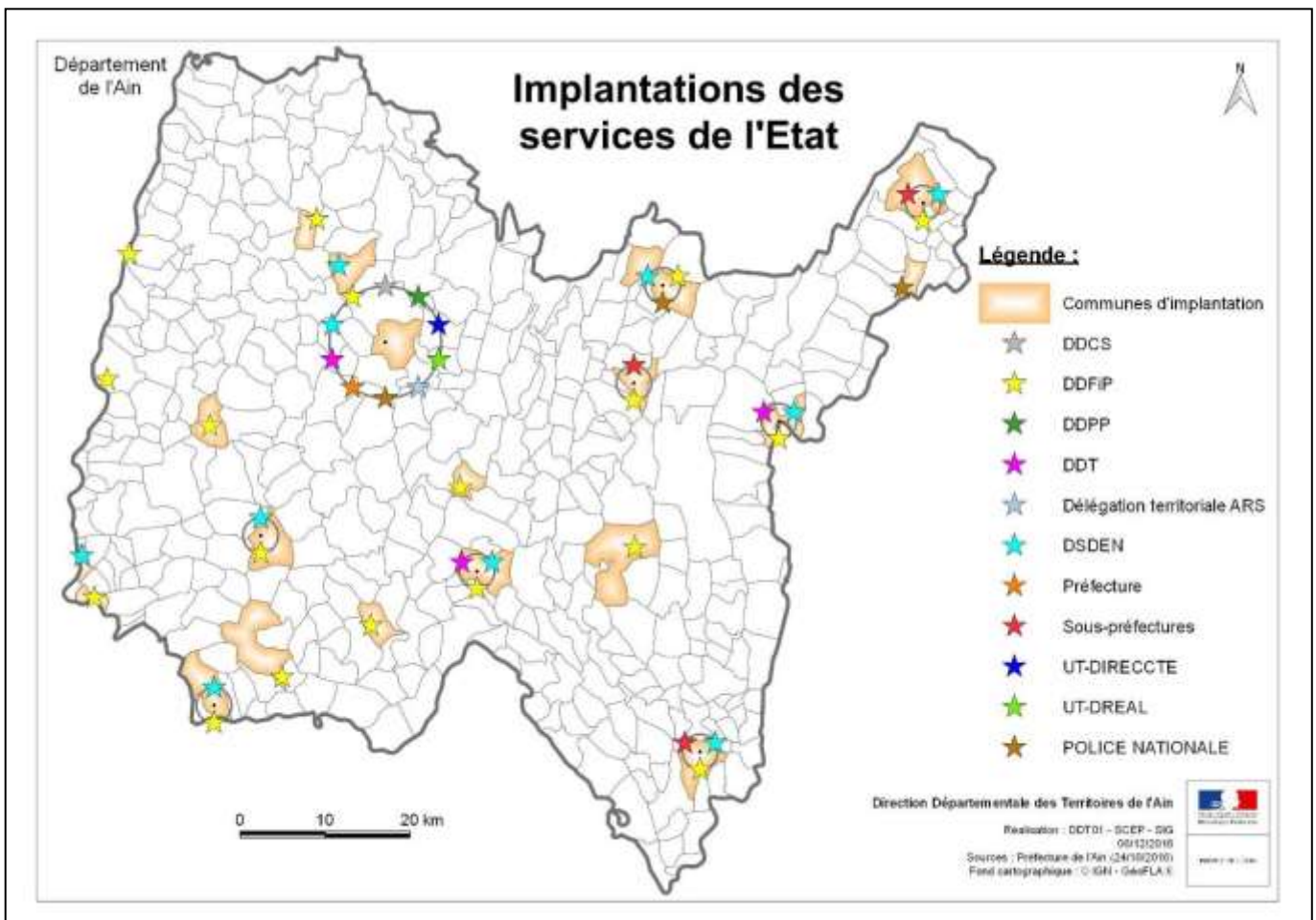
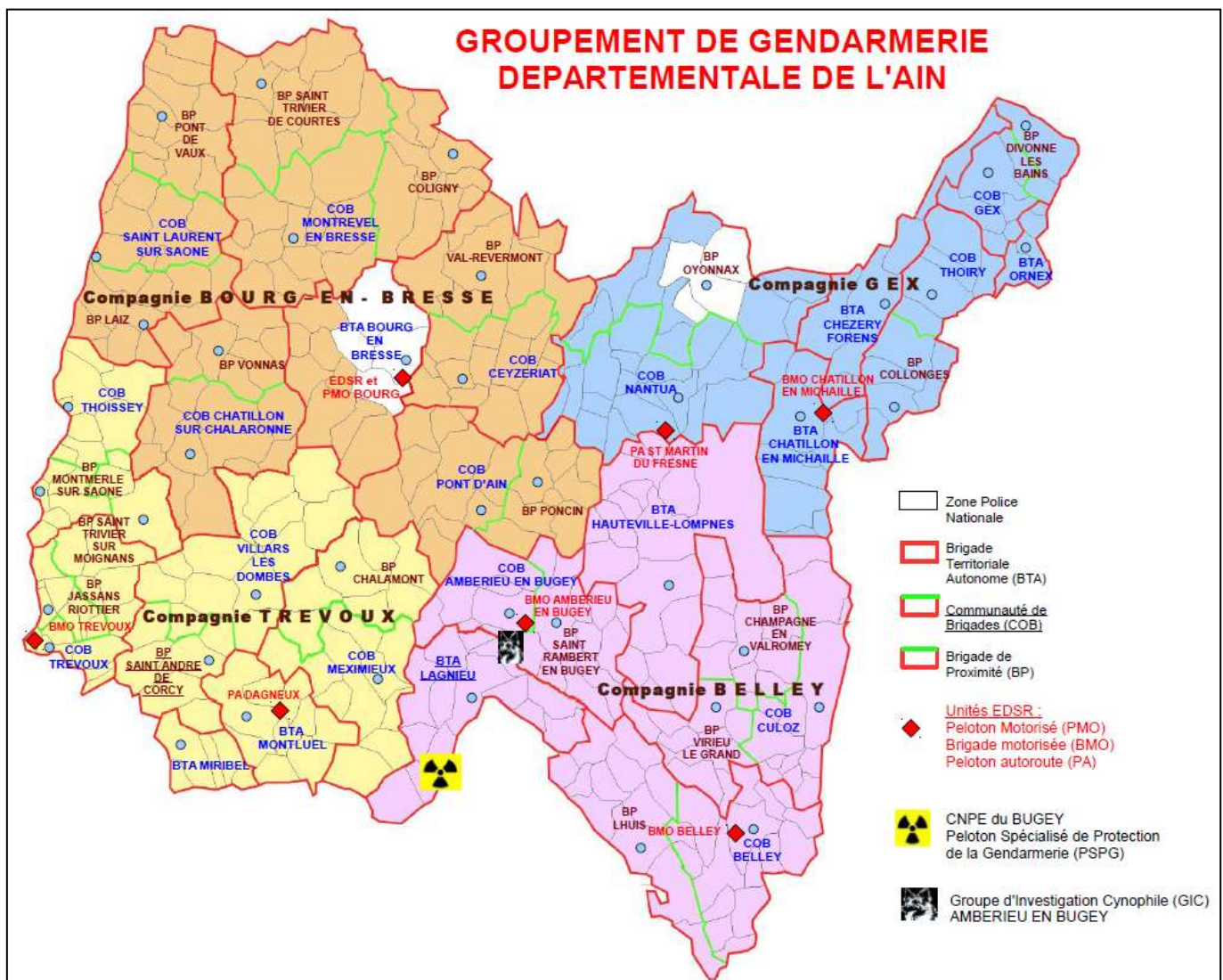


Illustration 10 : Implantation des services de l'Etat



**Illustration 11 : Implantation et zones des groupements de gendarmerie**

La gendarmerie est un service public de sécurité ouvert 24h/24 au service de la population. Le centre opérationnel de gestion centralisée des appels téléphoniques de la gendarmerie de l'Ain permet un engagement de patrouilles au plus proche de l'événement dans des délais réduits. La population peut être mise en relation avec des opérateurs de ce centre, implanté à Bourg-en-Bresse, en composant le 17 depuis toutes les communes situées en zone de compétence gendarmerie.

Les brigades de gendarmerie accueillent le public selon des horaires qui sont affichés à l'entrée de chaque unité. Le chargé d'accueil de l'unité peut être joint à tout moment.

En outre, la gendarmerie dispose également d'une offre de service numérique accessible depuis les liens suivants :

- Comment contacter une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police ? :  
<http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police>
- la pré-plainte en ligne :

## B. Les services des collectivités territoriales

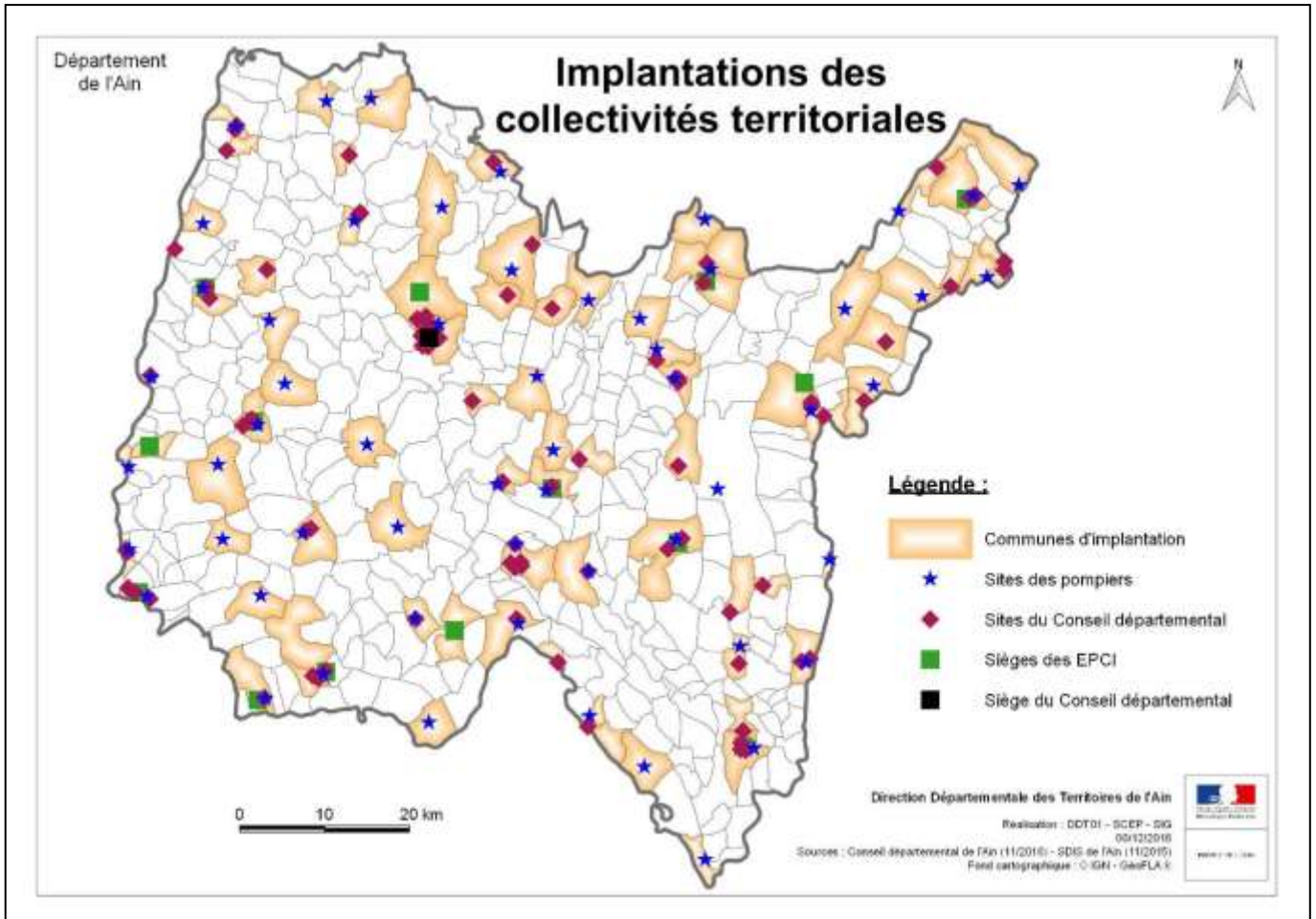
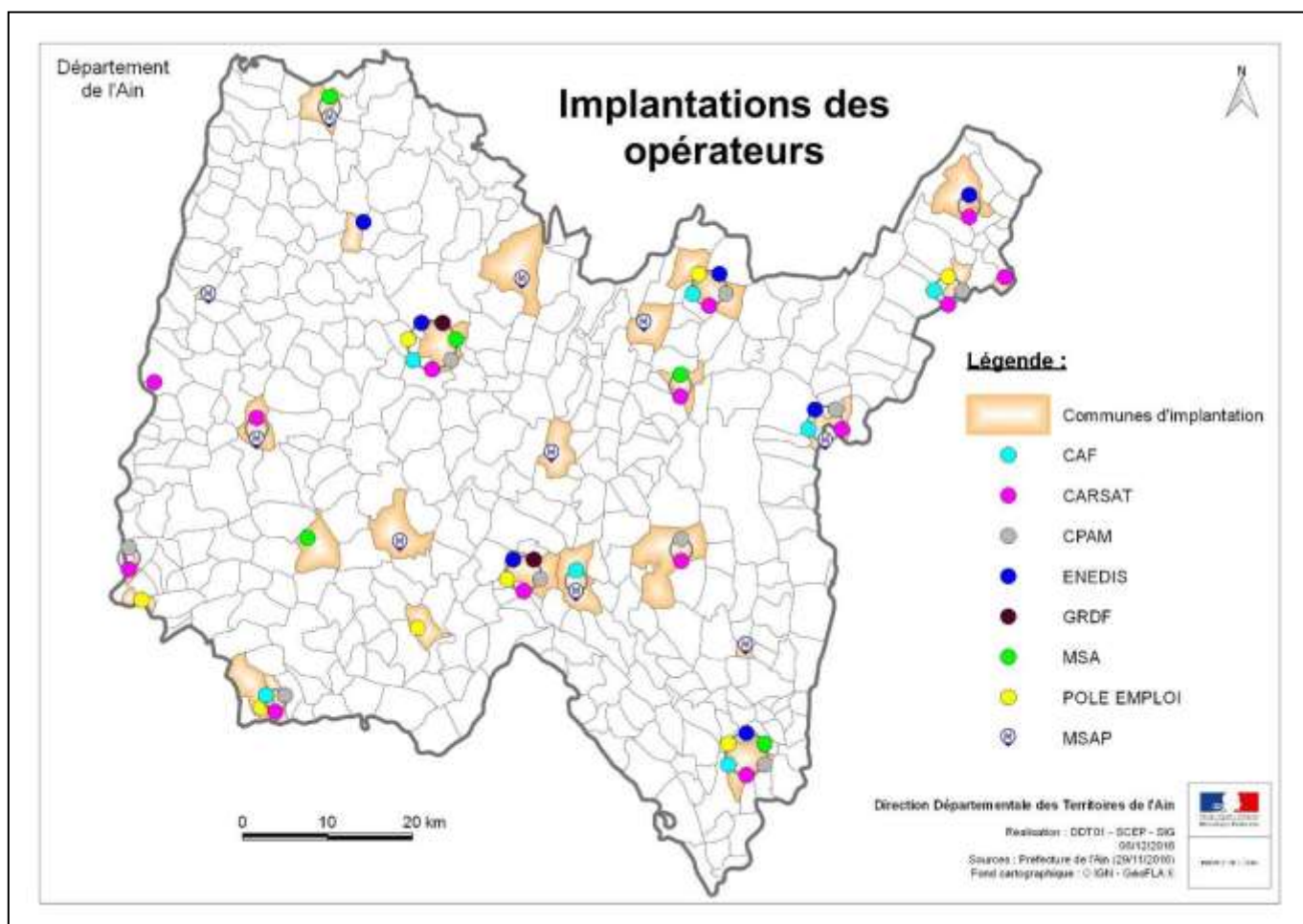


Illustration 12 : Implantation des collectivités territoriales

## C. Les opérateurs



**Illustration 13 : Implantation des opérateurs de services**

*Implantation géographique des opérateurs, quelque soient les créneaux d'ouvertures.*

Au 31/12/16, le département de l'Ain compte 10 Maisons de services au public (MSAP). Six sont situées dans un bureau de Poste, trois sont portées par une Communauté de communes et une se trouve au sein d'un centre socio-culturel.

MSAP	Porteur du projet	Opérateurs partenaires
<b>Artemare</b>	LA POSTE	ENEDIS, MSA, Pôle Emploi, CARSAT, CAF, CPAM
<b>Bellegarde-sur-Valserine</b>	Communauté de communes du Pays Bellegardien	CARSAT, Pôle Emploi, MSA, Mission locale jeunes



<b>MSAP</b>	<b>Porteur du projet</b>	<b>Opérateurs partenaires</b>
<b>Chalamont</b>	LA POSTE	CAF, Pôle Emploi, CARSAT, ENEDIS, GRDF, CPAM, MSA
<b>Châtillon-sur-Chalaronne</b>	Communauté de communes de la Dombes	Pôle Emploi, CARSAT, CPAM, MSA, CAF, GRDF
<b>Izernore</b>	LA POSTE	GRDF, Pôle Emploi, CARSAT
<b>Poncin</b>	LA POSTE	CPAM, Pôle Emploi, MSA, CAF, ENEDIS, CARSAT
<b>Pont-de-Veyle</b>	Communauté de communes de la Veyle	CAF, Pôle Emploi, CARSAT, CPAM, MSA
<b>Saint-Rambert-en-Bugey</b>	Centre socio culturel de l'Albarine (CSCA)	CPAM, CAF, Pôle Emploi, MSA, CARSAT
<b>Saint-Trivier-de-Courtes</b>	LA POSTE	Pôle Emploi, MSA, CARSAT, CAF, CPAM
<b>Val Revermont</b>	LA POSTE	Pôle Emploi, CARSAT

## D. La présence postale

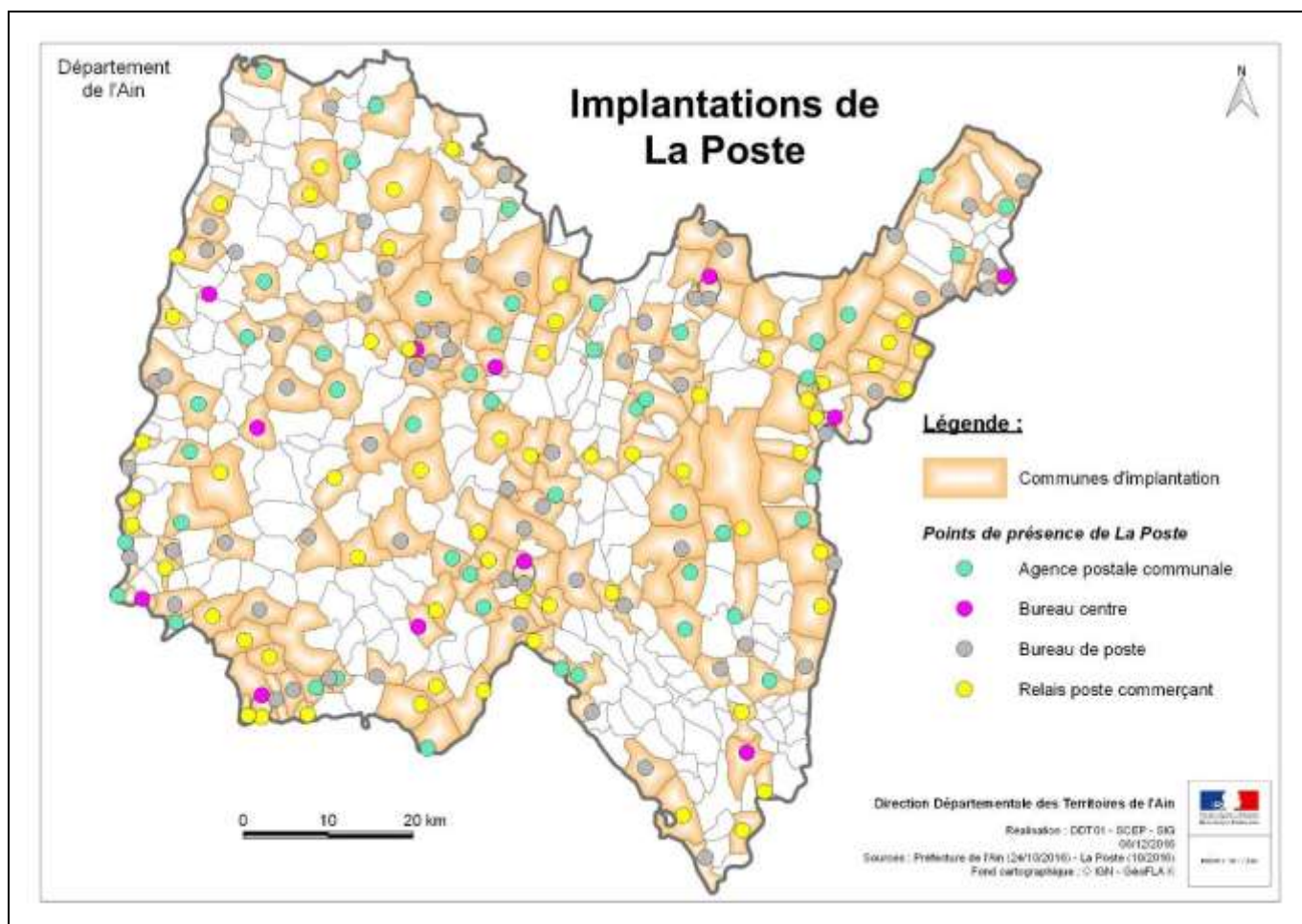
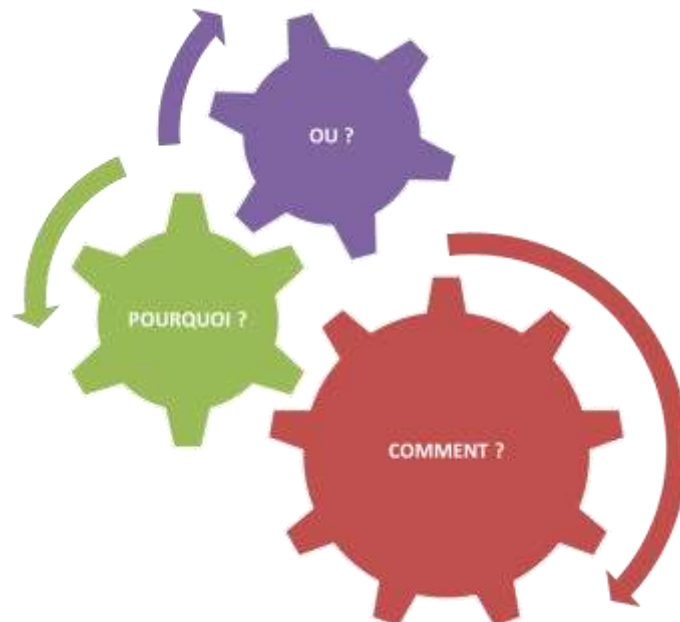


Illustration 14 : Implantation de la Poste

## 1.5. Quel diagnostic pour comprendre l'accessibilité des services au public ?

L'accessibilité des services au public peut se mesurer selon trois registres de lecture.

- La géographie observe les distances entre lieu de résidence et lieu des services. Elle renvoie aux compétences urbanisme des collectivités. Elle interroge l'armature territoriale et le modèle de développement des territoires.
- La sociologie observe les besoins des populations et l'adéquation de l'offre. Elle mobilise des compétences diverses (puissance publique, initiative privée, pratiques et usages des citoyens). Elle interroge le fonctionnement territorial, dans ce système à plusieurs acteurs.
- L'ingénierie observe, à une autre échelle, les modes et facilités d'accès aux services. Elle identifie des réponses techniques et reproductibles à des problèmes ponctuels ou génériques.



Pour guider ce diagnostic, ces trois registres ont été mobilisés et structurent une approche thématique, selon 6 grands secteurs d'activités de services.

- **Les services de santé :**

Besoin majeur pour les populations et préoccupation de premier plan pour les élus, l'accès aux services de santé renvoie à la question de la médecine générale (désert médical) et à celle de la confortation de centres urbains en capacité d'accueillir et de maintenir des services de pointe (médecine spécialisée, centres hospitaliers, accueil des urgences).

- **Les services au public du quotidien :**

L'INSEE a élaboré un protocole de diagnostic pour évaluer les temps d'accès des territoires et des populations à des « paniers », dont celui du quotidien. Le temps d'accès à ce « panier vie courante » correspond à une lecture en distance-temps de l'armature et du fonctionnement des territoires de l'Ain. Il met en lumière les disparités (atouts et fragilités) du département de l'Ain, selon ses contrastes et ses identités.

---

- ***La communication numérique***

Nul ne peut plus penser les territoires sans se référer à l'aménagement numérique. Les besoins et attentes des habitants, des entreprises sont importantes, croissantes et s'expriment de plus en plus vivement. La capacité à se connecter via les infrastructures mobiles et fixes aux réseaux de communications devient une nécessité, au même titre que la mobilité.

Cette nécessité impose la convergence des acteurs du numérique (Etats, collectivités et opérateurs) sur des objectifs territoriaux claires et lisibles.

- ***Transports et déplacements***

Premier registre de l'observation du territoire, les transports et déplacements constituent le socle du fonctionnement de nos sociétés : distance, modes, motifs, fréquence... L'offre de mobilité représente ainsi une offre de service au cœur des préoccupations actuelles, à la croisée des politiques de transport, de la gestion des réseaux et infrastructures, et des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

- ***L'action sociale***

Par définition, l'aide et l'action sociales conduites par différentes partenaires (Département, CAF, MSA, CARSAT...) ciblent un public qui connaît déjà des fragilités en termes d'accès à la santé, à la formation, à l'emploi, à la mobilité...

L'accès aux services d'action sociale représente ainsi un enjeu premier, en capacité d'ouvrir l'accès aux autres services pour des populations fragiles actuellement hors des circuits et réseaux du quotidien.

- ***Les équipements culturels, de loisirs et sportifs***

Les équipements, quelque soit leur capacité d'accueil, puisent leur fonction structurante dans la pertinence de leur localisation : assurer un maillage optimal permettant de rayonner sur un territoire, éviter les concurrences lourdes en termes de finances publiques.

L'accès à ces équipements est ainsi un bon indicateur du modèle de développement territorial à l'échelle départemental.

## 2. LES SERVICES DE SANTE

---

L'accès à la santé est une préoccupation majeure pour les habitants et les élus du département. Une attention toute particulière doit donc être portée sur l'offre de soins existante qu'il s'agisse de la médecine générale, des praticiens spécialisés présents dans chacun des territoires mais aussi des paramédicaux et des services d'intervention d'urgence.

### 2.1. Constats et chiffres clés

#### A. Accessibilité aux médecins généralistes

De manière générale, le nombre de médecins reste insuffisant dans l'Ain. Avec 68 médecins généralistes pour 100 000 habitants, l'Ain affiche une densité très inférieure aux moyennes régionale et nationale.

L'Ain compte ainsi un certain nombre de communes classées en zone fragile, en particulier dans :

- l'est du département (Bugey, Pays de Gex, secteur d'Oyonnax),
- le nord-est de Bourg-en-Bresse (Val Revermont, Saint-Etienne-du-Bois, Coligny).

Ces zones fragiles, déterminées à partir de 12 indicateurs relatifs à la fragilité du territoire, de la population et de l'offre en professionnels de santé, permettent de mobiliser les aides financières des différents partenaires sur les territoires les plus en difficulté.

Seule 10 % de la population pouvant réglementairement être classée en zone fragile, ce zonage ne permet pas à lui-seul de rendre compte des difficultés rencontrées en matière de démographie médicale sur le département.

L'ARS a ainsi fait le choix de déterminer, aux côtés de ces zones fragiles, des zones de vigilance, sur lesquelles les aides propres à l'ARS peuvent également être mobilisées. Dans l'Ain, 47 communes supplémentaires sont ainsi concernées, réparties sur l'ensemble du département.

**Chiffres clés :** Plus de 420 médecins généraliste libéraux de premier recours présents dans l'Ain pour prendre en charge environ 620 000 habitants, **soit un médecin généraliste pour près de 1500 habitants.**

#### B. L'installation de jeunes médecins reste problématique

Pour pallier la pénurie de médecins, les initiatives destinées à favoriser le maintien et l'installation de nouveaux praticiens se multiplient.

A titre d'exemples, les Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), qui reposent sur l'idée d'un exercice regroupé et partagé autour d'un projet de santé fédérateur, favorisent l'accueil de nouveaux praticiens. Le contrat PTMG (praticien territorial de médecine générale), en garantissant pendant deux ans un revenu minimum aux médecins généralistes en primo-installation ainsi qu'une couverture maladie et maternité, peut aussi permettre d'attirer certains jeunes médecins.

De même l'Assurance Maladie dans le cadre de la déclinaison de la nouvelle convention médicale propose quatre contrats incitatifs à l'exercice de la médecine en zone fragile :

- Contrat d'aide à l'installation (aide financière et soutien apporté aux médecins qui sont installés depuis moins d'un an dans une zone fragile) ;

- 
- Contrat de maintien et de coordination (encourager les médecins impliqués dans des démarches de prise en charge coordonnée sur un territoire) ;
  - Contrat de transition (accompagner les médecins préparant leur cessation d'activité et favorisant l'installation d'un nouveau médecin) ;
  - Contrat de solidarité territoriale (encourager l'activité à temps partiel de médecins en soutien de leurs confrères exerçant dans des zones sous-dotées) ;

Avec une moyenne de 13 installations annuelles depuis 2017, celles-ci sont globalement en hausse mais elles ne parviennent pas malgré tout à compenser les départs.

En réalité, l'Ain se trouve confronté au problème de répartition géographique des praticiens sur le plan national qui lui est particulièrement défavorable. Pour illustrer cela, il peut être rappelé les chiffres suivants : sur les 8 500 nouveaux médecins recrutés chaque année en France, 10 % qui font le choix de la médecine générale préfèrent s'installer dans les grandes agglomérations.

**Chiffre clé :** *Taux de renouvellement des médecins généralistes = 0,9 entre 2013 et 2015 dans l'Ain.*

---

### **C. Accessibilité aux médecins spécialistes**

Au niveau départemental comme au niveau régional, 6 spécialités hospitalières sont identifiées comme sensibles : sont concernés les recrutements en anesthésistes-réanimateurs, radiologues, urgentistes, psychiatres, pédiatres et gynécologues-obstétriciens. En médecine spécialisée de ville, les psychiatres, les ophtalmologistes, les gynécologues et, dans certaines parties du département, les pédiatres et les chirurgiens-dentistes, sont les spécialités les plus déficitaires. Les 4 contrats incitatifs à l'exercice de la médecine précisés ci-dessus incluent la médecine spécialisée.

### **D. Accessibilité aux soins paramédicaux**

Le département souffre aussi d'un déficit en professionnels de santé paramédicaux, en particulier en ce qui concerne les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes, malgré les contrats incitatifs proposés par l'Assurance Maladie à ces deux professions.

### **E. Des difficultés d'accès au service d'accueil des urgences**

L'Ain comprend 4 secteurs où le temps d'accès aux urgences est supérieur à 30 minutes : Hauteville, Pays de Gex, Bellegarde/Champfromier, Saint-Trivier-de-Courtes.

Le déploiement d'un dispositif de médecin correspondant du SAMU a permis de réduire le temps d'accès aux soins urgents sur ces territoires. Il repose sur un médecin de premier recours volontaire, formé à l'urgence et équipé de matériel de réanimation, qui est chargé d'intervenir à la demande du SAMU sur des urgences vitales dans l'attente de l'arrivée d'une SMUR.

Mais la situation reste parfois fragile, selon les secteurs, du fait du faible effectif de médecins correspondants du SAMU.

A ce titre, la nouvelle convention médicale va valoriser la prise en charge par le médecin traitant d'un de ses patients à la suite d'une demande du centre de régulation médicale des urgences

**Chiffre clé :** 44 communes, représentant près de 70 000 habitants, situées à plus de trente minutes d'une SMUR (structure mobile d'urgence et de réanimation) terrestre.

## 2.2. Enjeux

### A. Renforcer l'offre médicale et paramédicale dans le département, en tenant compte de l'évolution des pratiques

Les efforts consentis pour augmenter le nombre de professionnels de santé visent un objectif général de consolidation et de diversification de l'offre médicale et paramédicale dans le département, en veillant à une répartition géographique équilibrée.

D'autres outils et dispositifs doivent aujourd'hui être créés et/ou développés dont l'efficacité supposera une collaboration étroite entre les services de l'État compétents, l'Assurance Maladie, les collectivités territoriales et les professionnels de santé. Les instances de dialogue et de concertation déjà existantes doivent être confortées, avec certainement de nouveaux partenariats à mettre en place.

### B. Poursuivre le développement des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et, le cas échéant, de centres de santé

Les MSP ont permis de stabiliser le nombre de médecins dans l'Ain, département pionnier en la matière. Compte tenu du nombre important de MSP déjà créées (22 actuellement en fonctionnement regroupant de 20 à 25 % des principaux professionnels de santé du 1<sup>er</sup> recours), une nouvelle étape s'ouvre aujourd'hui avec la nécessité de faire adhérer des professionnels peu convaincus par l'intérêt de l'exercice coordonné.

Sur les territoires les plus fragiles où les solutions libérales seraient insuffisantes, la création de centres de santé polyvalents pourrait être envisagée. Des réflexions sont d'ailleurs en cours sur plusieurs territoires.

### C. Coordonner les initiatives destinées à favoriser l'installation de nouveaux praticiens

Le département de l'Ain, situé entre les agglomérations de Lyon et de Genève, souffre d'un réel problème de concurrence des territoires. Il devient alors fondamental de mutualiser et de capitaliser les énergies visant à inciter les praticiens et leurs familles à s'installer dans le département.

Le développement de la maîtrise de stage, tant pour les médecins que pour les professions paramédicales, est à ce titre un levier important, la découverte du département grâce aux stages étant un facteur essentiel dans le choix du futur lieu d'installation d'un professionnel. Des actions sont d'ores et déjà menées avec succès par l'ARS, le Conseil départemental et la CPAM, qu'il conviendra de poursuivre.

### D. Consolider le dispositif de médecin correspondant du SAMU

Dans les zones les plus isolées, ce dispositif de médecin correspondant du SAMU s'est avéré particulièrement efficace. Afin de le renforcer, de nouveaux moyens seront à mobiliser pour renforcer l'effectif actuel de médecins correspondants du SAMU et ainsi déployer plus largement ce dispositif sur les territoires considérés comme sensibles.

### 2.3. Cartographie

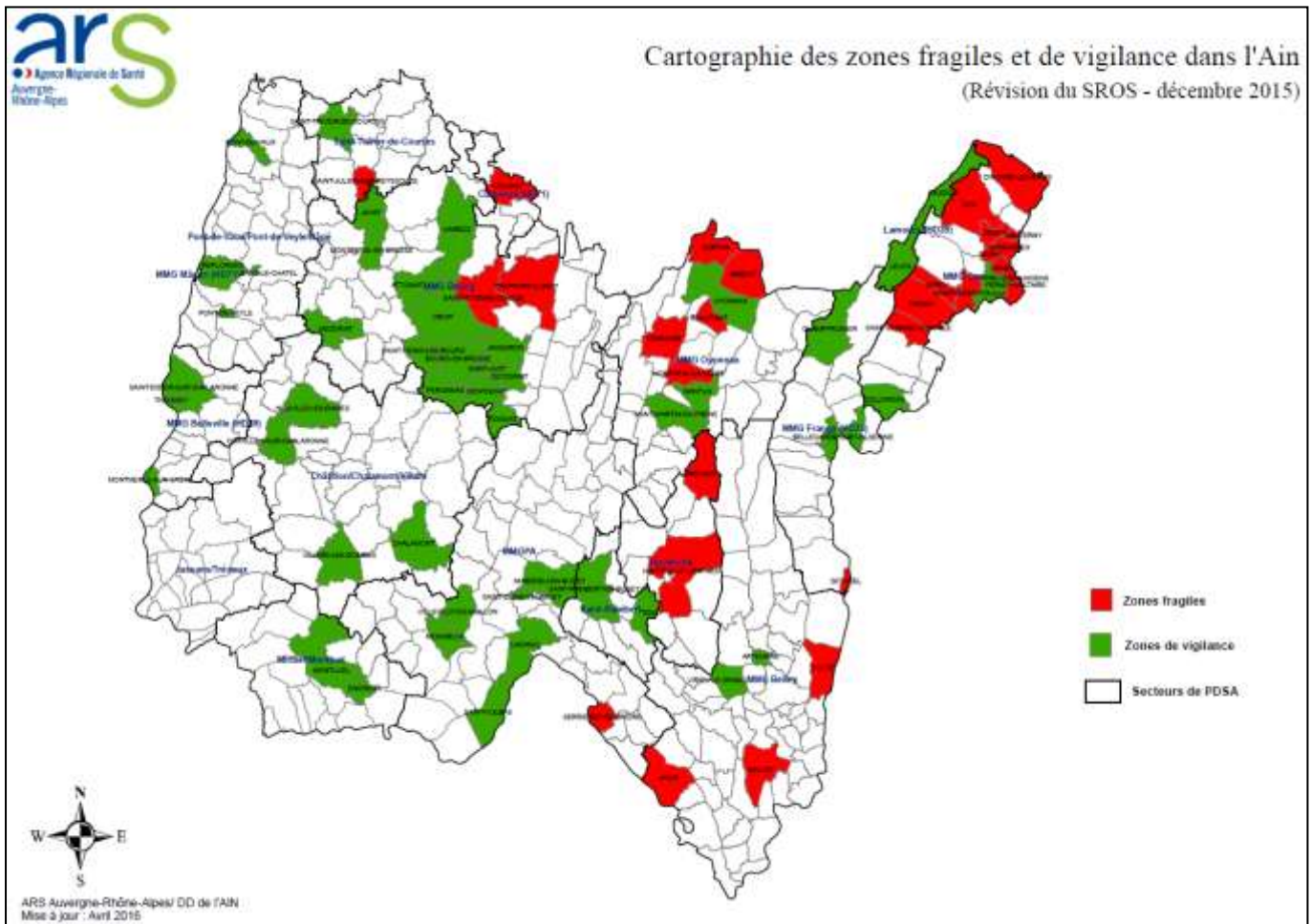


Illustration 15 : Désert médical : zones fragiles et zones de vigilance (avril 2016)



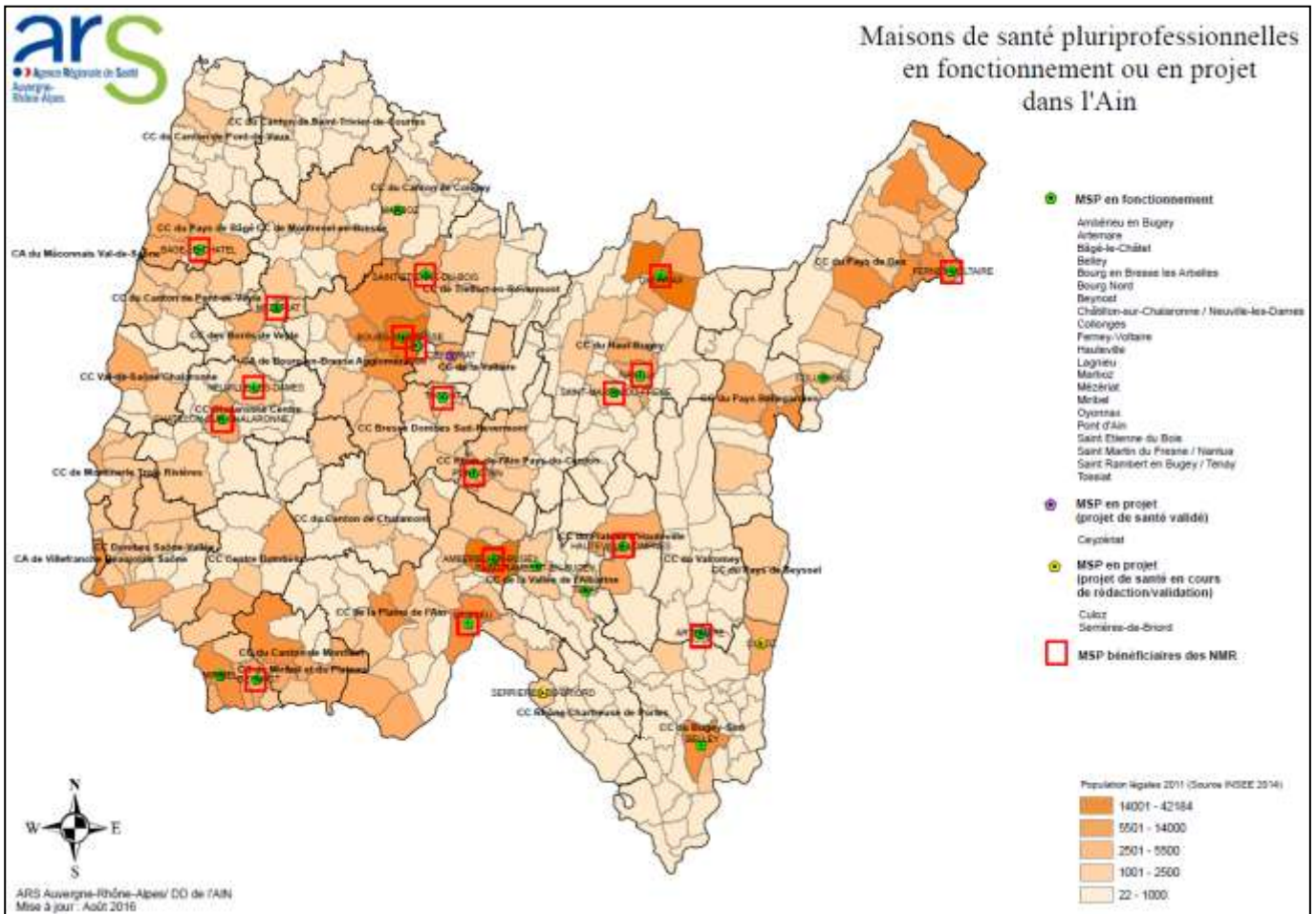


Illustration 16 : Maisons de santé pluriprofessionnelles installées ou en projet (août 2016)

---

### 3. LES SERVICES AU PUBLIC DU QUOTIDIEN

---

Mesurer les disparités territoriales d'accessibilité des services au public suppose de s'intéresser également aux temps d'accès des populations aux équipements dits du quotidien.

Chargé de cette étude, l'INSEE a ainsi déterminé un panier composé de 22 équipements de « vie courante » c'est-à-dire des services et équipements choisis en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage : écoles, polices-gendarmeries, supermarchés, boulangeries, laboratoires d'analyses médicales, pharmacies, infirmiers, stations service,...

Cette étude a été publiée par l'INSEE en septembre 2016 (INSEE Flash Auvergne-Rhône-Alpes, n°8), dont les principales conclusions sont les suivantes :

#### 3.1. Constats et chiffres clés

##### A. Bilan général : un taux d'équipements des communes assez satisfaisant

Sur les 22 équipements composant le panier de vie courante, l'Ain affiche pour vingt d'entre eux un taux général d'équipement des communes égal ou supérieur au taux national.

Quelques exemples :

<u>Équipement</u>	Part des communes équipées	
	France métropole	Ain
Garde enfants d'âge préscolaire	9,2%	11,0%
Pharmacie	22,9%	24,1%
Épicerie, supérette	25,7%	32,0%
Station service	14,2%	18,1%
École élémentaire	60,5%	75,7%

Toutefois, si le constat général apparaît positif, il ne reflète pas les fortes disparités d'accessibilité constatées dans le département.

Dans le domaine de l'accueil du jeune enfant, les Intercommunalités ont pris de l'importance sur cette compétence. Aussi, des Communes connaissent des besoins potentiellement pris en charge par des établissements intercommunaux.

##### B. De fortes inégalités d'accès aux équipements de vie courante

L'Ain affiche de réelles disparités territoriales. Un indicateur permet d'illustrer cela : pour chaque équipement, le taux de population de l'Ain habitant une commune équipée est en effet généralement inférieur au taux national.

Quelques exemples :

<u>Équipement</u>	<b>Part de la population habitant une commune équipée</b>	
	<b>France métropole</b>	<b>Ain</b>
Garde enfants d'âge préscolaire	62,5%	43,8%
Pharmacie	81,1%	65,6%
Épicerie, supérette	75,9%	62,4%
Station service	69,5%	52,7%
École élémentaire	95,2%	95,7%

Ainsi, dans certains secteurs, les habitants accèdent en moins de sept minutes (seuil national qualifiant les populations les plus éloignées) à ces équipements. C'est le cas évidemment dans les bassins de vie les plus urbanisés : Bourg-en-Bresse, Ambérieu-en-Bugey, Nantua, Belley, Oyonnax.

A l'inverse, 13,5 % de la population de l'Ain réside dans une commune éloignée de 7 minutes ou plus de ces équipements.

**Chiffre clé :** *D'après l'INSEE, « l'Ain est le 14ème département métropolitain où les inégalités pour accéder aux équipements sont les plus marquées ».*

### C. Un éloignement prononcé dans le secteur montagneux du Bugey

Le réseau d'équipement est peu dense dans les parties les plus montagneuses du Bugey : Crêts du Jura, Plateau du retord et Bas Bugey. Un déficit d'accessibilité à ces services et commerces de proximité est très marqué dans les communes les plus isolées comme par exemples Hostiaz ou Innimond.

Les carences constatées dans la partie montagneuse du Bugey sont contrebalancées par le niveau d'équipements élevé des centres urbains du Bugey. Parmi les communes bien équipées de ce secteur, il convient de noter la spécificité d'Hauteville-Lompnes qui est bien pourvue en équipements de proximité mais dont une part importante de la population se trouve assez éloignée du fait d'un réseau de communication et de transports peu développé.

**Chiffre clé :** *Selon l'INSEE, « dans le Bugey, 41 communes regroupant 8 200 habitants sont éloignées de 12,7 minutes ou plus des équipements de vie courante »*

### D. Des espaces périurbains bien pourvus

La structure territoriale du département se caractérise par une grande diversité avec une partie rurale, des zones montagneuses, mais aussi un espace périurbain très important. Dans ces zones périurbaines (Bresse, Dombes, Pays de Gex notamment), le temps d'accès au panier de services et de commerces de proximité est réduit.

L'éloignement peut en revanche être plus marqué pour les communes situées en deuxième

---

couronne puisque l'accès à certains équipements dépend directement du temps d'accès au centre urbain. Il s'avère que cet éloignement impacte aussi davantage les jeunes adultes, les parents et leurs enfants puisqu'ils accèdent plus difficilement à leur panier d'équipements spécifiques (santé, sport, enseignement, emploi).

**Chiffre clé :** Selon l'INSEE, « dans le bassin de vie de Montrevel-en-Bresse, un quart des jeunes adultes et un tiers des parents et enfants sont à plus de 16 minutes de leur panier d'équipements spécifiques »

---

## E. Etablissements et offre d'enseignement

### ▪ *Le premier degré*

Avec 465 écoles pour 419 communes que compte le département, l'Ain dispose d'une couverture structurelle solide, lui permettant de proposer une offre de scolarisation de proximité sur le premier degré. Les structures tendent peu à peu à se regrouper, même si celles de petites tailles restent encore très fréquentes.

Ainsi, 30% des écoles ont 7 classes ou plus (19 % en 2004), tandis que 29 % des écoles ne dépassent pas 3 classes (38 % en 2004). L'organisation de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux se développe progressivement et permet la mutualisation des moyens et des ressources : 32 RPI regroupent 82 communes.

Le rapport entre nombre d'élèves et nombre d'écoles est en 2016 relativement similaire entre les aires de territoires avec en moyenne une école pour 140 enfants, excepté pour les secteurs environnant Bellegarde et Belley, plutôt favorisés (une école pour 95 à 105 enfants), et les Pays de Gex et le secteur entourant Montluel et Beynost, plus contraints (une école pour 180 élèves en moyenne).

### ▪ *Les collèges*

Les collégiens sont accueillis dans 50 collèges publics et 14 collèges privés sous contrat. Les établissements sont géographiquement positionnés à proximité des voies principales de communication du département (autoroutes, routes départementales principales, voies ferrées). Si les principaux centres urbains du département concentrent environ la moitié des collèges, l'autre moitié de ces derniers se trouve répartie sur le reste du département, de façon assez équidistante.

La taille des collèges reste moyenne, puisque 12 d'entre eux comportent moins de 450 élèves, et seuls 3 établissements ont de plus de 900 élèves. La moyenne départementale est d'environ 550 élèves par établissement. Si elle reste sensiblement identique sur tout le territoire, il convient cependant de noter que, dans la continuité des dynamiques observées sur le premier degré, les établissements concentrant le plus d'élèves se situent sur le secteur Ain Est (moyenne 600 élèves par établissement) et le secteur de Montluel. Près de 80% des collégiens du département sont demi-pensionnaires.

### ▪ *Les lycées*

Le département de l'Ain compte à ce jour 12 LEGT et LPO, 7 lycées professionnels ainsi qu'un

EREA, soit environ 16% des structures lycéennes de l'académie. Le nombre moyen d'élèves par établissement dans le département de l'Ain est supérieur aux moyennes académiques, tout type d'établissement confondu.

Les lycées sont répartis sur les dix centres urbains principaux que comporte le département, avec 35% d'entre eux se concentrant sur Bourg en Bresse. Certaines aires de territoires s'avèrent peu desservies, notamment le Nord du département, qui comporte pourtant 7 collèges publics et privés.

Enfin, plus des  $\frac{3}{4}$  des lycéens sont demi-pensionnaires, quand la moyenne académique est d'un peu plus de 50%. Cette situation retraduit l'éclatement géographique des familles par rapport aux établissements.

- ***Les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves en difficulté et aux élèves nouveaux arrivants.***

Les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves en difficulté se structurent sur l'Ain autour de 38 réseaux RASED. Ces derniers sont implantés au sein des principales villes du département, et proche des principaux moyens de communication. Il n'y a pas de sur-représentation de la ville centre qu'est Bourg en Bresse, mais bien plus une répartition équilibrée des dispositifs sur le territoire. Le constat est similaire pour les dispositifs d'aide aux élèves allophones.

## **3.2. Enjeux**

### **A. Favoriser le maintien et l'installation des services du quotidien**

Dans les secteurs où le temps d'accès aux équipements de vie courante est particulièrement élevé, il conviendra de mobiliser les moyens et de déployer les solutions favorisant la création ou le maintien d'un service ou commerce. La répartition équilibrée des équipements sur un territoire est conditionnée par la capacité des élus locaux, de l'État et des autres partenaires ou organismes concernés à mutualiser les ressources et à coordonner leur action.

### **B. Aider à la priorisation des aides**

L'État a tenté ces dernières années de rationaliser et de simplifier les dispositifs d'aides, en particulier s'agissant des commerces de proximité. Les sources de financements sont nombreuses et diverses. Il est alors fondamental que les choix de financement reposent sur une étude partagée des besoins et concourent à une action coordonnée et efficace des moyens mis en œuvre sur les territoires directement concernés.

### **C. Développer l'offre de mobilité dans les secteurs les plus éloignés**

Dans les secteurs les plus montagneux du Bugey, certaines communes apparaissent non seulement peu équipées mais se trouvent également assez éloignées d'autres centres urbains davantage pourvus en équipements et commerces de proximité. Afin de réduire le temps d'accès à ce panier d'équipements pour ces habitants, il est nécessaire d'accompagner et de soutenir toutes les initiatives susceptibles de rendre le réseau de transports et d'échanges plus important et mieux structuré dans ce secteur.

### 3.3. Cartographie

## Commerce de proximité dans l'Ain

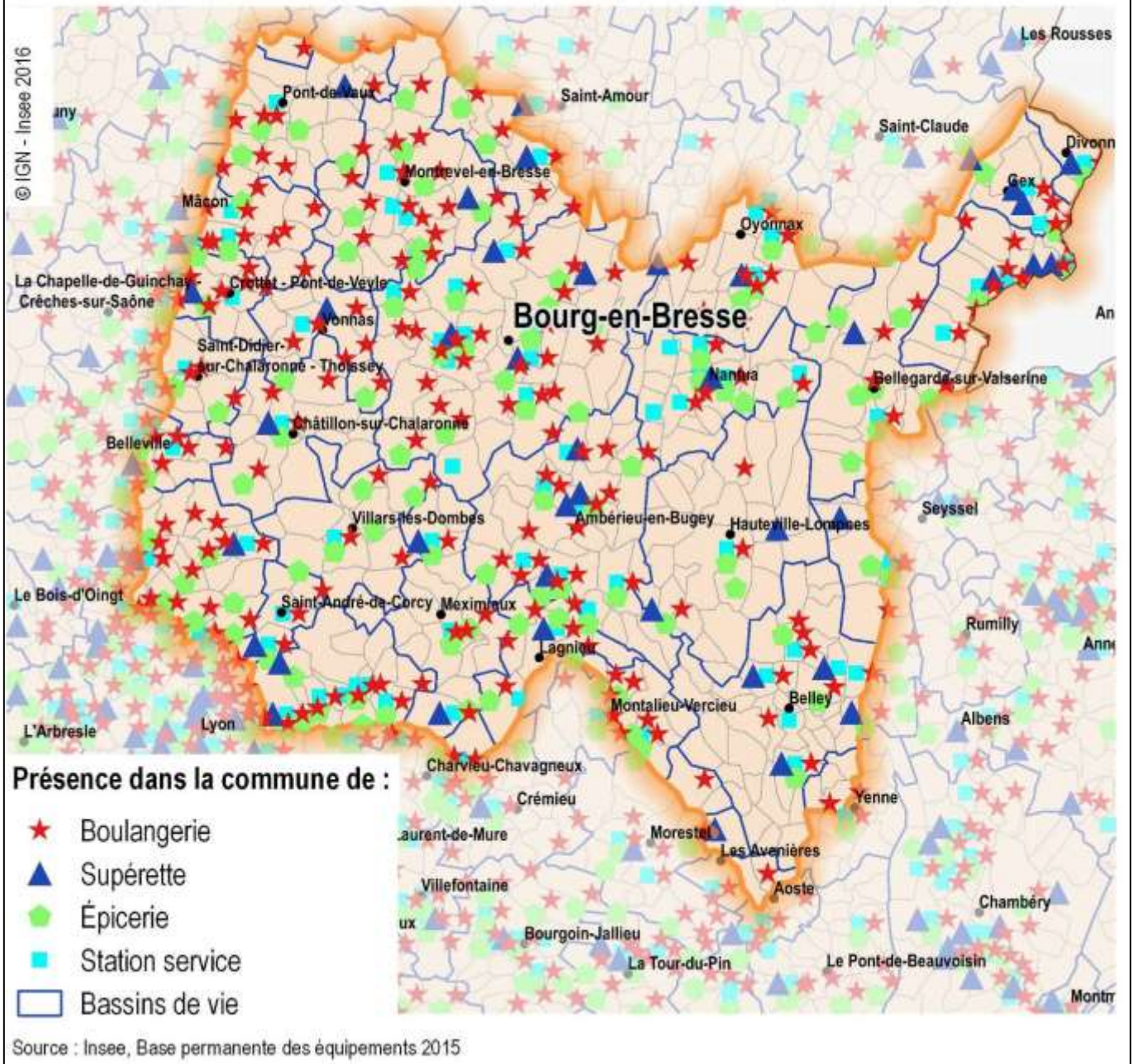


Illustration 17 : Commerces de proximité et bassins de vie

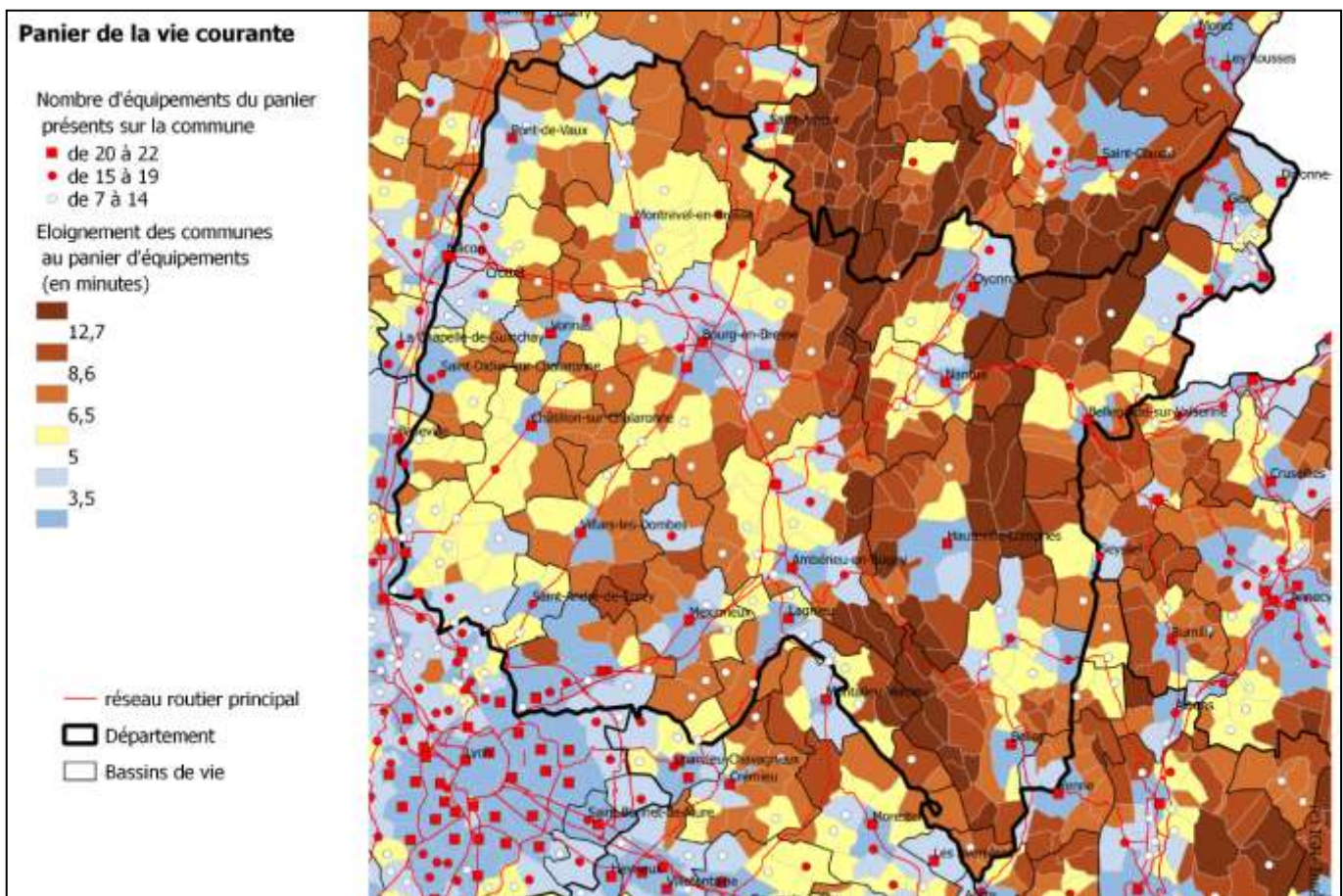
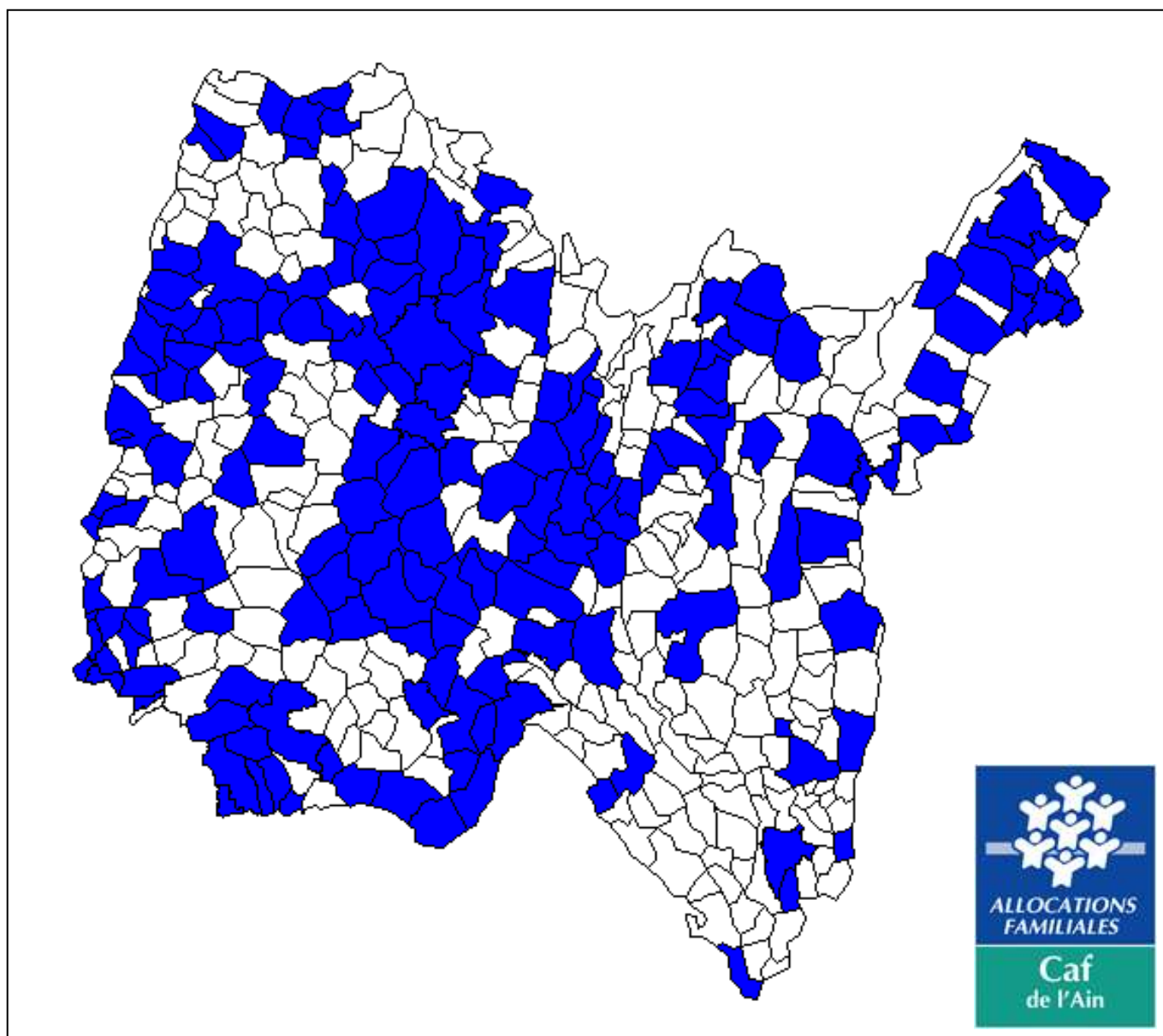


Illustration 18 : Eloignement des communes aux équipements du panier « vie courante »

L'INSEE définit le panier « vie courante » avec les 22 équipements, service et commerces suivants :

	Part des communes équipées	
	France métropole	Ain
Laboratoire d'analyses médicales	5,5%	5,7%
Garde enfants d'âge préscolaire	9,2%	11,0%
Police, gendarmerie	9,5%	11,2%
Collège	10,2%	11,5%
Librairie papeterie journaux	12,6%	12,6%
Supermarché	12,7%	12,9%
Banque Caisse d'épargne	16,8%	16,2%
Ecole maternelle	19,5%	16,5%
Station service	14,2%	18,1%
Ecoles de conduite	14,4%	19,6%
Chirurgien dentiste	17,3%	19,8%
Services aux personnes âgées (*)	20,5%	20,8%
Pharmacie	22,9%	24,1%
Médecin omnipraticien	27,0%	30,1%
Epicerie, supérette	25,7%	32,0%
Infirmier	30,5%	34,4%
Bureau de poste, relais poste, agence postale	39,3%	43,2%
Boulangerie	36,4%	46,1%
Coiffure	42,8%	56,3%
Salle ou terrain multisports	50,5%	70,6%
Restaurant	51,3%	72,6%
Ecole élémentaire	60,5%	75,7%

source : Insee, recensement de la population 2012, BPE 2014, distancier Métric



**Illustration 19 : Communes couvertes par un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**



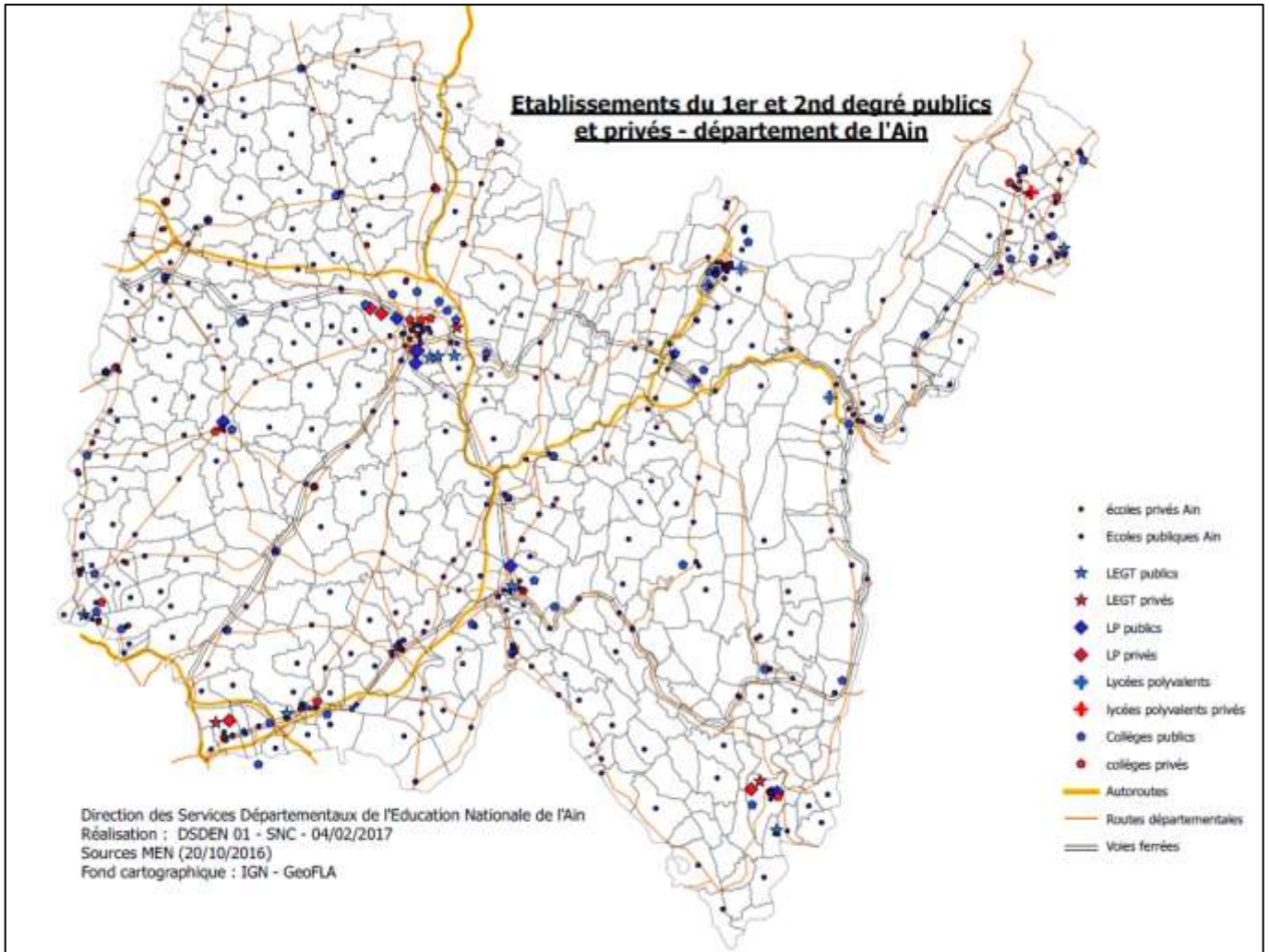


Illustration 20 : Distribution des établissements scolaires dans l'Ain

Source : DSDEN, 2017

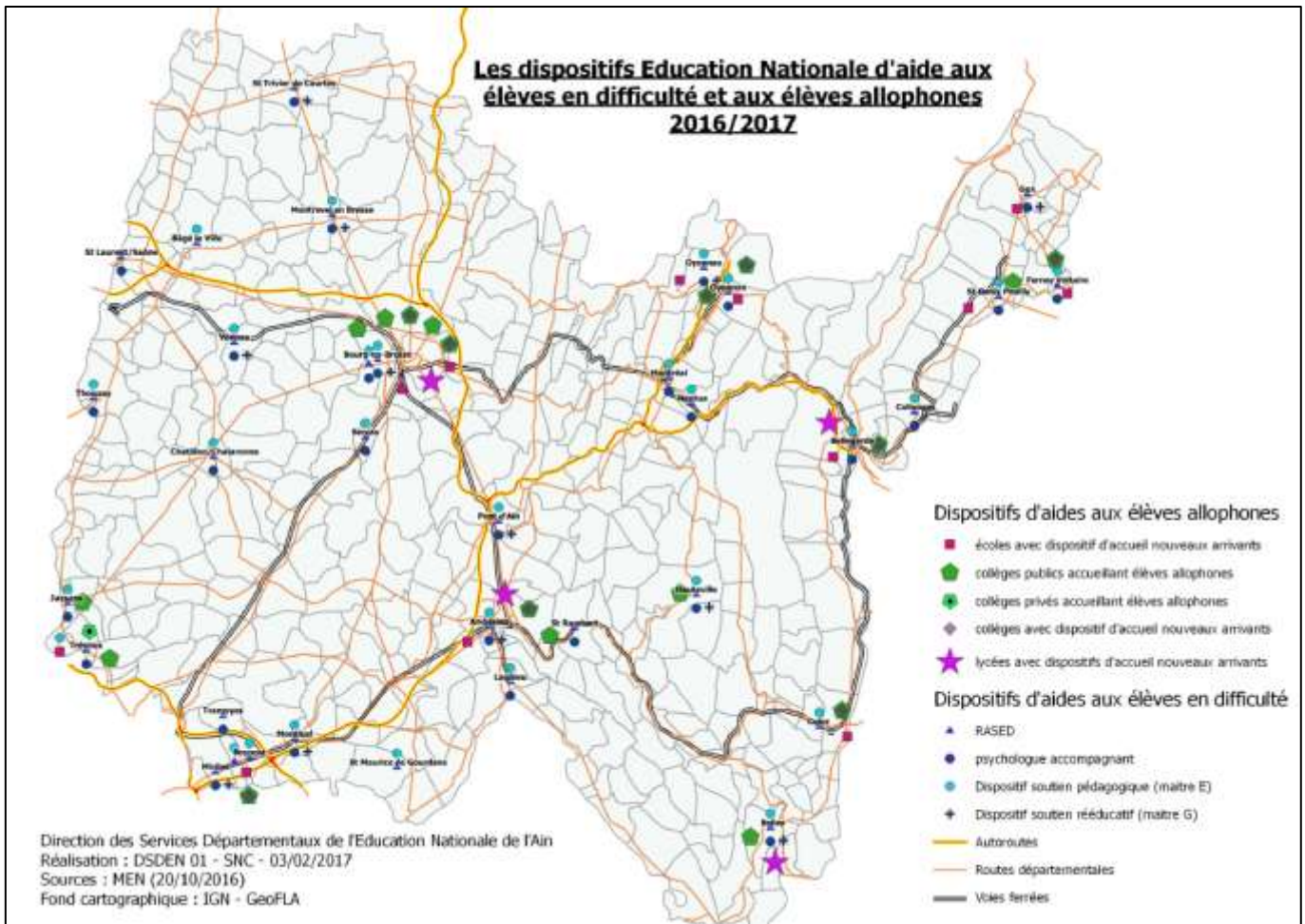


Illustration 21 : Armature des dispositifs d'aide

Source : DSDEN, 2017

## 4. LA COMMUNICATION NUMERIQUE

### 4.1. Constats et chiffres clés

#### A. Le département de l'Ain, précurseur en FTTH (Fiber To The Home) par l'action du SIEA

Le département connaît un déploiement du réseau Très Haut Débit Li@in précurseur. Initié en 2007 par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'E-communication de l'Ain (SIEA), ce déploiement vise une couverture globale de l'Ain au 31 décembre 2021, puis le déploiement en complétude (finalisation de la desserte à partir de l'architecture du réseau et accompagnement de la croissance démographique) pour doter, à terme, les territoires de l'Ain de 260 000 prises FTTH. Ce déploiement se fait selon des critères de priorisation territoriaux, économiques et techniques : poches d'habitat à faible débit ADSL, coût financier du déploiement maîtrisé, sites stratégiques publics et privés. Toute prise construite correspond à l'éligibilité au service Très Haut Débit de l'utilisateur par un fournisseur d'accès internet.

Sur les communes de la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse Agglomération (excepté les communes de Viriat, Péronnas et Saint-André-sur-Vieux-Jonc), d'Oyonnax, d'Ambérieu-en-Bugey et de Saint-Laurent-sur-Saône, le déploiement du FTTH est sous initiative privée d'Orange suite à l'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) de l'État lancé en avril 2011. Ce déploiement fait l'objet d'une convention avec les collectivités, et d'un suivi par un comité semestriel permettant d'ajuster le programme entre l'opérateur et les collectivités. Ce déploiement s'organise par lot et définit des ensembles de locaux « raccordables » à la fibre. Tout local « raccordable » peut bénéficier du raccordement final au réseau par la pose de la prise FTTH.

**Chiffre clé :** Le SIEA a déployé, en décembre 2016, 3200 km de réseau sur 4200 km, 75 000 prises FTTH sur les 260 000 du projet Li@in, et connaît 26 000 abonnés. Orange a déployé, en septembre 2016 et sur 4 Communes des 15 de son périmètre d'intervention, un réseau permettant de rendre « raccordables » 20 500 locaux sur les 57 300 locaux identifiés au sein de la zone conventionnée avec l'opérateur.

#### B. Une couverture en téléphonie mobile entre ambitions et attentes

Les 3 phases de résorption des zones blanches depuis 2003, les engagements des opérateurs sur la 3G et la nouvelle démarche partenariale de 2016 entre l'État, les opérateurs et les collectivités convergent vers l'objectif de couverture de tous les territoires en téléphonie mobile. La multiplication des démarches pour résorber les dernières zones non couvertes, pour mutualiser les équipements ou les faisceaux des opérateurs, ou pour cibler des sites stratégiques non encore couverts illustrent la volonté de la puissance publique et des opérateurs à combler la fracture numérique. En même temps, ils révèlent les difficultés technique et financière à apporter la téléphonie mobile aux derniers territoires actuellement exclus de ce service.

Pour autant, le développement des usages et des besoins en numérique, la compétitivité et l'attractivité des territoires structurent une demande croissante et de plus en plus pressante de traiter les derniers bourgs, villages, hameaux et zones d'activités. En conséquence de quoi, la robustesse de la gouvernance, la nécessité de la pédagogie et la cohérence de la

---

programmation sont centrales, pour faire converger les chiffres officiels et nationaux sur l'amélioration du service et de la couverture, et les ressentis du terrain pour des acteurs en territoires ruraux ou montagnards.

**Chiffre clé :** *Les opérateurs annoncent 96% des territoires couverts en 2G, 85% en 3G (données ARCEP, 07/2016). Or, lors d'une consultation des communes en 2016, 28% des communes représentant 20% de la population départementale déclarent bénéficier d'aucune couverture, d'une couverture faible ou partielle.*

---

## 4.2. Enjeux

### A. Organiser la programmation FTTH pour assurer une couverture globale de l'Ain en 2021

L'objectif de couverture de toutes les zones d'initiative publique (SIEA) et conventionnées (Orange) nécessite une consolidation pas à pas du programme pour l'ajuster aux priorités définies dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et pour assurer une homogénéité de service à tous les territoires de l'Ain. Le comité de pilotage de mise en œuvre du SDTAN et le comité de suivi de la convention signée avec Orange sont les instances de concertation pour assurer cette mission. Le premier enjeu est de consolider l'horizon 2021 de couverture des territoires de l'Ain en FTTH pour permettre d'une part l'accès aux services dématérialisés, à la culture, à l'information pour les habitants, et d'autre part l'insertion des entreprises, artisans et exploitants dans des économies de plus en plus en réseau, y compris l'économie présentielle bien que peu soumise à une concurrence mondiale et faiblement délocalisable. Le deuxième enjeu est de créer les conditions de la coopération opérateurs / collectivités pour construire et diffuser les éléments de programmation des opérateurs réseaux que sont le SIEA et Orange.

### B. Apporter la téléphonie mobile haut débit et très haut débit aux territoires non couverts

Lors des comités interministériels à la ruralité de 2015 et 2016, différentes démarches sont lancées par le gouvernement pour apporter la téléphonie mobile 2G puis 3G aux derniers centres-bourgs, zones d'activités, sites touristiques ou établissements publics isolés non encore couverts. Le Département de l'Ain a, dans ce cadre, répondu à l'appel à projet « 800 sites mobiles stratégiques », et a consulté les Maires de l'Ain pour recenser les Communes se déclarant non couvertes, mal couvertes ou partiellement couvertes. Ces deux démarches départementales déboucheront, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et avec l'accord de l'État et des opérateurs, sur :

- la construction de nouveaux pylônes de diffusion,
- l'installation de nouveaux points hauts d'émission,
- l'aménagement de points d'émission existants pour améliorer la couverture,
- l'équipement 3G de points d'émission existants.

### C. Promouvoir le haut débit (HD) et le très-haut-débit (THD) mobile sur l'Ain

Reconnaître une lacune de couverture en téléphonie mobile et y remédier nécessitent la convergence entre l'avis technique des opérateurs et les remontées d'informations à partir des usages des habitants et des opérateurs économiques. Cela nécessite également l'inscription de

projets d'infrastructures et d'équipement dans des programmes départementaux et nationaux.

Pour atteindre cet objectif complexe, l'Etat facilite la prise en compte des spécificités territoriales pour les futurs programmes d'investissements à travers la notion de « zone grise » et la plateforme nouvellement ouverte « France Mobile ». Le Département de l'Ain porte l'ambition de promouvoir les intérêts des territoires non couverts ou mal couverts, et ce dans une démarche mutualisée au niveau régional. Ainsi, Etat et Département visent :

- la reconnaissance des territoires en attente de téléphonie mobile au delà de l'indicateur de « zone blanche »,
- la constitution d'un guichet régional pour porter, auprès des opérateurs et de l'État, des projets de taille suffisante et donc lisible au plan national.

*Est définie comme « zone blanche » toute commune dont la réception mobile d'au moins un opérateur n'est pas assurée pour une communication vocale au droit du bâtiment de la Mairie et en extérieur. Ainsi, bien que les « zones blanches » soient considérées comme résorbées dans l'Ain, une portion des territoires reste non couverte, non connectée à la téléphonie mobile 2G.*

---

### 4.3. Cartographie

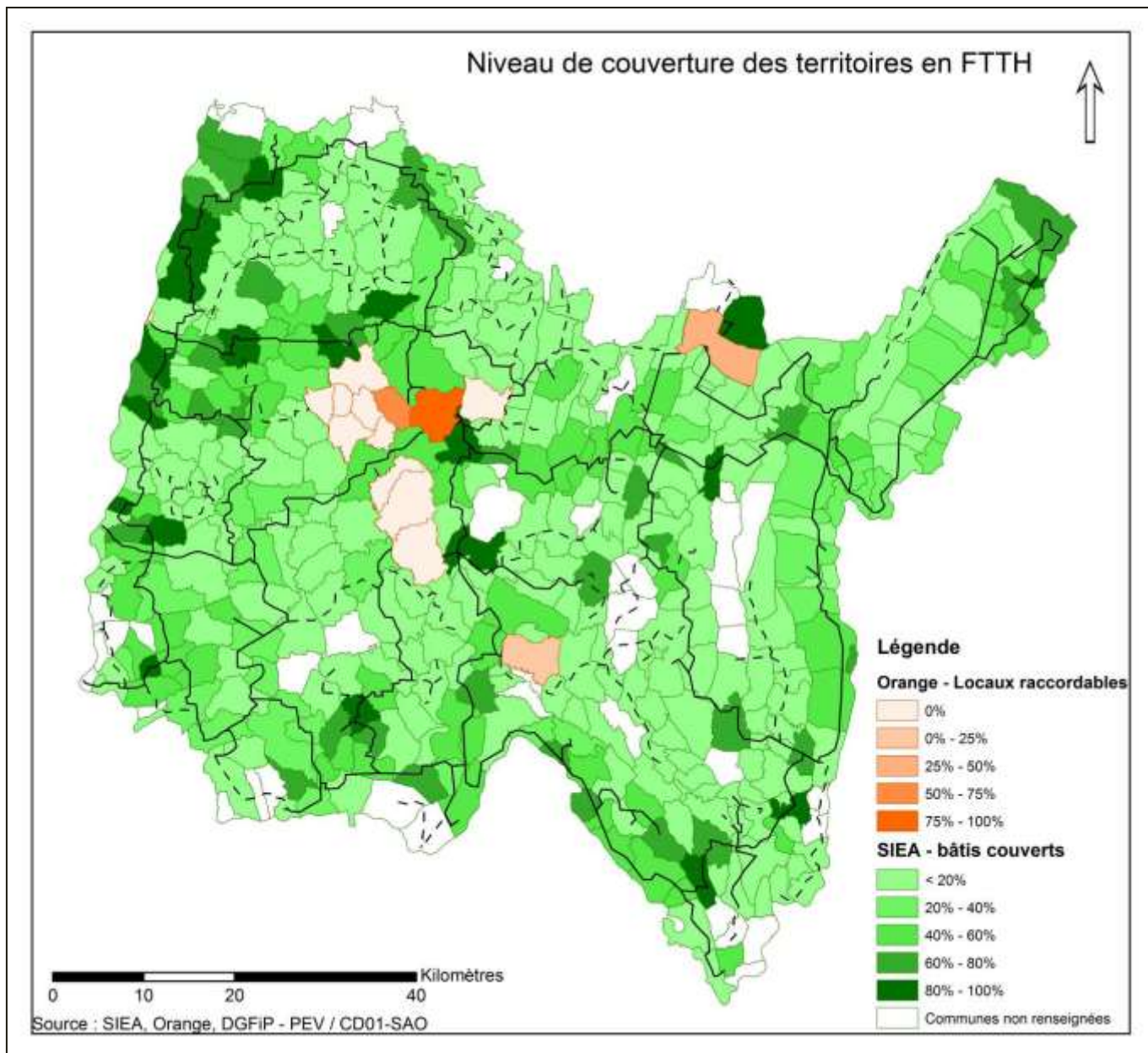
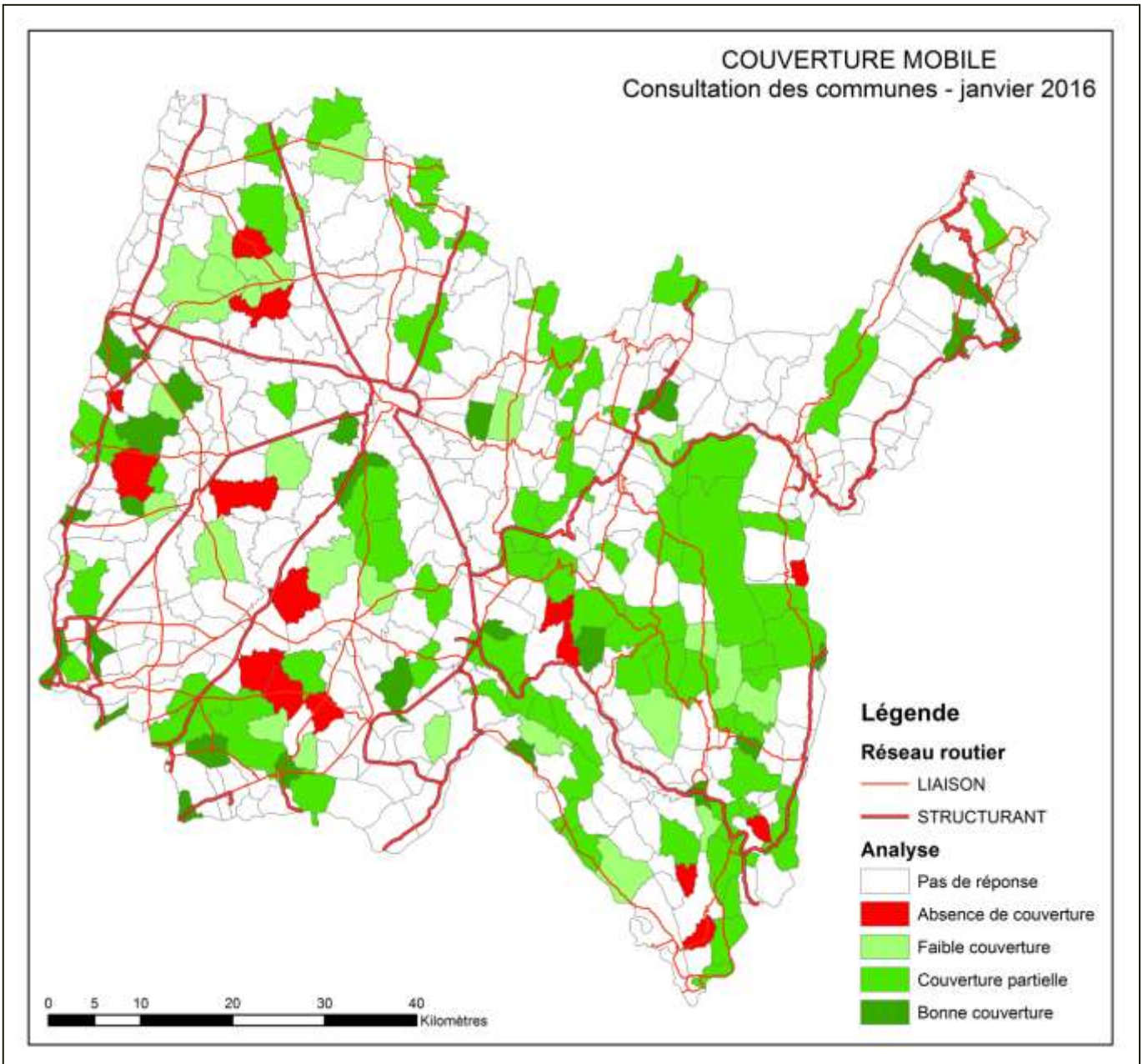


Illustration 22 : Niveau de couverture du bâti en FTTH

La couverture des locaux d'habitation ou d'activité de l'Ain en FTTH est issue :

- du programme de déploiement du SIEA depuis 2008, ajusté annuellement par le Département de l'Ain selon les critères du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
- du programme de déploiement d'Orange depuis 2011 sur Bourg-en-Bresse et à partir de 2015 pour Buellas, Dompierre-sur-Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Polliat, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint-Rémy, Servas, Vandeins, Oyonnax et Ambérieu-en-Bugey.

La Commune de Saint-Laurent-sur-Saône sera déployée par Orange selon un programme étudié dans le cadre de la convention avec le Département de Saône-et-Loire et la Communauté d'agglomération du mâconnais - Val de Saône.



**Illustration 23 : Appréciation de la couverture en téléphonie par les Maires de 145 Communes (janvier 2016)**

Le défi majeur de la téléphonie mobile est celui de faire converger les représentations de la couverture pour programmer des investissements correspondant aux besoins.

Les deux cartes ci-dessus et page suivante présentent un écart à combler par une gouvernance adaptée :

1. ci-dessus, les résultats du recensement départemental auprès des Communes mené en janvier 2016 (35 % de réponses),
2. page suivante, la représentation cartographique de la qualité estimée de couverture 3G des territoires de l'Ain à partir des points d'émission des opérateurs.

*L'écart entre les données des opérateurs et le ressenti des acteurs de terrain révèle la difficulté d'établir un diagnostic partagé et donc nécessite la participation interactive de tous les acteurs pour identifier des solutions partagées.*

## Représentation cartographique de la couverture 3G estimée des 4 opérateurs téléphoniques

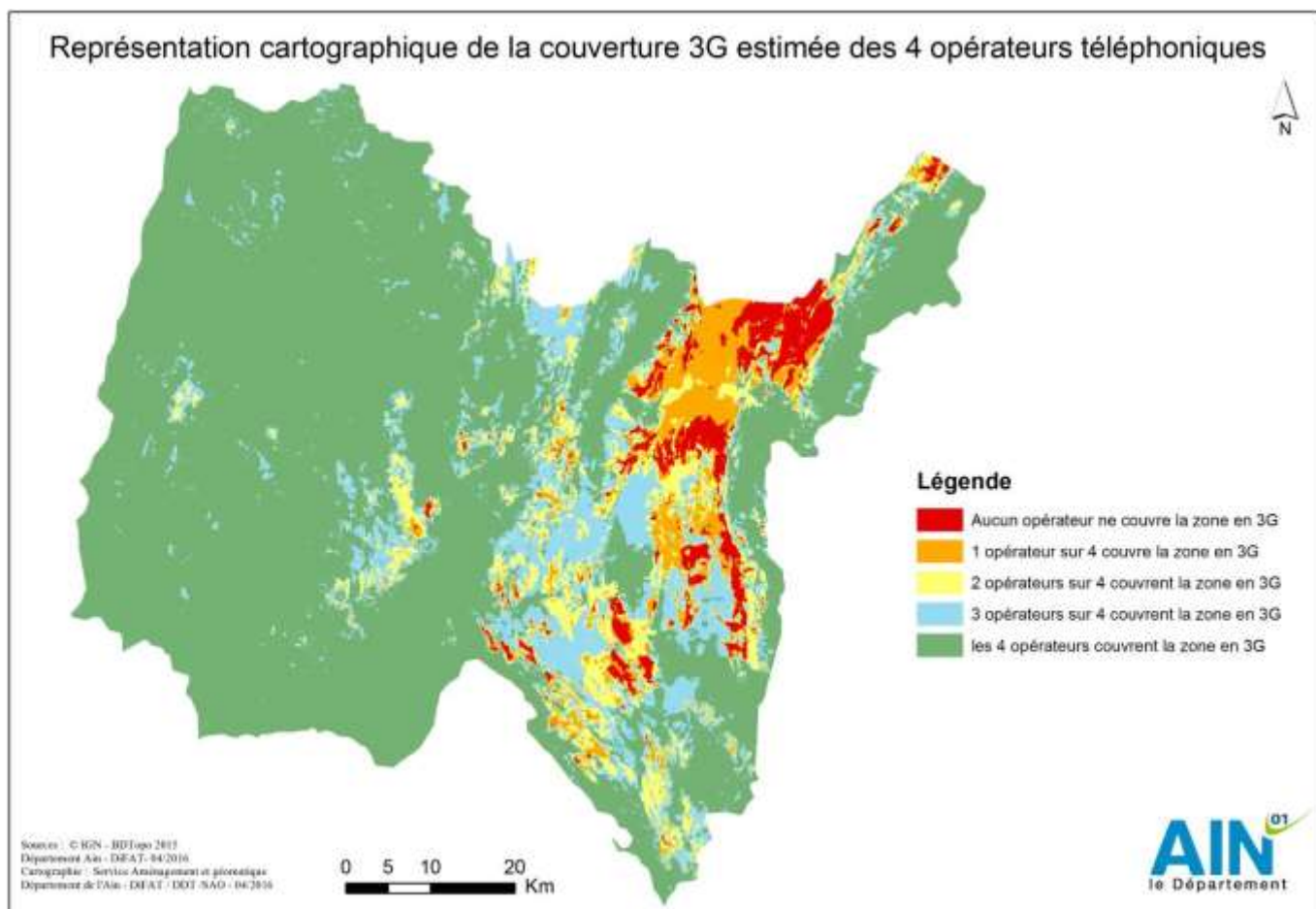


Illustration 24 : Représentation cartographique de la couverture estimée à partir des émissions des 4 opérateurs



## 5. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

### 5.1. Constats et chiffres clés

#### A. Une diffusion de l'habitat et de l'activité

La répartition de l'habitat et des activités conditionnent les possibilités d'offre de transports collectifs et l'accès aux services. La dynamique périurbaine de l'Ain fragilise la capacité de la puissance publique à développer une offre de transports collectifs adaptée à la demande. Aussi, deux secteurs de l'Ain pâtissent d'un accès dégradé, pour leur population, aux services, mais également à l'emploi, à la formation : la Haute Bresse et le Bugey Sud.

**Chiffre clé :** Le département de l'Ain connaît, sur 2003 – 2013, une augmentation de sa tache urbaine (15,9%) plus importante que celle de la démographie (13,7%), ce qui éloigne les territoires d'une configuration propice à l'investissement public en termes d'infrastructures routières et d'offre de transport.

#### B. Un territoire traversé par des infrastructures de grosse capacité

La proximité par rapport aux métropoles de Lyon et Genève, l'inscription dans une région démographiquement et économiquement dynamique, la situation géographique de l'Ain sur des couloirs historiques d'échanges ont façonné un réseau dense d'infrastructures routières et ferroviaires de grosse capacité.

**Chiffre clé :** Le département de l'Ain comporte 232 km d'autoroutes, 4700 km de routes départementales (dont la totalité des anciennes routes nationales), deux axes TGV (Paris-Lyon, Paris – Genève).

#### C. Une offre de transport en commun départemental ajustée en 2016 dans une vision d'aménagement du territoire

Le Département de l'Ain a modifié son offre de transports en commun par un nouveau schéma de lignes régulières mis en service en 2016. Ce schéma est le fruit d'une stratégie d'aménagement du territoire qui vise deux actions pour augmenter la capacité des gens à se déplacer, favoriser leur mobilité, améliorer leur accès aux services, aux équipements et commerces, à l'emploi, à la formation...:

- organiser le territoire départemental pour permettre la constitution d'une armature territoriale en services / commerces / équipement / emploi et assurer le rayonnement des centres urbains principaux,
- mettre en place une offre de transport collectif ajustée aux déplacements identifiés, et permettant de conforter cette armature territoriale.

**Chiffre clé :** Le réseau car.ain.fr se compose de 34 lignes avec, pour les plus importantes, une offre allant jusqu'à 30 allers/retours par jour. De septembre 2014 à août 2015, derniers chiffres disponibles, il y a eu 871 000 voyages sur le réseau, fréquentation en hausse continue depuis 2009.

---

## 5.2. Enjeux

La mise en œuvre du nouveau schéma départemental de mobilité en 2016 est une première étape pour accompagner le développement des territoires et préparer les conditions d'un développement cohérent à l'échelle des bassins de vie et des grandes intercommunalités. Le développement de l'offre « lignes régulières » interurbaines et TER doit se poursuivre en cohérence avec les besoins identifiés et selon la structure territoriale voulue pour les prochaines décennies : bassins de vie, pôles d'emplois et de services, distribution de l'habitat. Cet objectif nécessite de penser multimodalité, la place et le statut des routes dans l'aménagement du territoire, le niveau d'offre de transport en commun routier et ferroviaire.

### **A. Accompagner les territoires pour la cohérence de leur développement**

Organiser l'urbanisation résidentielle et économique pour favoriser l'accès aux services par une distribution cohérente des capacités d'urbanisation et d'implantations des services, commerces et équipements.

### **B. Coordonner les initiatives et innovations relatives à la mobilité de demain**

Promouvoir les modes alternatifs et innovants de mobilité pour limiter l'effet congestion du réseau routier induit par une urbanisation peu structurée depuis les années 1970.

### **C. Assurer une action spécifique sur les territoires qui connaissent déjà un accès dégradé aux centres urbains et à leurs services**

Le Bugey sud et la haute Bresse, et certains secteurs de montagne, connaissent une situation d'éloignement relatif des services du quotidien, a fortiori des services supérieurs.

### 5.3. Cartographie

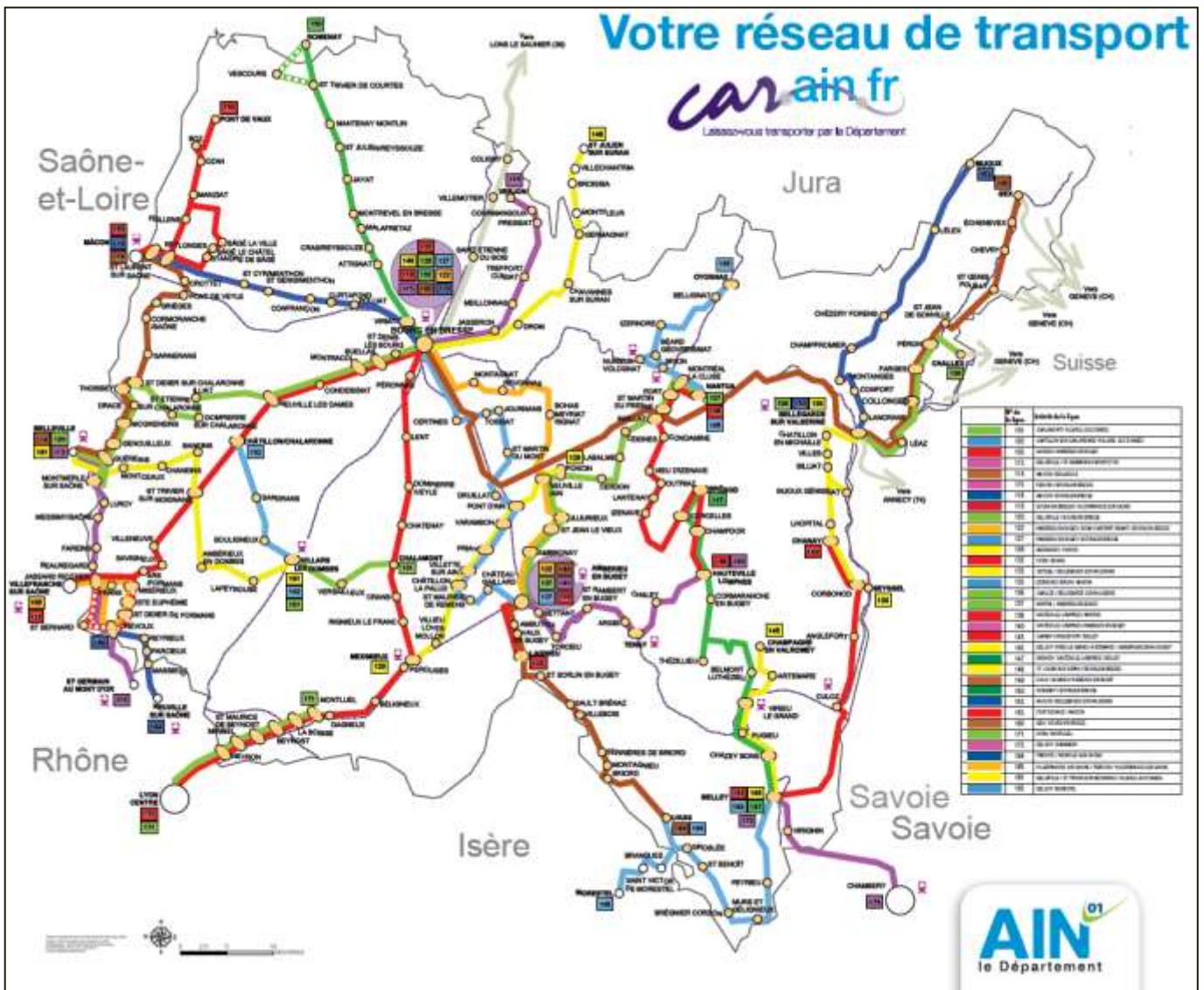
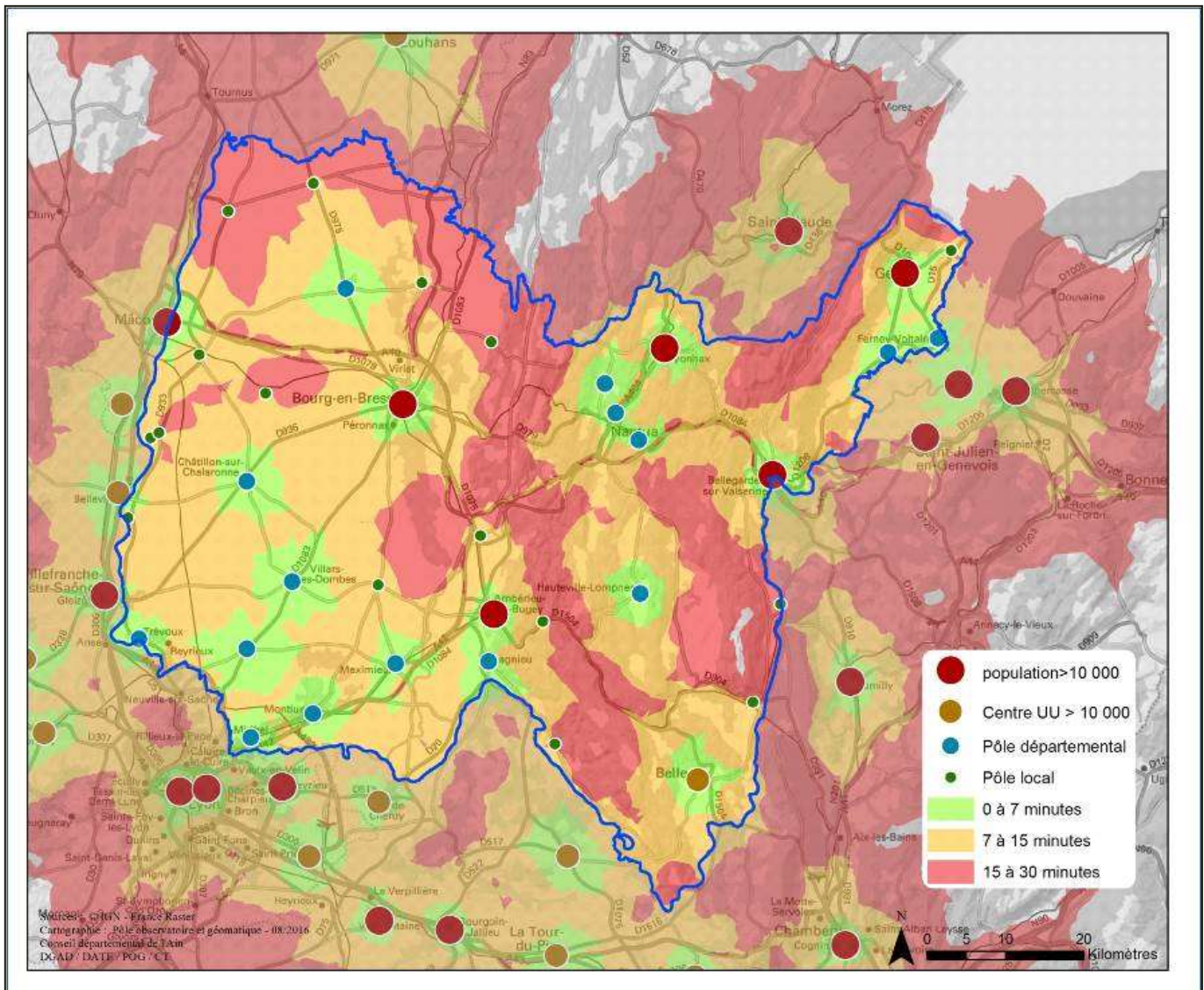


Illustration 25 : Lignes régulières du Département de l'Ain mis en service en 2016

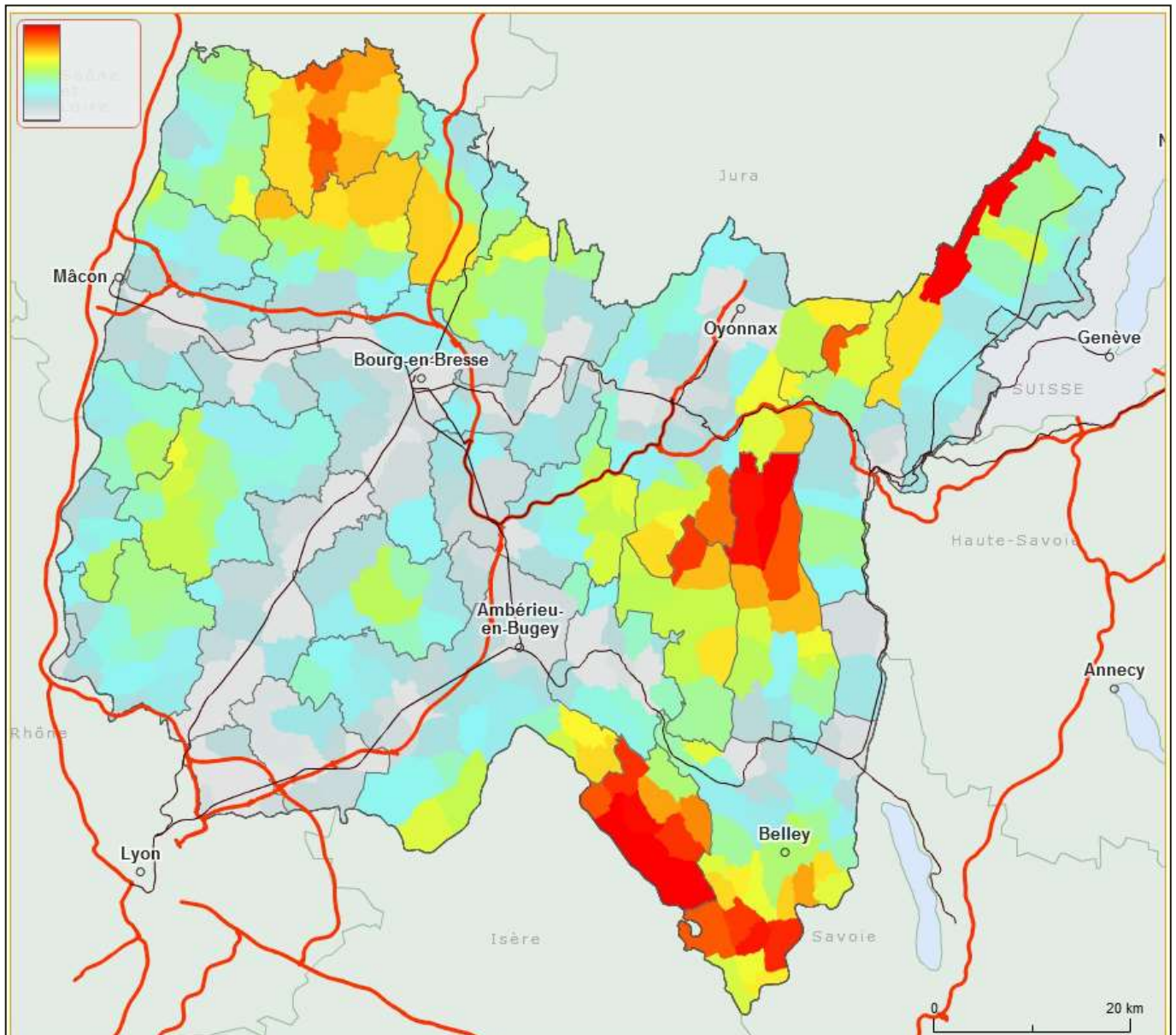
Des 3 cartes suivantes sur les accès aux principales agglomérations et à l'offre de déplacement (TER et autoroutes) se dégagent deux secteurs du département de l'Ain où l'accessibilité est dégradée :

- la haute Bresse,
- le Bugey sud.



**Illustration 26 : Temps d'accès des territoires aux agglomérations de plus de 10 000 habitants et aux pôles urbains du département**

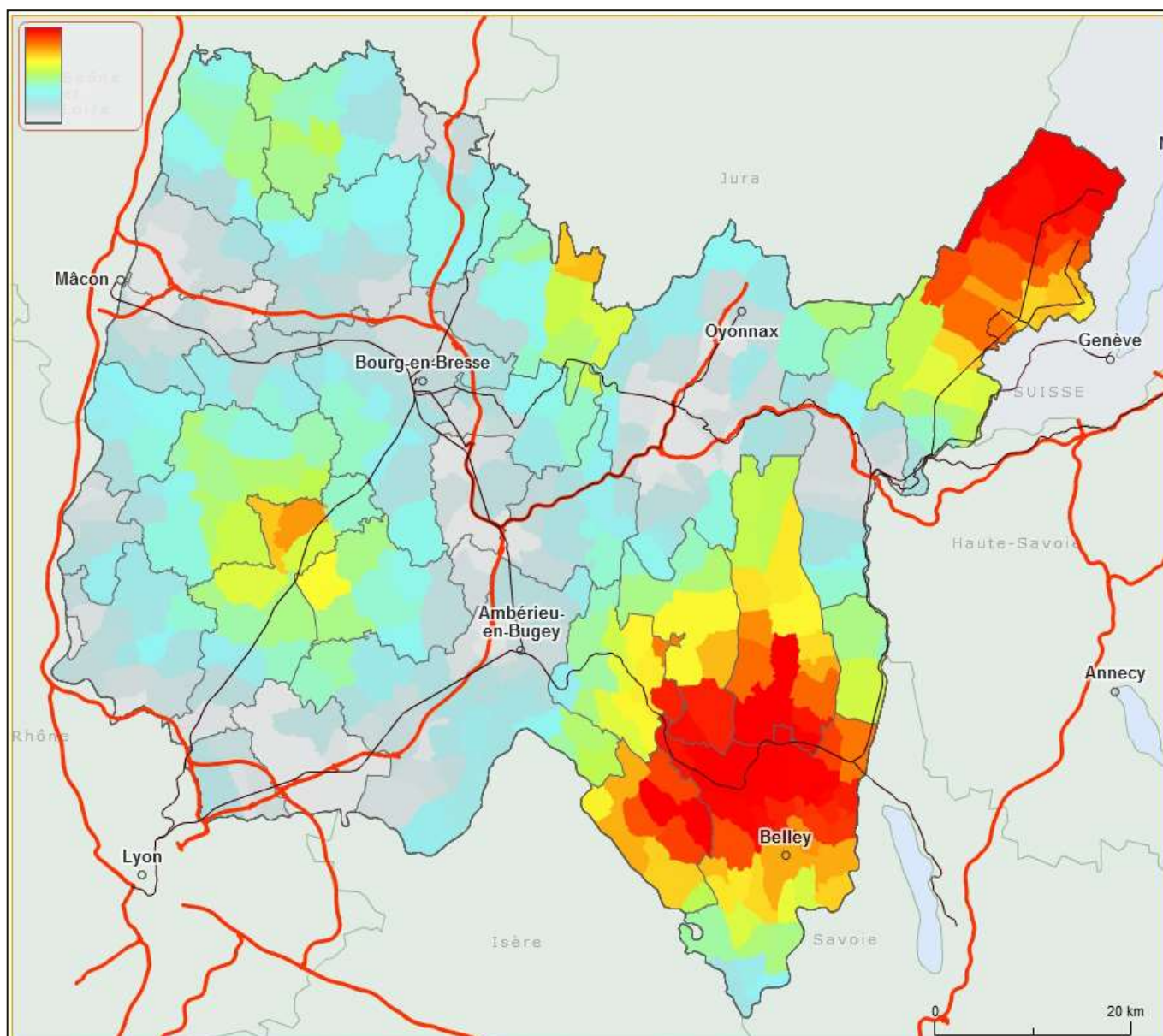
En considérant les principales agglomérations du département comme des pôles de services, nous pouvons identifier la haute Bresse, le Bugey et la vallée de la Valserine comme des territoires relativement éloignés des pôles de services.



**Illustration 27 : Temps d'accès comparés entre les Mairies et les gares TER les plus proches**

Le service « transports collectifs » est relativement bien distribué sur le département de l'Ain. Toutefois, 4 secteurs restent éloignés de l'offre TER (train et car) :

- la haute Bresse,
- la vallée de la Valsérine,
- le haut Valromey,
- le Bugey sud.



**Illustration 28 : Temps d'accès comparés entre les Mairies et entrées d'autoroutes les plus proches**

L'accès aux autoroutes valide la situation dégradée du Bugey sud.

En revanche, le Pays de Gex, bien qu'éloigné des autoroutes françaises, ne peut être considéré comme faiblement desservi par un réseau autoroutier : proximité immédiate de l'Autoroute A1 à Genève.

## 6. L'ACTION SOCIALE

L'action sociale est une des principales compétences du Département, dont il est le « chef de file ».

La Direction générale adjointe solidarité met en œuvre les politiques départementales en réponse aux besoins de la population : familles et enfants, personnes en difficulté, adultes handicapés et personnes âgées. Elle coordonne et articule ces réponses aux besoins sociaux avec différents acteurs (collectivités, organismes publics ou sociaux, associations, habitants).

### 6.1. Constats et chiffres clés

#### Quelques chiffres clés au 31/12/2015 :

*Enfance et familles : 5300 assistantes maternelles agréées ; 114 établissements d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans ; 826 Informations préoccupantes*

*Personnes en difficultés : 7900 bénéficiaires du RSA ; 7000 familles aidées financièrement dans le cadre du logement et 4371 dans le cadre global de difficultés budgétaires*

*Adultes handicapés et personnes âgées : 5700 Aides Personnalisées à l'Autonomie à domicile ; 2450 Prestations de Compensation du Handicap*

#### A. Une organisation départementale de proximité pour la solidarité

Un découpage territorial des services solidarité du Département pour assurer la proximité avec les habitants (voir Illustration 29 : Territorialisation de l'action sociale départementale).

- **8 Maisons départementales de la solidarité (MDS)**

Chaque MDS regroupe 1 équipe d'encadrement et 3 pôles : Cohésion et développement social / Famille, Parentalité/ Dépendance, Autonomie.

C'est un lieu de décision et de gestion où sont traités les dossiers individuels instruits par les Points Accueil solidarité. C'est aussi un lieu de coordination et de pilotage de l'action sociale en lien avec les partenaires locaux.

- **29 Points accueil solidarité et 9 centres de planification et d'éducation familiale**

Le Point Accueil Solidarité (PAS) est un service de proximité, porte d'entrée de l'action sociale départementale pour tous les publics.

Ils assurent l'accueil du public, l'écoute, le conseil, l'orientation, l'instruction de dossiers de demande d'aide, l'accompagnement et le suivi des familles.

Ces actions sont réalisées dans le cadre de permanences au PAS et dans 36 autres lieux au plus proche de la population, de visites à domicile, d'actions collectives...

*Du fait de contraintes et facteurs divers, ce découpage territorial de l'action sociale départementale mis en place depuis fort longtemps est amené à évoluer.*

---

## **B. Un partenariat fort avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

Le rôle mené par la CAF en matière d'action sociale est essentielle sur l'ensemble du département. L'offre de service de la CAF fait ressortir trois missions principales :

- l'accompagnement des collectivités pour le développement des structures d'accueil des enfants et des jeunes : établissement d'accueil du jeune enfant, accueils de loisirs sans hébergements, foyers de jeunes, foyers des jeunes travailleurs,...
- l'appui pour l'émergence de projets collectifs et l'installation de structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale) ;
- le développement d'actions en matière de soutien à la parentalité.

Le développement social local est une activité importante de la CAF. Par sa responsabilité en matière d'agrément et de financement, elle intervient en tant que chef de file pour soutenir l'action conduite par les centres sociaux.

L'action de la CAF en matière de petite enfance doit être aussi soulignée, avec un taux de couverture global des besoins petite enfance qui atteignait 65.7 % en 2013 (55.1 % pour la France entière).

## **C. Des besoins sociaux territorialisés avec des réponses à organiser localement**

Face à une vulnérabilité de plus en plus étendue et des réponses sociales segmentées par publics et/ou dispositifs, l'action sociale réparatrice ne peut se suffire et les politiques sociales ne peuvent assumer seules cette tâche. L'enjeu est alors la mobilisation des acteurs et des organisations de proximité (collectivités locales, associations, partenaires institutionnels, habitants) en vue de la revitalisation du capital social du territoire concerné. C'est l'ambition du développement social local. Cette démarche collective est déjà engagée de manière forte et contractualisée sur les territoires en « Politique de la Ville » ou sur d'autres dans le cadre de « Pactes de coopération territoriale » lors de renouvellement de projets des centres sociaux, projets financés majoritairement par la CAF et les communes ou intercommunalités.

Afin d'impulser le développement de réponses à des besoins sociaux territorialisés, le Département a engagé ses Maisons Départementales de la Solidarité (MDS) dans une démarche de projet social territorial inscrit dans les projets « Agir pour la solidarité dans les MDS » 2014/2019.

Des diagnostics sociaux territoriaux partagés à l'échelle des territoires des MDS en 2013 ont permis de dégager pour chaque territoire leurs principales caractéristiques et des besoins à mieux prendre en compte. Une partie de ces besoins sont devenus depuis des axes prioritaires partagés des contrats de Ville ou des contrats de veille active (sur les territoires urbains prioritaires).

### **▪ Un département qui reste jeune malgré un vieillissement qui s'accroît.**

La part des mineurs dans la population est très élevée. Ils représentaient en 2010 près du quart de la population départementale (24,6%). La croissance du nombre des mineurs en 10 ans est forte puisqu'elle représente 16,6%.

*Près du quart de la population de l'Ain a moins de 18 ans*

---



Le nombre de naissances déclarées en protection maternelle infantile (PMI) a progressé dans l'Ain de 1,7% entre 2006 et 2010. Cette progression concerne principalement les zones où la poussée démographique est importante. Mais on constate un ralentissement de la progression par rapport aux chiffres du précédent projet.

La part des personnes de plus de 65ans représentait 14,7% de la population en 2010, bien inférieure à la part en Rhône Alpes (16%). Mais la progression de la population des 60/84 ans est importante (24,1% en 6 ans) et devrait s'accélérer.

*Au 31 décembre 2015, 5700 Aides personnalisées à l'Autonomie à domicile, 2450 Prestations de Compensation du Handicap.*

*Avec une progression de 24,1% des pers âgées de 60 à 84ans en 6ans, les questions d'anticipation de la prise en charge de la dépendance seront un enjeu sur certains territoires.*

#### ▪ **Une évolution des structures familiales à prendre en compte**

Les ménages d'une personne, les couples sans enfants et les familles mono parentales ont progressé fortement entre 1999 et 2010 (respectivement 29%, 27% et 28%). La part des familles monoparentales représente près de 8% de l'ensemble des ménages.

La progression du nombre de couples avec enfants est plus limitée (6%) mais la part en 2010 reste néanmoins la plus importante (33%).

L'enfant est souvent un enjeu au cœur des conflits familiaux. Le nombre d'informations préoccupantes concernant les enfants progresse sur tous les territoires (voir Illustration 30 : Evolution 2011 - 2015 des informations préoccupantes concernant les enfants).

*Au 31 décembre 2015, 5300 assistantes maternelles agréées, 114 établissements d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans, 826 Informations préoccupantes.*

*L'accès aux services « petite enfance », l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans. (Voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), l'accompagnement à la parentalité et la révention des risques de danger pour les mineurs restent des enjeux forts dans ce contexte.*

#### ▪ **Une immigration et un accueil d'étrangers importants dans certains secteurs.**

L'Ain constitue depuis longtemps une terre d'accueil d'étrangers et d'immigration. La part des immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger et vivant en France) représentait 10,4% de la population totale en 2010.

Les territoires les plus concernés sont ceux de la MDS du Haut Bugéy, le secteur de la Côtière, de Bellegarde et de la Vallée de l'Albarine. Ces territoires ont constitué des terres d'accueil pour une main-d'œuvre en provenance de l'étranger après la seconde guerre mondiale.

Le secteur du Pays de Gex accueille, quant à lui, une population arrivant pour un temps limité,

---

afin de travailler dans les entreprises et organismes internationaux.

▪ ***Un dynamisme économique qui reste important bien que fragilisé par la crise.***

Premier département industriel de France (part de l'emploi industriel dans l'emploi total) l'Ain a, de fait, connu les effets de la crise industrielle de ces dernières années, mais le taux de chômage reste faible au regard des chiffres nationaux et régionaux.

Le taux de chômage dans l'Ain a néanmoins beaucoup progressé passant ainsi de 5,6 % fin 2006 à 7,4% fin 2012. Le secteur le plus affecté concerne principalement le secteur de la MDS d'Oyonnax et de sa mono industrie.

▪ ***Des phénomènes de précarisation sociale et éducative qui persistent***

Ils sont rendus visibles à travers quelques données :

- La part de la population couverte par le RSA (voir Illustration 9 : Part de la population couverte par le RSA et Illustration 31 : Evolution 2011 - 2015 des bénéficiaires RSA). Le nombre d'allocataires a progressé de 10,2% entre fin 2011 et fin 2013. La progression est particulièrement importante sur la MDS du Haut Bugey, ainsi que sur celle de Bourg en Bresse.
- Au 31 décembre 2012, la part des allocataires CAF percevant des minimas sociaux (Allocations adultes Handicapés, RSA) représentait 13,8% des allocataires. La part des allocataires monoparentaux parmi les allocataires RSA s'élève à 33,9%.
- 20% des allocataires CAF bénéficiaires d'une aide au logement avaient un taux d'effort consacré au logement supérieur à 30%. Cela ne concernait pas seulement des locataires puisque parmi ceux ci 27,6% étaient allocataires en accession.
- L'évolution des aides financières ou d'accompagnement budgétaire est particulièrement importante dans des secteurs des PAS de Bourg en Bresse, Oyonnax, Ambérieu, mais aussi dans une moindre mesure dans le Pays de Gex où le coût de la vie élevé peut mettre en difficulté même des personnes qui travaillent (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

*Personnes en difficultés : au 31 décembre 2015, 7900 bénéficiaires du RSA, 7000 familles aidées financièrement dans le cadre du logement et 4371 dans le cadre global de difficultés budgétaires.*

▪ ***Intensité et diversité de la précarité sociale et éducative importante***

Elle nécessite une prise en compte différente selon les particularités de chaque territoire.

Afin de mesurer l'évolution de la précarité dans l'Ain depuis 2010, une mise à jour de l'étude « pauvreté précarité dans l'Ain » vient d'être actualisée en 2016.

Les évolutions administratives multiples ont rendu difficiles et complexes les comparaisons entre les 2 études, notamment du fait que la maille de l'étude de 2010 portait sur le périmètre cantonal, et que ce dernier a été redéfini pour 23 cantons en 2015.

*Avec 10,3% de la population de l'Ain qui se trouve en situation de pauvreté monétaire, l'Ain reste relativement favorisé comparativement au niveau national (14,1% - source INSEE). Mais l'intensité de pauvreté<sup>1</sup> est plus forte dans l'Ain en 2011 qu'en 2007, passant de 18,3 à 19,4.*

*Les moins de 30 ans restent la catégorie d'âge la plus touchée (15,3%) alors que les personnes âgées voient leur situation monétaire s'améliorer.*

*De nouveaux signes de précarité sont apparus : le non recours aux droits, la souffrance psychique, l'isolement social et relationnel.*

▪ ***Vers une nouvelle géographie de la pauvreté dans le département de l'Ain***

En tant que pilote de l'action sociale, le Département et les cantons qui le constituent, demeurent une échelle administrative pertinente pour rendre compte de la pauvreté. Cependant, les cantons restent une entité plus abstraite pour les personnes rencontrées, qui raisonnent aujourd'hui à une échelle plutôt communale ou intercommunale. **La question de la proximité y est le critère déterminant.**

Peut-être qu'une nouvelle cartographie délimitant les territoires intercommunaux au sein du département mériterait-elle d'être produite aujourd'hui ?

En ce sens, **la typologie communale réalisée par la MRIE (Mission Régionale d'information sur l'Exclusion) dans son rapport 2016 présente une nouvelle approche compréhensive et très pertinente des dynamiques en cours.** Elle a établi huit profils différents de commune :

- Très âgée et pauvre, dépeuplée, logement vétuste,
- Agée et pauvre, éloignée, logement vacant,
- Pôle d'activité mais précarité, habitat social,
- Dans la moyenne, jeune, petite et en peuplement,
- Dans la moyenne, jeune, plus peuplée et aisée,
- En montagne, aisée mais précaire,
- Prospère et dynamique,
- Commune de moins de 100 habitants.

Se dessine alors une nouvelle carte de la précarité du Département de l'Ain, au risque d'une représentation encore plus fragmentée du territoire.

---

<sup>1</sup> L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

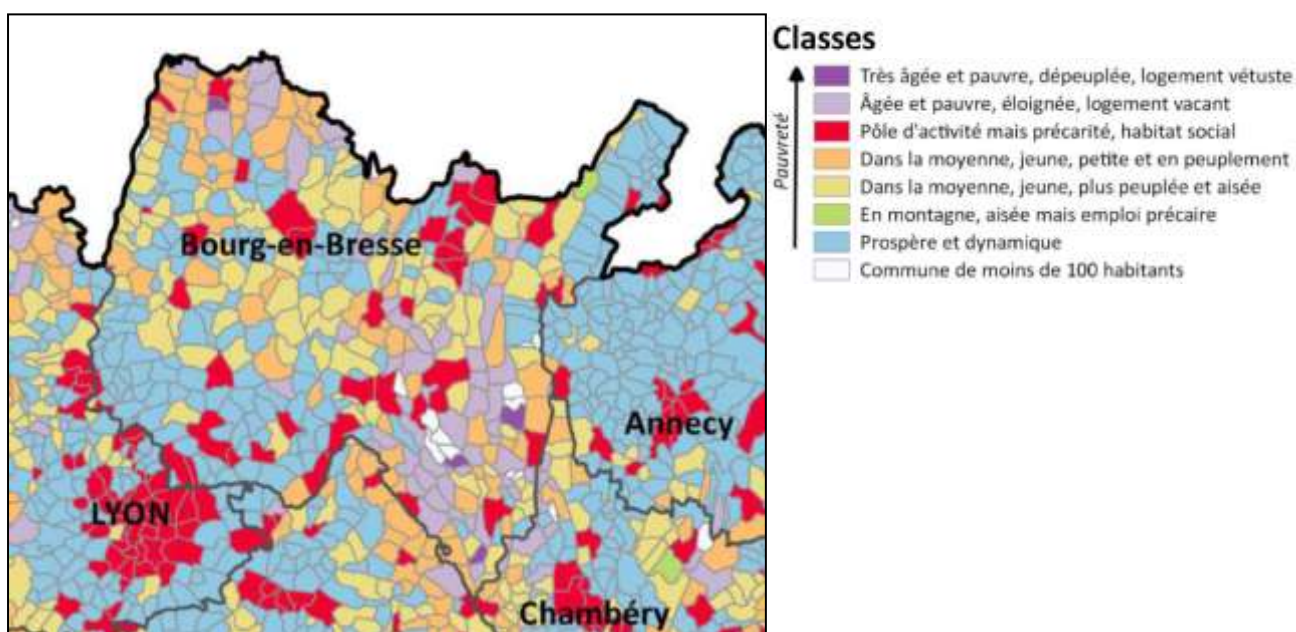
#### D. Un accès aux équipements et aux services à vocation sociale pour des publics ciblés

La prise en compte des besoins d'amélioration en équipements et en services pour des publics ciblés (mode de garde pour les jeunes enfants, lieux de soutien à la parentalité, établissements et services pour les personnes âgées, les personnes handicapées...) est **inscrite dans différents schémas départementaux construits de manière partenariale et pluriannuels à partir de diagnostics partagés.**

##### ▪ *Politique en faveur de l'enfance et des familles*

Le schéma « **Naître, grandir et s'épanouir dans l'Ain** » 2015/2020 signé avec l'ensemble des partenaires concernés pour mieux répondre aux besoins vise le développement de places d'accueil des jeunes enfants (en structure collective et/ou en individuel chez des assistantes maternelles) en priorisant les territoires où les demandes restent insatisfaites.

##### ▪ *Politique en faveur des personnes âgées et de la perte d'autonomie*



Le schéma « **aujourd'hui et demain bien vieillir dans l'Ain** » 2013-2018, complété par le « **plan séniors 01** » 2016-2021, présente :

- 9 CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique) qui accueillent les personnes âgées et leur famille pour les conseiller et les orienter (maintien à domicile, hébergement en établissements aides aux aidants, culture et loisirs, services divers...). Le maillage territorial est maintenant assuré (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).
- Un maintien à domicile facilité par la couverture territoriale satisfaisante en services d'aides et d'accompagnement à domicile des personnes avec un développement d'actions en cours pour assurer la continuité et la sécurisation des interventions.

- **Politique en faveur des personnes en difficultés**

Un « **Programme départemental d'insertion** » 2014/2020 pour les publics au RSA évoluera en 2017 avec l'élaboration d'un « **Pacte territorial pour l'insertion** » permettant de développer, avec les principaux acteurs institutionnels et les collectivités, des réponses coordonnées et mutualisées pour une population fragile mais non ciblée.

L'enjeu de la démarche sera la mobilisation de l'ensemble des partenaires du champ de l'insertion socioprofessionnelle afin de traiter les problématiques de manière territorialisée mobilisant l'ensemble des acteurs locaux autour de 4 thématiques identifiées en 2014 (dans le projet agir pour les solidarités dans les MDS) comme problématique d'accès à l'insertion : santé, mobilité, emploi-formation, insertion par l'activité économique

- **Politiques spécifiques de réponses à des besoins sociaux territorialisés**

Une démarche de développement social locale est inscrite à la fois dans les projets « **Agir pour la solidarité dans les MDS** » 2014/2019 et dans le « **Schéma Départemental d'Animation de la vie sociale** » 2016-2020.

29 centres sociaux et 5 espaces de vie sociale permettent d'adapter des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire avec leur implication, en cohérence avec les partenaires locaux. Des besoins continuent d'être repérés sur des territoires non couverts.

#### E. L'accès aux droits sociaux et prestations légales pour les publics fragiles

Une évolution de l'offre de service des organismes de sécurité sociale (CAF, CPAM, MSA, CARSAT) et de Pôle Emploi vers une relation à l'usager qui repose de plus en plus sur le numérique. L'objectif est de prioriser la relation client à l'attention des publics précaires (disponibilité accrue au guichet, accueil sur rendez-vous...). En outre, les PAS ainsi que les MSAP accueillent des personnes en difficulté d'accès « numérique » aux organismes et aux services.

Par ailleurs, un partenariat ancien s'est organisé (Partenariat inter organismes) afin d'améliorer l'accès aux droits pour les publics fragiles, partenariat à poursuivre sur cette nouvelle fragilité numérique.

## 6.2. Enjeux

### A. Renforcer l'accès aux droits et aux pôles de services ;

- **Réorganiser les services départementaux relatifs aux solidarités et faire des contraintes un projet**
  - en maintenant un niveau de service public départemental et de proximité adapté aux moyens disponibles,
  - en adaptant les organisations pour mieux répondre aux enjeux de demain et aux nouvelles attentes des habitants.
- **Améliorer l'accès aux droits sociaux et lutter contre la fracture numérique de manière coordonnée**
  - en identifiant les lieux pertinents et en développant des réponses coordonnées,

---

diversifiées et un travail de réseau pour une couverture départementale de services qui concourent à l'accès aux droits sociaux (Maisons de service aux publics, lieux d'accueil commun, point d'accès numérique, 1er accueil inconditionnel...),

- en donnant une visibilité et une reconnaissance au « partenariat inter organismes »,
- en s'engageant ensemble et de manière coordonnée sur une démarche d'accès aux droits pour les plus fragiles.

#### **B. Ajuster l'action sociale aux besoins des territoires et/ou des publics ciblés**

- *Promouvoir le développement social afin de renforcer l'évolution d'une action sociale individuelle vers une action sociale plus collective, locale et partenariale*
- *Mettre en œuvre les plans d'actions prévus dans les différents schémas, en cohérence avec les diagnostics.*
- *Assurer leur suivi et évaluer leur réalisation.*

### 6.3. Cartographie

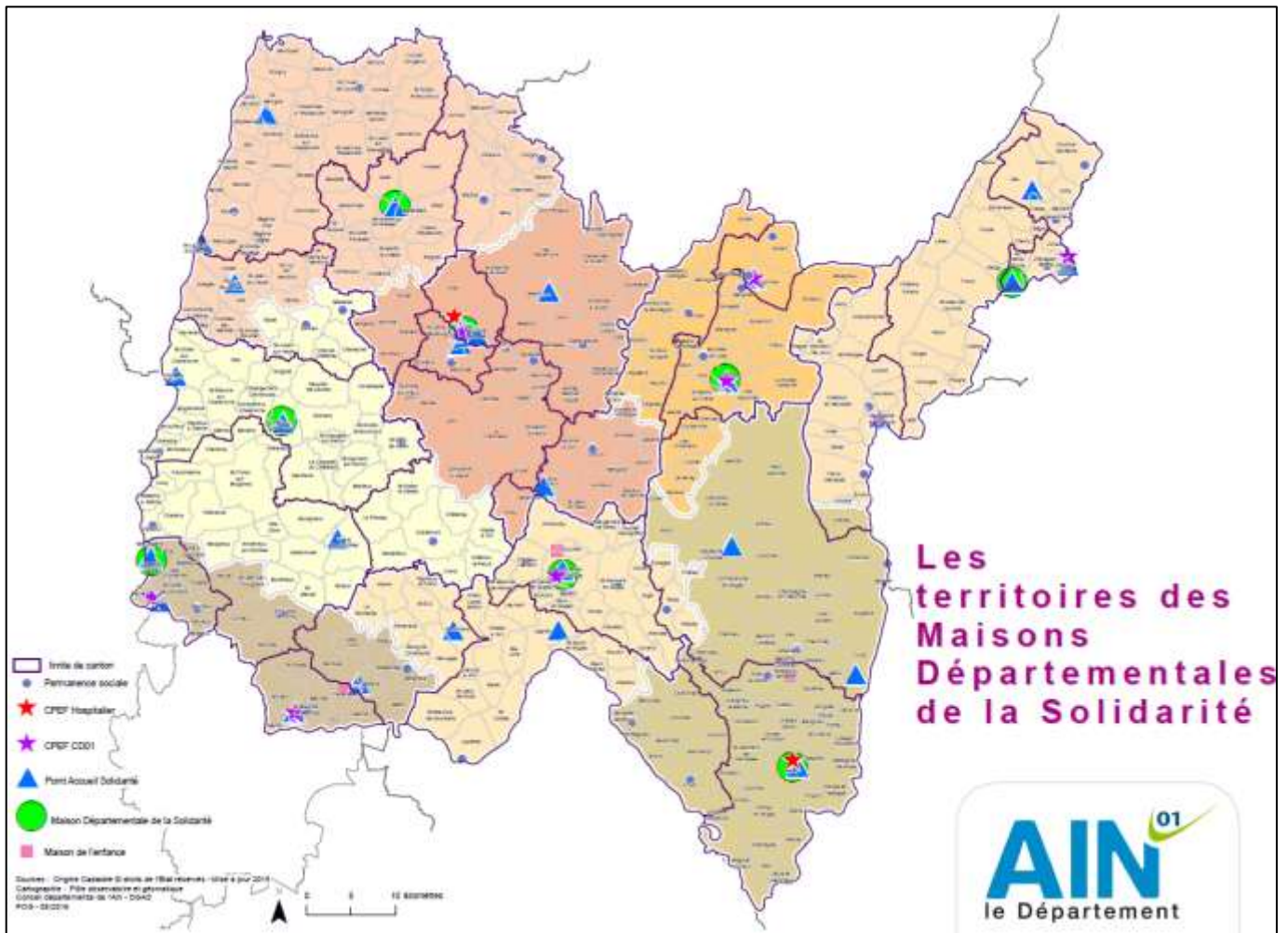
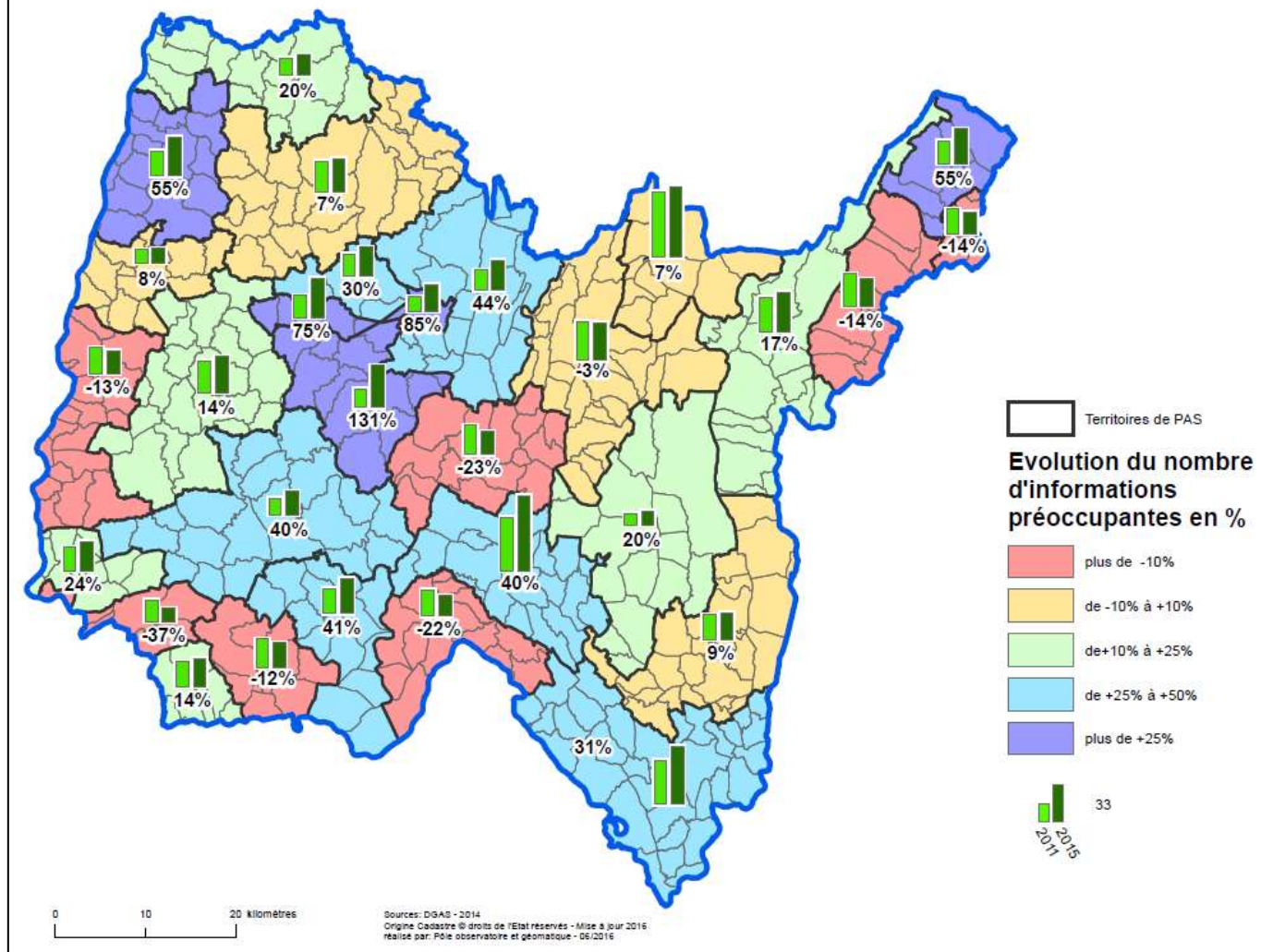


Illustration 29 : Territorialisation de l'action sociale départementale

## Nombre d'informations préoccupantes évolution 2011 2015 par territoire de PAS



**Illustration 30 : Evolution 2011 - 2015 des informations préoccupantes concernant les enfants**



## Nombre de bénéficiaires RSA avec ref ATSE polyvalence évolution 2011 2015 par territoire de PAS

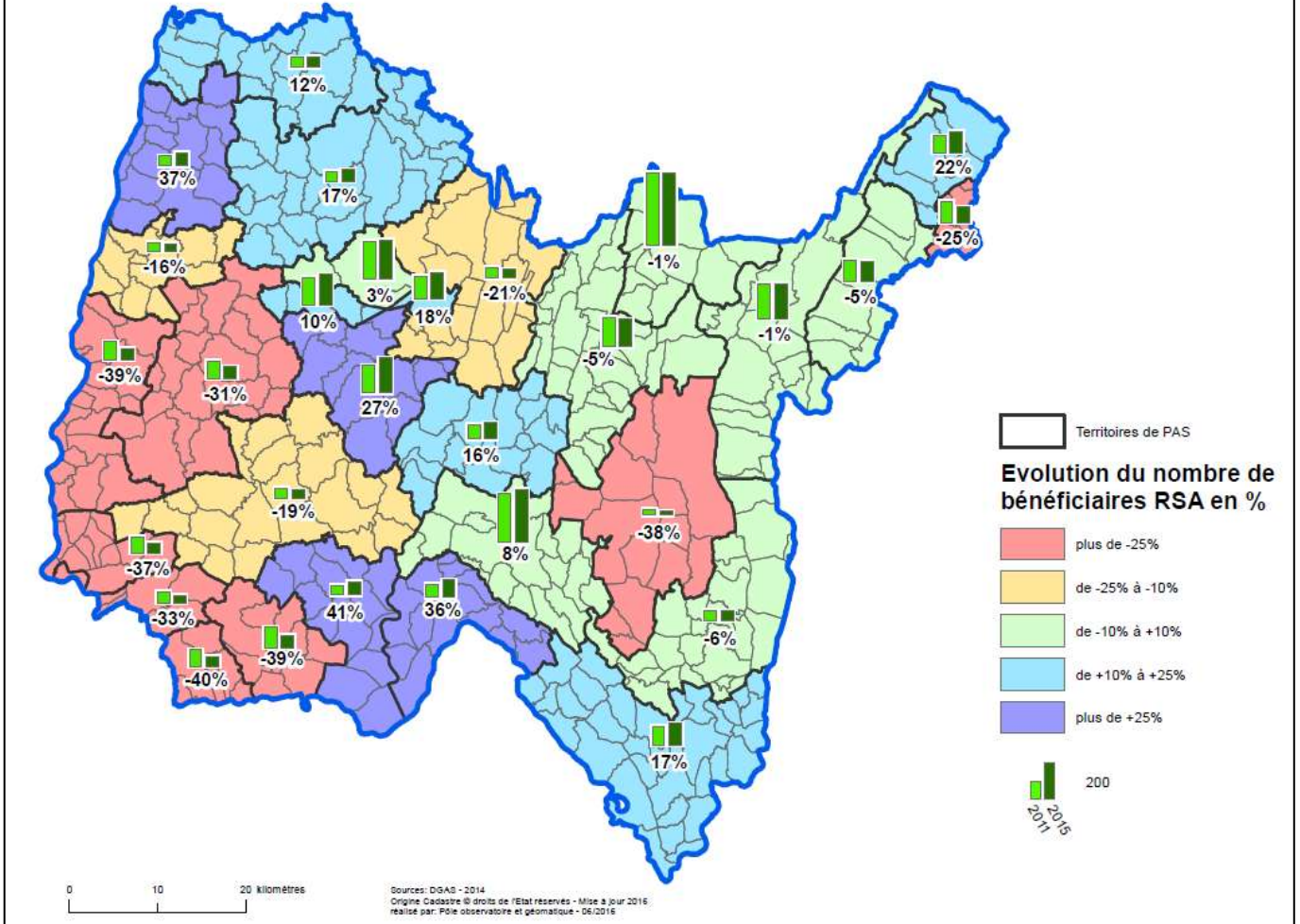
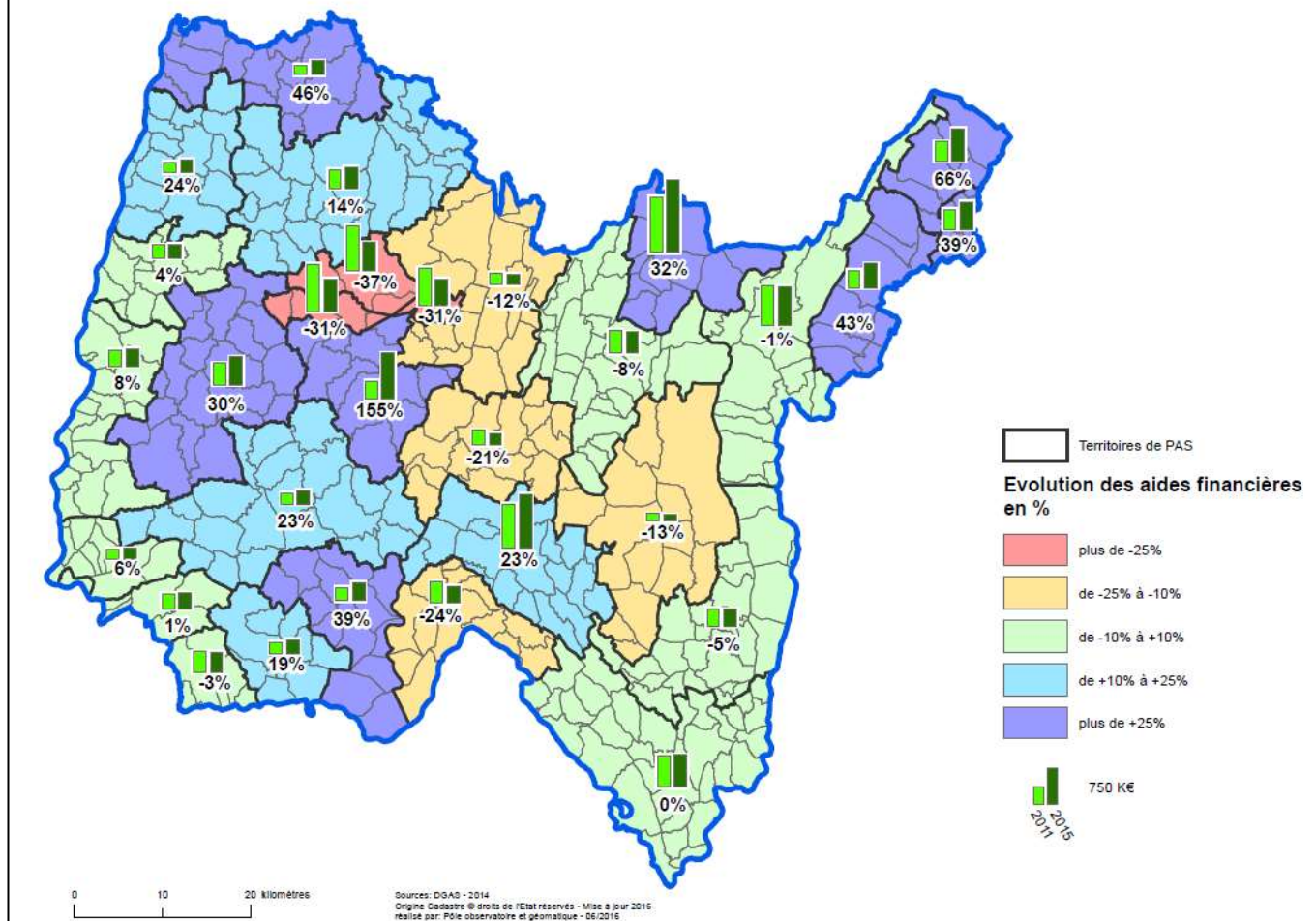


Illustration 31 : Evolution 2011 - 2015 des bénéficiaires RSA

## Aides financières, budget, logement évolution 2011 2015 par territoire de PAS



**Illustration 32 : Evolution 2011 - 2015 des aides financières**

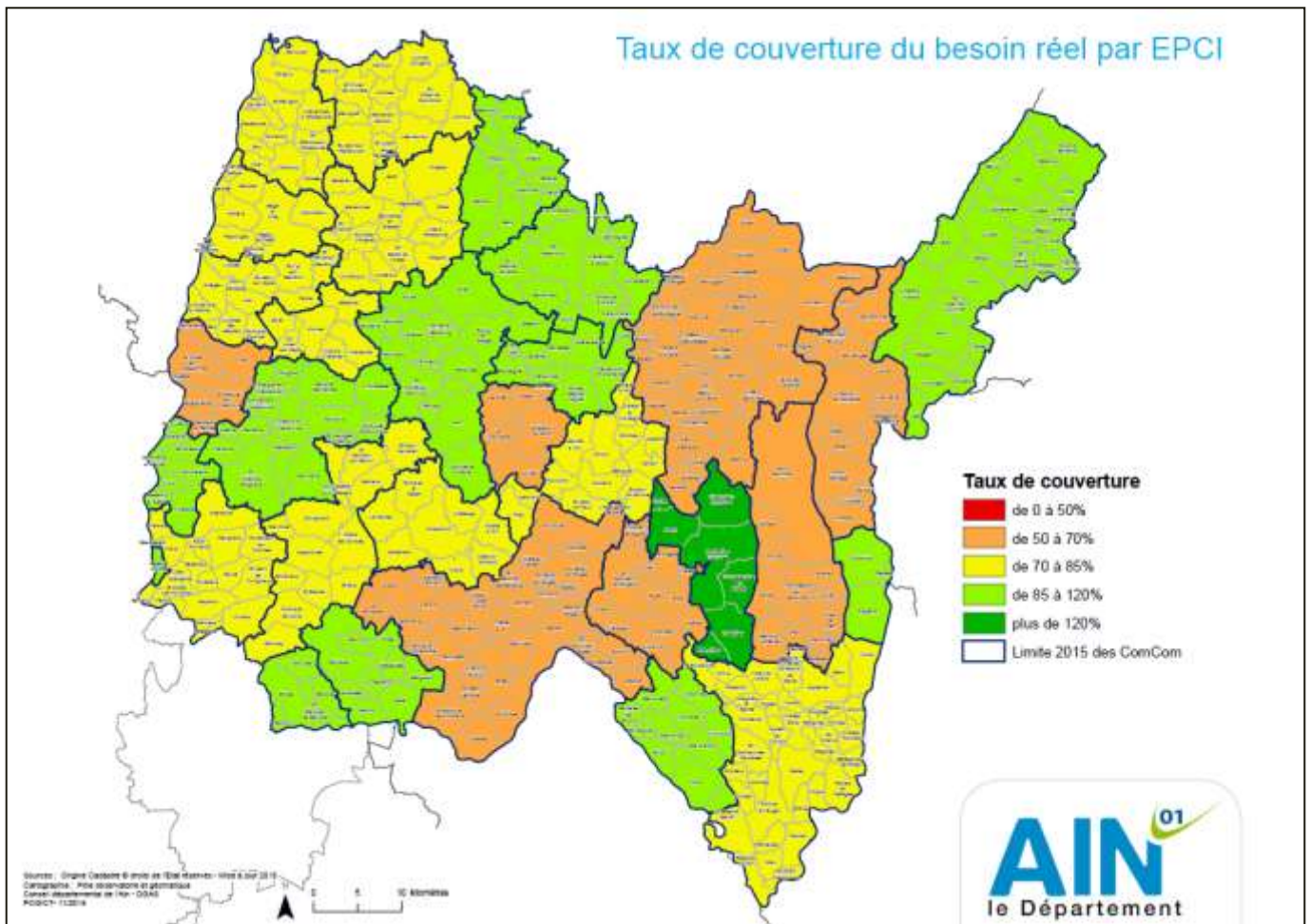


Illustration 33 : Taux de couverture des besoins en accueil régulier des enfants de moins de 3 ans

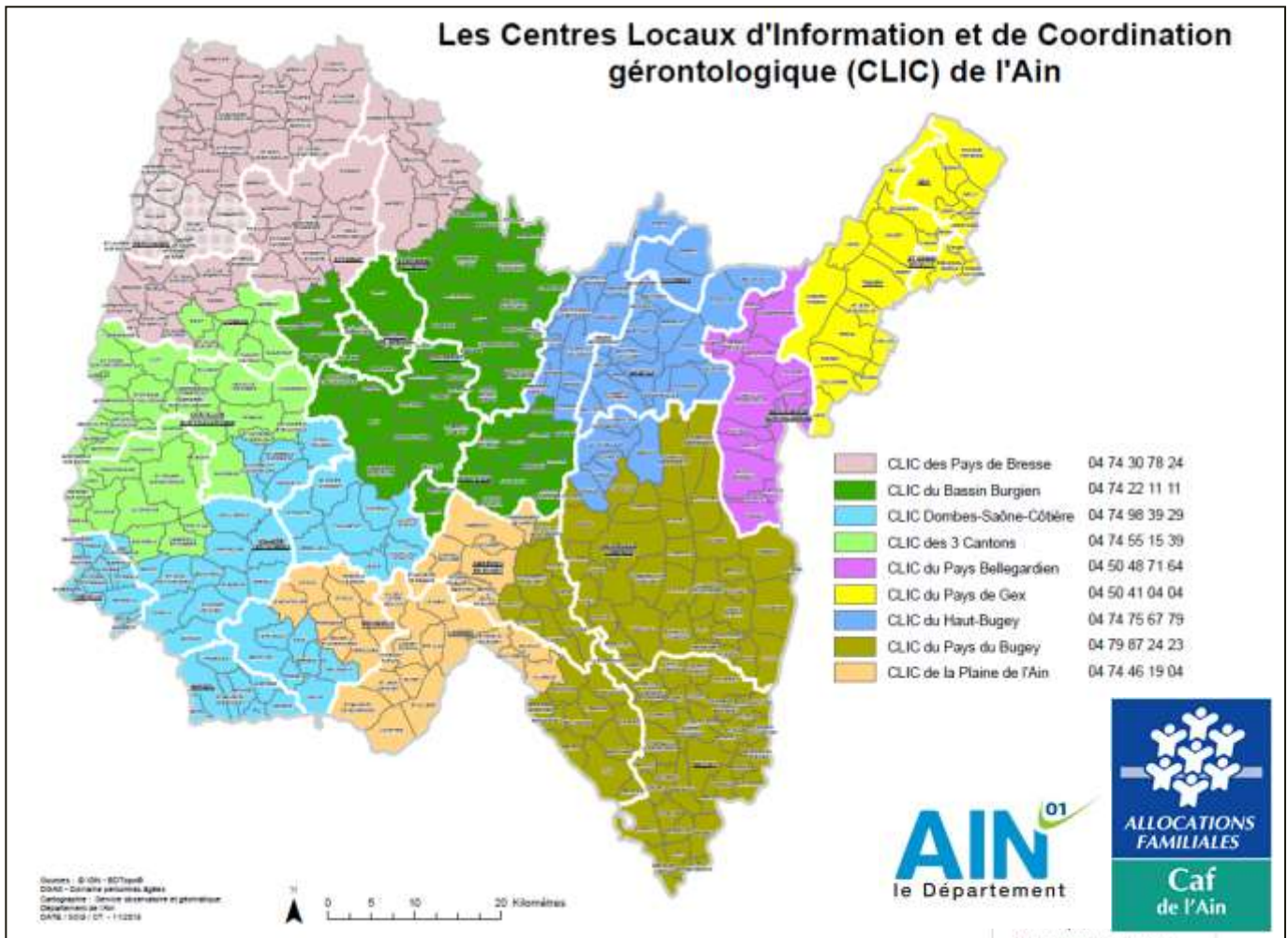


Illustration 34 : Un maillage territorial complet des CLIC de l'Ain

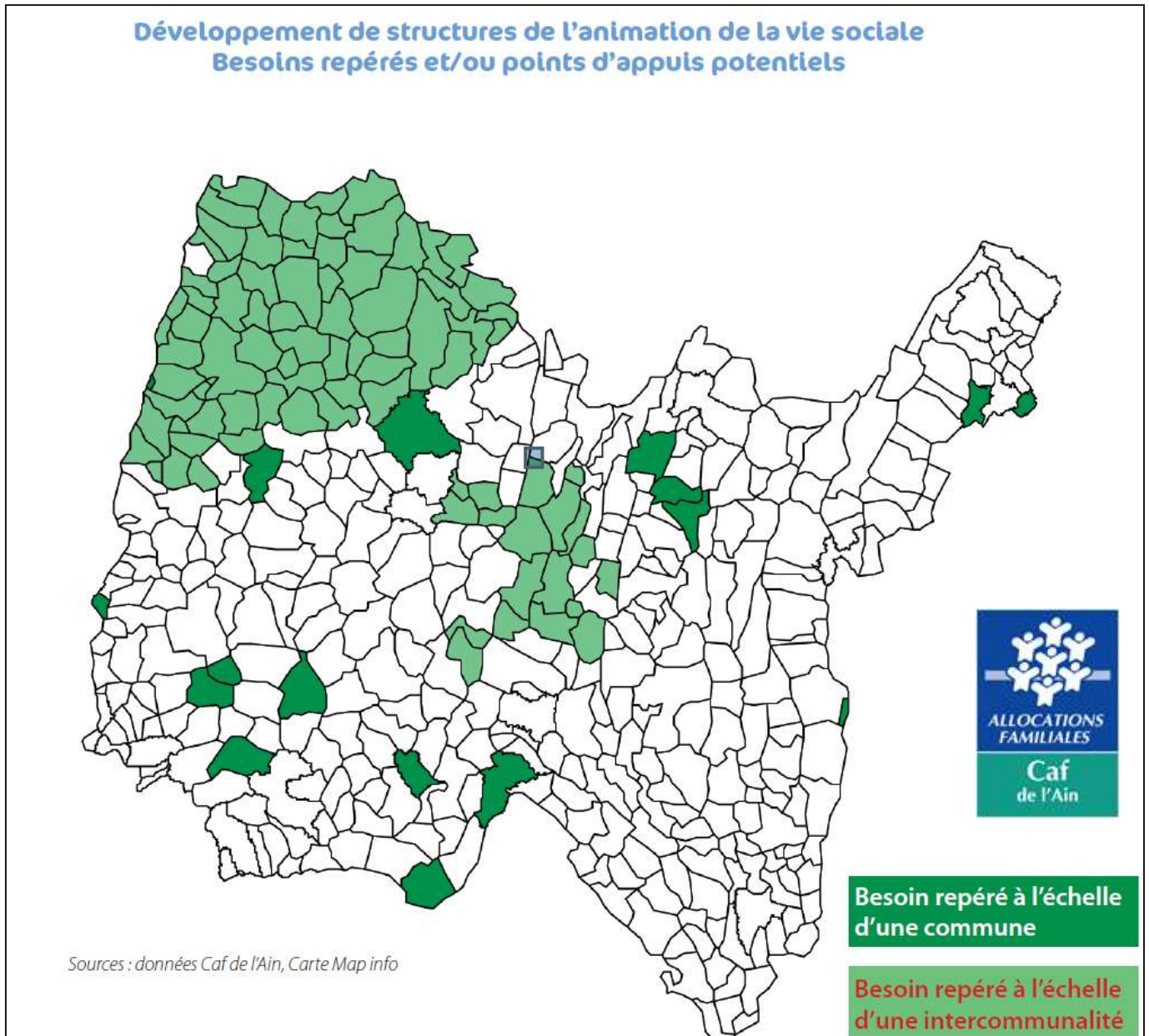
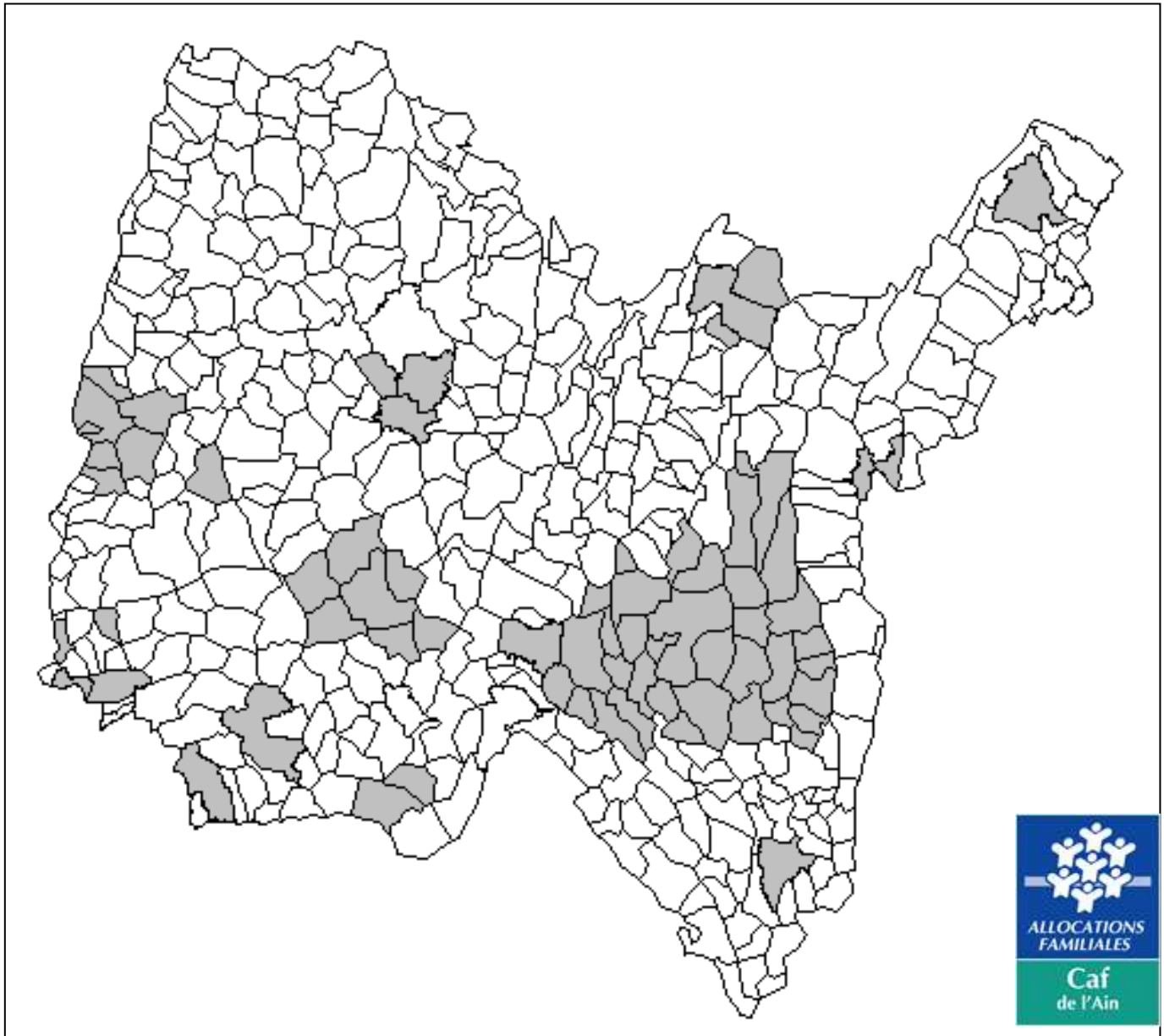


Illustration 35 : Besoins en termes d'animation de la vie sociale



**Illustration 36 : Communes couvertes par un ou plusieurs Centres Sociaux ou Espaces de Vie Sociale**

Source : CAF, action sociale - données 2016

## 7. LES EQUIPEMENTS CULTURELS, DE LOISIRS ET SPORTIFS

---

Le diagnostic du territoire en matière d'accessibilité des services au public suppose de s'intéresser à l'ensemble des domaines de services. Dans ce sens, l'accès aux équipements sportifs, culturels et de loisirs représente également un enjeu pour les habitants et leurs représentants.

Afin d'identifier les caractéristiques du département de l'Ain dans ce secteur, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont été interrogés sur l'offre sportive et culturelle existante sur leur territoire.

### 7.1. Constats et chiffres clés

#### **A. Un niveau d'équipements globalement satisfaisant dans le département même si des disparités territoriales sont à signaler**

Les renseignements fournis par les EPCI font ressortir un bilan général plutôt positif dans le département. Il n'est pas constaté un déficit majeur quant à l'accès des habitants à un équipement sportif ou à service culturel spécifique.

Toutefois, l'analyse de la répartition des services et équipements présents dans le département permet de constater certaines inégalités selon les territoires.

Il est évident que les équipements sportifs et culturels se concentrent principalement dans les centres urbains, avec la possibilité pour les habitants d'accéder à une gamme d'activités et de services très diverse. Les activités et prestations proposées sont souvent très structurées et/ou professionnelles, regroupant à la fois des services rendus par les collectivités publiques, les associations et une offre d'initiative privée.

Pour les habitants les plus éloignés de ces bassins, l'offre culturelle et sportive est souvent plus limitée. Elle repose bien souvent sur un tissu associatif et une mobilisation forte des acteurs locaux.

#### **B. Une surexploitation des équipements dans les secteurs en forte croissance démographique**

Dans les secteurs de Gex et de la Dombes notamment, la demande d'équipements ne cesse de croître. Même si des efforts ont été faits ces dernières années pour créer de nouveaux équipements, la croissance de la population ne permet pas toujours de répondre aux besoins des associations et des habitants.

Au-delà du manque de locaux disponibles, cette croissance de la demande s'accompagne bien souvent d'une exigence plus forte des habitants. Selon le type de public concerné (scolaires, familles, associations, jeunes, seniors, ...), les attentes sont différentes ce qui suppose de prévoir des équipements multifonctionnels permettant l'organisation de plusieurs activités ou disciplines.

---

### **C. Une offre déficitaire et peu diversifiée dans le bas Bugey**

Paradoxalement, la surexploitation des équipements existants, que l'on observe dans les zones urbaines et péri-urbaines, se retrouve aussi dans les parties plus rurales du département dont le bas Bugey.

Mais à cela, s'ajoute une autre difficulté plus spécifique à ces territoires ruraux : la présence d'équipements peu adaptés aux activités pratiquées et aux spectacles proposés. Nombreuses sont les salles polyvalentes accueillant une multitude d'activités (sportives, culturelles, scolaires, ludiques,...) difficilement conciliables. Les équipements ne sont pas non plus toujours conformes à l'activité ou à la manifestation qui y est organisée. C'est le cas par exemple lorsqu'il est décidé d'organiser la projection d'un film ou l'organisation d'un concert de musique dans une salle communale.

## **7.2. Enjeux**

### **A. Favoriser et soutenir les initiatives locales**

En matière sportive et culturelle, les habitants des secteurs ruraux ont aujourd'hui un niveau d'attente plus élevé que les générations précédentes. Les besoins exprimés sont même parfois proches de ceux évoqués par les habitants des centres urbains. Ainsi, en raison des capacités restreintes de financement des collectivités territoriales et de la carence des initiatives privées dans ces secteurs, un véritable réseau de partenariat et d'initiatives locales a dû se développer et qu'il convient de favoriser et de soutenir.

### **B. Quels choix d'investissements ?**

Lorsqu'une collectivité territoriale décide d'investir dans un équipement sportif ou culturel, une véritable étude d'opportunité doit être menée au préalable. Les nouveaux équipements qui sont créés, censés accueillir de nombreuses activités et répondant à des normes de plus en plus complexes, représentent un coût d'investissement très important pour la collectivité sans compter la charge financière qu'elle devra ensuite supporter chaque année. Il est alors impératif que toutes les questions liées à l'opportunité d'engager un tel projet aient fait l'objet d'une étude complète des besoins à satisfaire.



### 7.3. Cartographie

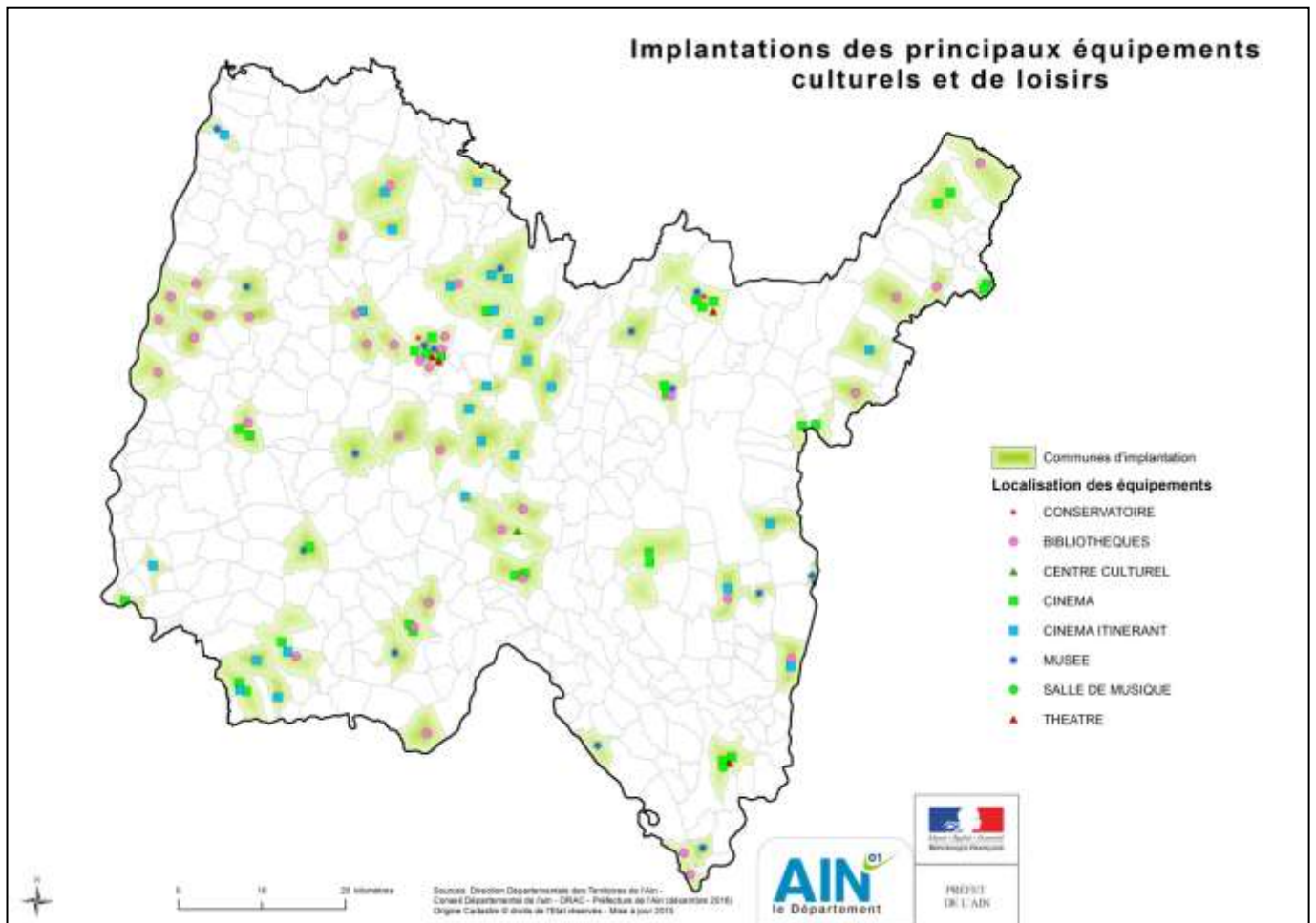


Illustration 37 : Equipements culturels et de loisirs

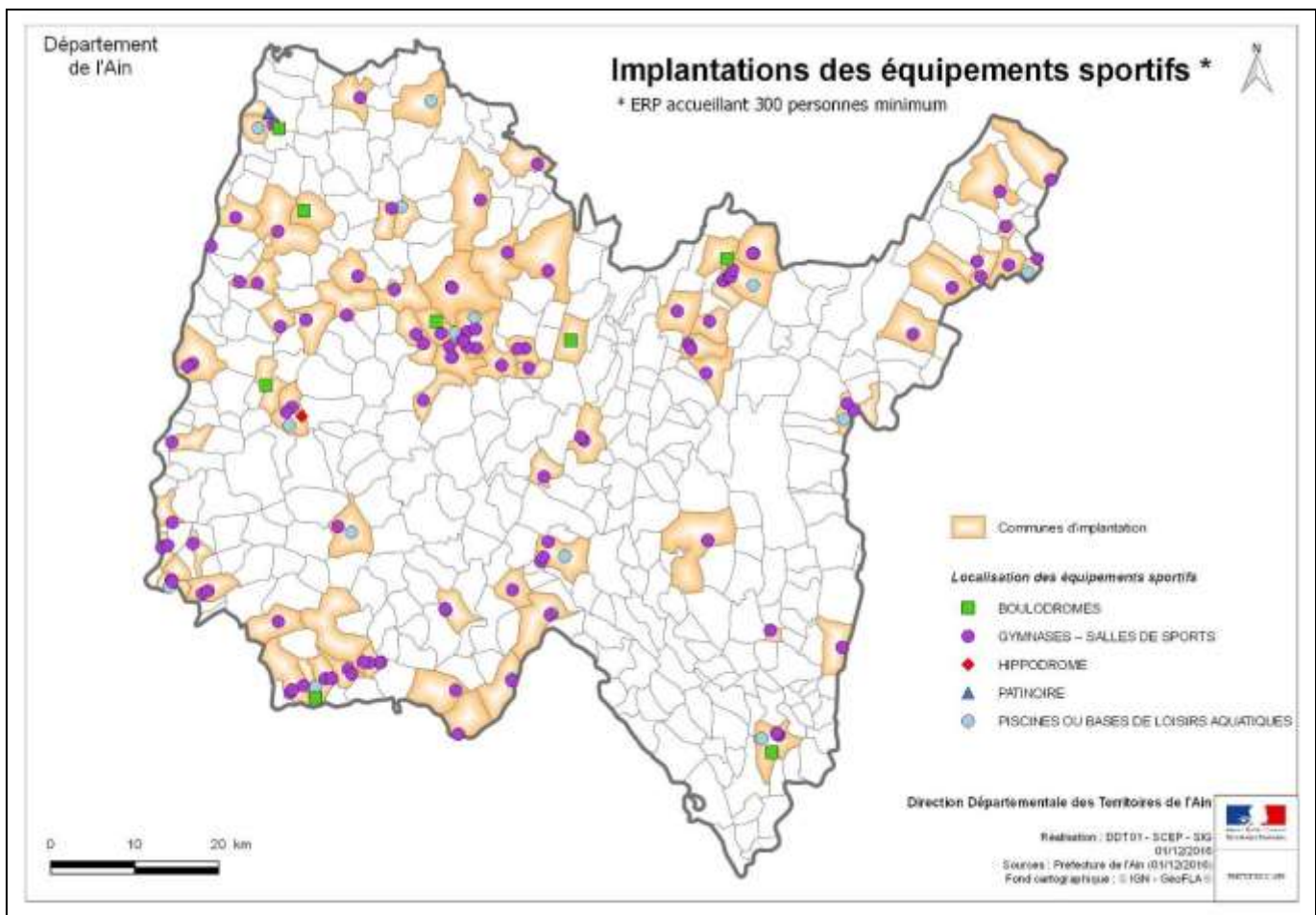


Illustration 38 : Equipements sportifs recevant 300 personnes ou plus

## 8. L'AIN, UN DEPARTEMENT EN CONTRASTE

Au terme de ce diagnostic, les approches géographiques (Quelle distance ? Où ?), sociologique (Quelle motivation, quelle pratique ? Pourquoi ?) et technique (Comment ?) structurent un état des lieux territorial et politique de l'accessibilité des services au public.

Cet état des lieux permet d'identifier clairement les atouts de l'Ain. Le dynamisme global se lit dans :

- la croissance démographique,
- la densité du réseau de transport,
- la dimension résidentielle robuste,
- l'activité et l'innovation économique,
- le réseau de petites villes et bourgs relativement homogène sur l'Ain,
- la proximité immédiate de deux métropoles, locomotives économiques et territoriales,
- le développement unique en France du Très Haut Débit fixe (FTTH).

Cet état des lieux débouche également sur deux familles de questions :

- **questions spatiales :**
  - Où implanter les services pour améliorer leur accessibilité ?
  - Comment améliorer l'accès aux services par une mobilité augmentée ?
  - Comment organiser le développement de l'habitat pour améliorer durablement l'accès aux services ?
- **questions sociales :**
  - Comment améliorer l'accès aux services par des actions ciblées sur les personnes peu mobiles ?
  - Comment organiser les services (mutualisations, nouveaux sites) pour augmenter quantitativement l'offre dans les secteurs où se concentrent les personnes fragiles ?

Sur ces deux questions, l'enjeu est double : gérer la situation maintenant, et préparer les conditions de l'amélioration de demain. Cela revient à définir, à partir de ce diagnostic, les pistes d'actions pour les 620 000 habitants de l'Ain à partir de ce qu'ils vivent au quotidien, et celles permettant d'éviter les fragilités récurrentes ou nouvelles des 725 000 habitants projetés par l'INSEE en 2040 pour le département de l'Ain.

Le croisement de ces deux questions spatiales et sociales permet d'identifier, dans la diversité de l'Ain, des typologies de fragilités :

- Les secteurs urbains, les principales agglomérations de l'Ain connaissent des difficultés spécifiques : précarité, trajectoire résidentielle, forte augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA.
- Le Bugey sud apparaît à plusieurs reprises comme éloigné des services au public. La

---

topographie, le rayonnement de Belley, la proximité de Chambéry sont le jeu de contraintes à gérer pour faire émerger localement une amélioration de l'offre.

- La haute Bresse, qui connaît quasiment le même éloignement que le Bugey sud, ne présente pas la même configuration territoriale. L'amélioration de l'offre de déplacement et le modèle d'aménagement du territoire représentent des solutions adaptées à cette problématique d'espace rural.
- Les valles de la Valserine, de l'Albarine, du Suran et la haute vallée de l'Ain, le Haut Valromey et la Combe du Val (etc...) sont des secteurs d'éloignement au panier de la vie courante de l'INSEE, et également des territoires avec un accès dégradé au transport, à la communication numérique... C'est une problématique de « moyenne montagne », sensible et qui nécessite la mobilisation d'actions complémentaires.

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : lecture comparée de la démographie de l'Ain et de ses principales agglomérations.....	4
Illustration 2 : Répartition des emplois industriels de l'Ain.....	5
Illustration 3 : Prospective démographique 2013 - 2040 .....	6
Illustration 4 : Volume et taux de résidences principales.....	7
Illustration 5 : Réseaux routier et ferroviaire de l'Ain .....	8
Illustration 6 : Trafic routier du réseau départemental (2015).....	9
Illustration 7 : Revenu fiscal médian des ménages.....	9
Illustration 8 : Part des foyers fiscaux non imposables.....	9
Illustration 9 : Part de la population couverte par le RSA - données 2014.....	10
Illustration 10 : Implantation des services de l'Etat.....	11
Illustration 11 : Implantation et zones des groupements de gendarmerie .....	12
Illustration 12 : Implantation des collectivités territoriales.....	13
Illustration 13 : Implantation des opérateurs de services .....	14
Illustration 14 : Implantation de la Poste.....	16
Illustration 15 : Désert médical : zones fragiles et zones de vigilance (avril 2016) .....	22
Illustration 16 : Maisons de santé pluriprofessionnelles installées ou en projet (août 2016) .....	23
Illustration 17 : Commerces de proximité et bassins de vie .....	28
Illustration 18 : Eloignement des communes aux équipements du panier « vie courante » .....	29
Illustration 19 : Communes couvertes par un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).....	30
Illustration 20 : Distribution des établissements scolaires dans l'Ain .....	31
Illustration 21 : Armature des dispositifs d'aide .....	32
Illustration 22 : Niveau de couverture du bâti en FTTH.....	36
Illustration 23 : Appréciation de la couverture en téléphonie par les Maires de 145 Communes (janvier 2016) .....	37
Illustration 24 : Représentation cartographique de la couverture estimée à partir des émissions des 4 opérateurs .....	38
Illustration 25 : Lignes régulières du Département de l'Ain mis en service en 2016 .....	41
Illustration 26 : Temps d'accès des territoires aux agglomérations de plus de 10 000 habitants et aux pôles urbains du département .....	42
Illustration 27 : Temps d'accès comparés entre les Mairies et les gares TER les plus proches....	43
Illustration 28 : Temps d'accès comparés entre les Mairies et entrées d'autoroutes les plus proches.....	44
Illustration 29 : Territorialisation de l'action sociale départementale .....	53
Illustration 30 : Evolution 2011 - 2015 des informations préoccupantes concernant les enfants	

---

.....	54
Illustration 31 : Evolution 2011 - 2015 des bénéficiaires RSA .....	55
Illustration 32 : Evolution 2011 - 2015 des aides financières .....	56
Illustration 33 : Taux de couverture des besoins en accueil régulier des enfants de moins de 3 ans .....	57
Illustration 34 : Un maillage territorial complet des CLIC de l'Ain.....	58
Illustration 35 : Besoins en termes d'animation de la vie sociale .....	59
Illustration 36 : Communes couvertes par un ou plusieurs Centres Sociaux ou Espaces de Vie Sociale .....	60
Illustration 37 : Equipements culturels et de loisirs .....	63
Illustration 38 : Equipements sportifs recevant 300 personnes ou plus .....	64

**TABLE DES MATIERES**

<b>1.</b>	<b>L'AIN, UN DEPARTEMENT, DES TERRITOIRES : PORTRAIT DE L'AIN.....</b>	<b>3</b>
1.1.	DEMOGRAPHIE ET TERRITOIRE .....	3
A.	Une démographie durablement dynamique.....	3
1.2.	UN DEPARTEMENT PRODUCTIF, ATTRACTIF ET RESIDENTIEL .....	5
A.	L'Ain, un département dynamique, industriel et agricole.....	5
B.	Des prévisions démographiques entre opportunités et défis .....	5
C.	Un département résidentiel.....	6
D.	Un territoire fluide et desservi.....	7
1.3.	DES FRAGILITES SOCIO-ECONOMIQUES INDEXEES SUR L'ARMATURE TERRITORIALE .....	9
1.4.	L'IMPLANTATION DES SERVICES PUBLICS.....	11
A.	Les services de l'Etat .....	11
B.	Les services des collectivités territoriales .....	13
C.	Les opérateurs .....	14
D.	La présence postale .....	16
1.5.	QUEL DIAGNOSTIC POUR COMPRENDRE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC ? .....	17
<b>2.</b>	<b>LES SERVICES DE SANTE.....</b>	<b>19</b>
2.1.	CONSTATS ET CHIFFRES CLES .....	19
A.	Accessibilité aux médecins généralistes .....	19
B.	L'installation de jeunes médecins reste problématique .....	19
C.	Accessibilité aux médecins spécialistes .....	20
D.	Accessibilité aux soins paramédicaux .....	20
E.	Des difficultés d'accès au service d'accueil des urgences .....	20
2.2.	ENJEUX .....	21
A.	Renforcer l'offre médicale et paramédicale dans le département, en tenant compte de l'évolution des pratiques .....	21
B.	Poursuivre le développement des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et, le cas échéant, de centres de santé .....	21
C.	Coordonner les initiatives destinées à favoriser l'installation de nouveaux praticiens .....	21
D.	Consolider le dispositif de médecin correspondant du SAMU .....	21
2.3.	CARTOGRAPHIE .....	22
<b>3.</b>	<b>LES SERVICES AU PUBLIC DU QUOTIDIEN .....</b>	<b>24</b>
3.1.	CONSTATS ET CHIFFRES CLES .....	24
A.	Bilan général : un taux d'équipements des communes assez satisfaisant .....	24
B.	De fortes inégalités d'accès aux équipements de vie courante .....	24
C.	Un éloignement prononcé dans le secteur montagneux du Bugey .....	25
D.	Des espaces périurbains bien pourvus.....	25
E.	Etablissements et offre d'enseignement .....	26
3.2.	ENJEUX .....	27
A.	Favoriser le maintien et l'installation des services du quotidien .....	27
B.	Aider à la priorisation des aides .....	27
C.	Développer l'offre de mobilité dans les secteurs les plus éloignés.....	27
3.3.	CARTOGRAPHIE .....	28
<b>4.</b>	<b>LA COMMUNICATION NUMERIQUE .....</b>	<b>33</b>
4.1.	CONSTATS ET CHIFFRES CLES .....	33
A.	Le département de l'Ain, précurseur en FTTH (Fiber To The Home) par l'action du SIEA.....	33
B.	Une couverture en téléphonie mobile entre ambitions et attentes .....	33
4.2.	ENJEUX .....	34
A.	Organiser la programmation FTTH pour assurer une couverture globale de l'Ain en 2021.....	34
B.	Apporter la téléphonie mobile haut débit et très haut débit aux territoires non couverts .....	34
C.	Promouvoir le haut débit (HD) et le très-haut-débit (THD) mobile sur l'Ain.....	34
4.3.	CARTOGRAPHIE .....	36
<b>5.</b>	<b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....</b>	<b>39</b>
5.1.	CONSTATS ET CHIFFRES CLES.....	39
A.	Une diffusion de l'habitat et de l'activité .....	39
B.	Un territoire traversé par des infrastructures de grosse capacité .....	39

C.	Une offre de transport en commun départemental ajustée en 2016 dans une vision d'aménagement du territoire .....	39
5.2.	ENJEUX.....	40
A.	Accompagner les territoires pour la cohérence de leur développement.....	40
B.	Coordonner les initiatives et innovations relatives à la mobilité de demain .....	40
C.	Assurer une action spécifique sur les territoires qui connaissent déjà un accès dégradé aux centres urbains et à leurs services .....	40
5.3.	CARTOGRAPHIE .....	41
<b>6.</b>	<b>L'ACTION SOCIALE .....</b>	<b>45</b>
6.1.	CONSTATS ET CHIFFRES CLES .....	45
A.	Une organisation départementale de proximité pour la solidarité.....	45
B.	Un partenariat fort avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) .....	46
C.	Des besoins sociaux territorialisés avec des réponses à organiser localement.....	46
D.	Un accès aux équipements et aux services à vocation sociale pour des publics ciblés.....	50
E.	L'accès aux droits sociaux et prestations légales pour les publics fragiles.....	51
6.2.	ENJEUX.....	51
A.	Renforcer l'accès aux droits et aux pôles de services ;.....	51
B.	Ajuster l'action sociale aux besoins des territoires et/ou des publics ciblés.....	52
6.3.	CARTOGRAPHIE .....	53
<b>7.</b>	<b>LES EQUIPEMENTS CULTURELS, DE LOISIRS ET SPORTIFS .....</b>	<b>61</b>
7.1.	CONSTATS ET CHIFFRES CLES .....	61
A.	Un niveau d'équipements globalement satisfaisant dans le département même si des disparités territoriales sont à signaler.....	61
B.	Une surexploitation des équipements dans les secteurs en forte croissance démographique .....	61
C.	Une offre déficitaire et peu diversifiée dans le bas Bugey .....	62
7.2.	ENJEUX.....	62
A.	Favoriser et soutenir les initiatives locales.....	62
B.	Quels choix d'investissements ?.....	62
7.3.	CARTOGRAPHIE .....	63
<b>8.</b>	<b>L'AIN, UN DEPARTEMENT EN CONTRASTE .....</b>	<b>65</b>